

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 6 décembre 2024

Etaient présents :

• (pour toute la durée de la séance) : Mme BELLOCQ ; M. BESSARD-BANQUY ; M. BRANCHEREAU ; M. CAPDETREY ; Mme DIRIK ; M. GUILLOT ; M. HERMÈS ; Mme JIMENEZ ; M. LARRÉ (en visioconférence) ; Mme LISAK ; M. LISSA ; Mme MARACHE ; M. PÉRAUD ; M. PICHON ; M. RICARRÈRE RICARRÈRE-CAUSSADE ; M. RIGOLLET ; M. SABOYA ; Mme SION-JENKIS ; Mme TA QUANG.

• De 09H00 à 11h59 : Mme CUVELIER ;

• De 09H00 à 13h21 : M. HAUQUIN ;

• De 09H00 à 13h21 : M. GUYOT ;

• De 09H00 à 14h59 : Mme CARDOSO ;

• De 10h30 à 16h29 : M. CASTETS.

Etaient représentés :

• (pour toute la durée de la séance) : Mme ANFRAY ; M. BOBIN ; Mme BOUCHIBA-FOCHESATO ; Mme BRACONNIER ; M. LABRUE ; Mme LACOMBA ; Mme MARTIN ; Mme MOREL ; Mme PORET ; Mme TINCHANT ; M. YVART.

• De 12h00 jusqu'à la fin de séance de CA : Mme CUVELIER ;

• De 13h22 jusqu'à la fin de séance de CA : M. HAUQUIN ;

• De 13h22 jusqu'à la fin de séance de CA : M. GUYOT ;

• De 15h00 jusqu'à 16h29 : Mme CARDOSO.

Etaient invités : Mme AMMAR-KHODJA ; Mme COSTE ; M. DECADT ; M. ELBAZE ; Mme GONZALEZ-SCAVINO ; M. HOFFMANN ; M. JARDINÉ (représentant du recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Nouvelle-Aquitaine) ; Mme LAGEAT ; Mme LE COZ THOUVAIS ; Mme LEROUX ; Mme MAZENC ; Mme MOREAU-LEBERT ; Mme ZIMMER.

Point n°1 - Informations du président :

M. le président avise le conseil d'administration (CA) de l'état d'avancement de la négociation menée avec les autorités de tutelle pour la finalisation du contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) de l'établissement.

L'élaboration du COMP a commencé en juin-juillet 2024 ; le document proposé a été revu en septembre 2024.

Il explique avoir été reçu le 5 décembre 2024 avec Mme Leroux (directrice générale des services de l'université) auprès des services ministériels de la DGESIP (direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle) pour négocier le contrat.

L'établissement n'a pas encore reçu à la date du présent CA de retour formel du ministère concernant le COMP mais de l'avis du président, les discussions se sont bien déroulées ; la qualité du contrat proposé a été saluée.

Il remercie de leur collaboration l'ensemble des services, des équipes ayant œuvré à l'élaboration de ce COMP ainsi que les membres du CA pour leurs remarques.

M. le président aborde ensuite le projet de réorganisation interne de l'Université pour lequel l'établissement a sollicité l'accompagnement de l'IGESR (Inspection Générale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche).

L'intervention des inspecteurs des IGESR a débuté le 25 novembre 2024, avec une première série d'entretiens déroulés début décembre 2024.

Leur intervention se poursuit jusqu'en janvier 2025. Cela permettra à l'Université de missionner l'IGESR afin qu'elle accompagne l'établissement sur des améliorations à envisager.

M. le président évoque la tenue à l'Université le 15 novembre 2024 d'un séminaire qui a rassemblé équipes politiques, directions, équipes de recherche (soit près d'une soixantaine de personnes) pour discuter des enjeux de l'UBM.

Il propose de conserver cette configuration-là pour l'élaboration de la lettre de cadrage de la prochaine offre de formation de l'Université dans 3-4 ans ; il souligne l'intérêt d'y travailler dès maintenant ; cela permettra de lancer le travail dans les composantes sur l'offre de formation.

Il indique que ces démarches s'inscrivent dans un contexte très difficile, marqué par des annonces budgétaires successives très inquiétantes.

Il explique s'être rendu le 21 novembre 2024 à Paris avec ses homologues de France Universités.

Une délégation de France Université a rencontré M. le ministre en exercice de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour l'alerter des conséquences sur l'enseignement supérieur des mesures prévues par le gouvernement [dont l'augmentation de 4% de la contribution des universités au financement des retraites (CAS Pensions) ; la non compensation de l'augmentation du coût du GVT.

Le gouvernement a renoncé au prélèvement d'1% supplémentaire sur les budgets des établissements pour créer un fonds de solidarité des universités en difficulté.

Il reste que les autres mesures prévues par le gouvernement sont maintenues ; Alors que la situation économique des universités est difficile, ces restrictions supplémentaires sont mal accueillies.

Dans ce contexte, une journée de mobilisation collective des universités s'est tenue le mardi 3 décembre 2024 :

Certaines universités ont adopté des mesures de fermeture d'établissement ; cela n'a pas été le cas de l'UBM.

M. le président explique ce choix en soulignant la nécessité de continuer le travail de fond pour trouver les moyens d'interpeler le MESR le plus efficacement possible.

Il évoque le projet de mise en place d'une assemblée générale au sein de l'établissement pour évoquer en toute transparence la réalité budgétaire de l'UBM pour répondre aux questions de la communauté universitaire de l'UBM.

Il informe le CA du retour sur le domaine universitaire des gens du voyage : l'établissement a pris les mesures nécessaires pour libérer les parcelles illégalement occupées par les gens du voyage.

A la date du présent CA, il est prévu l'intervention des forces de police pour évacuer les voies d'accès des pompiers et sécuriser les abords.

M. le président assure de la fermeté de l'établissement dans le traitement de ces situations pour protéger les collègues et les usagers de l'Université.

Il informe les conseillers d'évènements positifs programmés à l'Université en décembre 2024 :

- jeudi 5 décembre 2024 : anniversaire des 30 ans de Cap Sciences ;

- vendredi soir 6 décembre 2024 : l'UBM fête à 18h00 les 30 ans du DAEU (Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires). Il rappelle qu'il s'agit d'un dispositif de formation qui assure une mission importante pour assurer l'égalité des chances. C'est une formation qui a permis des possibilités de reconversion ;

- mercredi 12 décembre 2024 : concert de l'Orchestre Universitaire de Bordeaux, le 12 décembre 2024 à 20h30 dans l'amphi 700 pour écouter les musiciens (femmes et hommes) de l'Orchestre Universitaire de Bordeaux à l'occasion du concert de Noël, sous la direction de Monsieur Jean Bauer et de Monsieur Emmanuel Pélaprat. Il s'agit d'un concert gratuit, ouvert à toutes et tous, sur inscription ;

- mercredi 18 décembre 2024 : concert gratuit de l'Orchestre Universitaire de Bordeaux à la bibliothèque Rigoberta Menchú dès 12h30.

M. Saboya signale un incident survenu à l'Université mercredi 4 décembre 2024 en fin d'après-midi du fait du groupuscule d'extrême-droite Bastide bordelaise.

Il expose au CA les éléments suivants :

« Vous n'êtes pas sans savoir que ce mercredi en fin d'après-midi, le groupuscule d'extrême-droite La Bastide Bordelaise, venu tracter et taguer notre campus, a profité de l'occasion pour intimider et menacer verbalement et en filmant, des militants ou élus de l'UNEF et du Poing Levé. Ce groupuscule fasciste n'en est pas à son coup d'essai : leurs passages dans notre université sont devenus de plus en plus fréquents, la dernière en date étant pas plus tard qu'il y a deux semaines, intimidant là aussi les étudiants qu'ils ont croisé pendant qu'ils taguaient l'université. Ces intimidations physiques vont de pair avec celles sur les réseaux sociaux, où sont diffusées par l'extrême-droite les photos et/ou vidéos de nos militants. »

Compte tenu de la gravité de la situation, nous estimons qu'il est nécessaire que l'université prenne des mesures afin de protéger ses étudiants. En outre, l'université doit soutenir ses étudiants et afficher un engagement clair dans la lutte contre l'extrême-droite, dont les valeurs sont profondément opposées à celles défendues par l'UBM. Pour finir, nous souhaiterions que l'établissement dépose plainte contre ce groupuscule fasciste qui menace la sérénité et la sécurité de notre université. »

M. le Président assure que cette situation est prise très au sérieux par l'Université ; les individus concernés ont été appréhendés et raccompagnés hors de l'établissement.

La présidence de l'UBM est en train de réunir des éléments de preuves pour déposer plainte.

Il indique avoir donné instruction de procéder le plus rapidement possible à l'effacement des tags à caractère raciste, antisémite déplorés sur les murs de l'Université.

Il explique que la police, le directeur de cabinet du Préfet sont avisés de cette situation.

Mme Jimenez indique être ravie de connaître la position de la présidence car jusque-là, l'université n'avait pas pris position.

Elle déplore la présence de tags muraux menaçants notamment des étudiants de l'UBM qui sont restés visibles pendant plus d'une semaine à l'Université.

Elle explique que mercredi 4 décembre 2024, ce sont bien des étudiants de l'UBM qui se sont organisés (30 étudiants) pour faire partir l'extrême droite du campus.

Elle indique apporter une nuance par rapport au discours de l'UNEF et de la présidence d'université sur cette situation : de son point de vue, la question ce n'est pas de mettre plus de sécurité ou d'entretenir de meilleures relations avec la police.

Elle explique que le groupuscule Bordeaux Nationaliste est un collectif d'extrême-droite qui a été dissous qui s'est reformé sous la dénomination de « Bastide bordelaise » et qui continue dans les actions violentes.

Ils ont déjà été reconnus coupables dans le cadre de trois procédures menées à leur encontre.

Elle estime que ce qui peut faire reculer l'extrême-droite aujourd'hui, ce sont les étudiants qui s'organisent massivement contre leur présence, qui leur portent un coup politique

Elle salue l'action des étudiants organisés en assemblée générale qui selon ses dires « *ont montré que l'UBM est une université antifasciste, féministe, antiraciste et ont dénoncé les gouvernements successifs qui en réalité ont appliqué le programme de l'extrême-droite* ».

Au vu de la gravité de la situation, elle estime que la réponse de l'Université n'est pas satisfaisante et que c'est uniquement par l'organisation collective des étudiants et des personnels qu'il sera possible de faire reculer durablement l'extrême-droite.

Elle indique n'accorder personnellement « *aucune confiance à la direction* » de l'UBM ; elle demande avec le Poing Levé :

- que l'accès aux canaux institutionnels des listes étudiantes soit accordé pour le comité d'action de lutte contre l'extrême droite qui a émergé lors de l'assemblée générale.
- l'engagement de la direction de l'UBM de ne plus faire intervenir les forces de l'ordre sur le campus.

Mme Dirik rejoint les propos de Mme Jimenez : ce n'est pas parce que l'université recruterait 15 agents de sécurité en plus que cela résoudrait la situation.

Elle appelle l'UBM à afficher clairement son engagement contre l'extrême-droite.

Elle indique avoir été personnellement la cible d'attaques sur les réseaux sociaux en raison de ses origines et de sa confession, au lendemain des dernières élections étudiantes aux conseils centraux de l'UBM.

Elle déplore la multiplication de ce genre d'attaques (physiques, verbales ou en ligne) ; il faut que l'université protège ses étudiants face à ces attaques.

M. le Président assure que l'établissement s'y emploie.

Point n°2 - Procès-verbal de la séance de CA du 13 septembre 2024 :

M. le président invite les membres du CA à faire part de leurs observations et/ou de leurs demandes éventuelles de modification du PV proposé.

➤ En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance de CA du 13 septembre 2024 est soumis au vote des conseillers :

Membres présents : 23
Membres représentés : 11
Abstention(s) : 0
Blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 34
Pour : 34
Contre : 0

👉 **Le CA approuve le procès-verbal de la séance de CA du 13 septembre 2024.**

Point n°2 - Procès-verbal de la séance de CA du 11 octobre 2024 :

M. le président invite les membres du CA à faire part de leurs observations et/ou de leurs demandes éventuelles de modification du PV proposé.

Mme Dirik demande les modifications suivantes :

- en page 10 remplacer « restaurants universitaires » par « bibliothèques universitaires » au § suivant : « (...) Mme Lafon remarque que les étudiants se rendent le samedi dans les bibliothèques universitaires situées sur le domaine universitaire de l'Université de Bordeaux » ;
- en page 35, en « questions diverses » : remplacer « *Les élus étudiants relayent (...)* » par « *Mme Lafon relaye en séance de CA (...)* ».

➤ Le procès-verbal de la séance de CA du 11 octobre 2024 (dans sa version intégrant les modifications demandées) est soumis au vote des conseillers :

Membres présents : 23
Membres représentés : 11
Abstention(s) : 0
Blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 34

Pour : 34

Contre : 0

➡ **Le CA approuve le procès-verbal de la séance de CA du 13 septembre 2024.**

Point n°3 - Procès-verbal de la séance de CA du 8 novembre 2024 :

M. le président invite les membres du CA à faire part de leurs observations et/ou de leurs demandes éventuelles de modification du PV proposé.

Mme Jimenez demande la modification suivante :

- en page 25, concernant son intervention en séance sur la motion au Proche-Orient : remplacer « (...) plus de 400 000 (...) » par « (...) 200 000 (...) ».

➤ Le procès-verbal de la séance de CA du 8 novembre 2024 (dans sa version intégrant les modifications demandées) est soumis au vote des conseillers :

Membres présents : 23

Membres représentés : 11

Abstention(s) : 0

Blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 34

Pour : 34

Contre : 0

➡ **Le CA approuve le procès-verbal de la séance de CA du 8 novembre 2024.**

Point n°4 - Campagne d'emplois 2025 :

M. le président évoque les principaux éléments de cadrage de cette campagne d'emplois

Il explique que cette campagne a été conçue et pensée avant connaissance des dernières difficultés budgétaires évoquées en point d'information.

Il évoque les grands principes ayant orienté cette campagne de postes :

- le respect des remontées des composantes avec à terme un enjeu autour d'un meilleur travail plus en amont avec les composantes, peut-être plus en amont de leurs propres votes en conseils de composantes ;

- le respect des taux d'encadrement ;

- d'autres éléments : les enjeux de Recherche qui structurent les campagnes d'emplois, les effets de masse (un très fort taux d'encadrement n'a pas la même signification sur une très grosse cohorte de LEA que dans d'autres disciplines sachant que certaines disciplines ont structurellement des taux d'encadrement plus faibles car elles ont recours à des professionnels etc..)

Il s'agit d'une campagne d'emplois qui a été préparée de manière assez collégiale.

Il adresse ses remerciements à l'ensemble des services, composantes, instances ayant œuvré à son élaboration.

Il indique qu'il s'agit d'une campagne que la présidence a souhaité « courageuse ».

Lors d'un précédent CA, les chiffres ont été communiqués : l'UBM a perdu 38 postes d'enseignants-chercheurs et a presque stabilisé les effectifs de personnels Biatss.

Le souhait de la gouvernance est d'essayer d'enrayer cette pente qui lui semble dangereuse pour l'université.

Après coup, les nouvelles budgétaires sont parvenues et la réflexion a été menée au sein de l'équipe présidentielle pour savoir s'il convenait de maintenir cette position, la présidence ayant été alertée par la Mme la directrice des affaires financières (DAF) et Mme l'Agent Comptable (AC) de l'Université sur le caractère très volontariste de cette campagne.

La gouvernance de l'UBM a décidé de maintenir une campagne d'emplois volontariste pour 2025 :
- côté enseignants-chercheurs, cette campagne d'emplois prévoit 9 postes de plus que les départs en retraite, soit un peu plus que l'an passé (l'an dernier, il y a avait eu 6 postes de plus d'enseignants-chercheurs).

Ces 9 postes-là ne correspondent pas à une création sèche de postes puisqu'il y aura des mutations, peut-être des endorecrutements, sans compter les détachements ;

- la campagne d'emplois est peu moins volontariste côté Biatss, mais elle demeure assez solide car elle prévoit la création nette de 5 postes par rapport aux départs à la retraite.

Ces éléments ont été discutés avec les autorités de tutelle. La présidence a reçu de Mme la Rectrice l'autorisation expresse de prélever le fonds de roulement de l'université pour éponger le déficit budgétaire.

Cela ne remet pas en cause cette campagne d'emplois.

M. Larré interroge le choix de présenter la campagne d'emplois 2025 avant la présentation des données budgétaires. Il demande s'il ne serait pas plus judicieux de traiter du budget initial (BI) 2025 avant de traiter de la campagne d'emplois 2025 ?

Mme Leroux répond que la campagne d'emplois a une incidence sur le BI et qu'il faut l'examiner en amont.

L'impact de la campagne d'emplois 2025 sur le BI 2025 représente un peu plus de 300 000€.

M. le Président souligne que l'impact de la campagne d'emplois 2025 sur le BI 2025 est limité.

M. Larré remarque que le BI 2025 est en déficit et qu'il n'est rétabli à l'équilibre que par prélèvement sur le FDR de l'Université.

Il évoque le risque d'une accentuation du déficit sur les années suivantes. La campagne d'emplois coûtera plus cher à l'établissement en 2026. Il estime qu'il est logique de présenter le BI d'abord.

Mme Sion-Jenkis (vice-présidente du conseil d'administration) et (pour la partie « bilan ») Mme Gonzalez-Scavino (vice-présidente déléguée relations et ressources humaines) présentent le volet « enseignants-chercheurs » de la campagne d'emplois 2025 :

S'agissant de l'expression des besoins en enseignants-chercheurs, sont remontées les demandes suivantes :

IJBA : 1 demande

IUT : 6 demandes

UFR Humanités : 10 demandes

UFR Langues et civilisations : 10 demandes

UFR STC : 4 demandes

	N°	Département	Nature du poste	Section CNU / Discipline	Unité de recherche
IJBA	1	IJBA	(MCF)	71	MICA
IUT	1	DEP INFO COMM IUT	(MCF)	10	PLURIELLES
	2	DEP. CARR. SOCIALES	(MCF)	24	PASSAGES
	3	DEP INFO COMM IUT	PAST – MCF	Entrepreneuriat et innovation	
	4	DEP INFO COMM IUT	(MCF)	19	MICA
	5	DEP INFO COMM IUT	(MCF)	71	MICA
	6	METIERS MULTIMEDIA	(MCF)	19	MICA
Hum	1	DEPT HISTOIRE	(MCF)	22	CEMMC
	2	DEPT ARTS	(MCF)	18	ARTES
	3	DEPT HIST DE L'ART	(MCF)	21	AUSONIUS
	4	DEPT PHILOSOPHIE	(PR)	17	SPH
	5	DEPT LETTRES	(MCF)	08	AUSONIUS
	6	DEPT HISTOIRE	(PR)	22	CEMMC
	7	DEPT LETTRES	(MCF)	09	PLURIELLES
	8	DEPT ARTS	(MCF)	18	ARTES
	9	DEPT HISTOIRE	(MCF)	21	AUSONIUS
	10	DEPT ARTS	(MCF)	18	ARTES

	N°	Département	Nature du	Section CNU /	Unité de recherche
--	----	-------------	-----------	---------------	--------------------

			poste	Discipline	
L&C	1	DEPT ETU BASQ	(PR)	73	IKER
	2	DEPT ETU COREENN	(MCF)	15	D2IA
	3	DEPT ETU MONDES ANGL	(PR)	11	CLIMAS
	4	DEPT ETU JAP	(MCF)	15	D2IA
	5	DEPT ETU CHIN	(MCF)	15	PLURIELLES
	6	DEPT SC. DU LANGAGE	(MCF)	07	CLLE MONTAIGNE
	7	DEPT ETU ARAB	(MCF)	15	PLURIELLES
	8	DEPT ETU MONDES ANGL	(MCF)	11	CLIMAS
	9	DEPT ETU IBER	(PR)	14	AMERIBER
	10	DEPT ETU MONDES ANGL	(MCF)	11	CLIMAS
STC	1	DEPT INFO COMM STC	(MCF)	71	MICA
	2	DEPT INFO COMM STC	(MCF)	71	MICA
	3	DEPT GEO	(MCF)	23	PASSAGES
	4	DEPT INFO COMM STC	(MCF)	71	MICA

La volumétrie prévisionnelle de la campagne d'emplois 2025 pour les enseignants-chercheurs :

- 5 départs d'enseignants-chercheurs (EC) prévisionnels courant 2025 : 2 PR + 3 MCF
(*rappel prévisionnel 2024 : 16 EC*)
- volonté d'aller au-delà du remplacement des emplois libérés en 2025 : + 9 EC (*rappel prévisionnel 2024 : + 6 EC*)

→ Soit une volumétrie prévisionnelle pour la rentrée 2025 :

- 14 postes d'Enseignants Chercheurs (*rappel 2024 : 22 EC*)
- 5 postes de PRAG - campagne validée (*rappel 2024 : 4 PRAG*)

Mme Sion-Jenkis évoque les critères d'arbitrage retenus pour l'appréciation des demandes :

- argumentaires et classement des composantes ;
- expression des besoins en matière de recherche et de formation ;
- taux d'encadrement des formations.

➤ L'arbitrage soumis à l'approbation du CA est le suivant :

Classement UFR	Département /section	PR/ MCF	Section CNU	Équipe de recherche	Argumentaire
1	DEPT ETU BASQ	(PR)	73	IKER	Besoins en formation et en recherche (départ à la retraite) Taux d'encadrement 48% « Profil recherche : études basques, didactique des langues, acquisition des langues dans le cadre des classes plurilingues, grammaire basque élémentaire, langue de scolarisation. La personne recrutée développera ses travaux à l'UMR IKER 5478, volets « Didactique de la langue basque et problématiques de l'enseignement bilingue et plurilingue » et « Individus plurilingues, sociétés multilingues ». »
2	DEPT ETU COREENN	(MCF)	15	D2IA	Faible taux d'encadrement (30%) et ouverture LLCER L2 (2025/6) et L3 (2026/7) Profil très ouvert (littérature, société contemporaine, arts de la scène, sciences politiques, etc.)
3	DEPT ETU MONDES ANGL	(PR)	11	CLIMAS	Profil demandé : Linguistique anglaise Taux d'encadrement : 74% assurer des enseignements en linguistique anglaise de niveau L et M, avec une implication forte dans les concours (agrégation) ; renforcer le potentiel en phonologie, au gré des besoins. « Un seul collègue PR est actuellement habilité en linguistique anglaise, ce qui est trop peu au regard des demandes de direction de thèse. Ce recrutement permettra enfin de renforcer l'équipe des linguistes anglicistes de l'Unité de Recherche CLIMAS : Axe 1 — Dimensions pragmatiques de la transmission ; Axe 2 — Intermédialité, mémoires et communautés ; Axe 3 — Puissance du mode Mineur. »
4	DEPT ETU JAP	(MCF)	15	D2IA	Profil demandé : Langue et civilisation japonaises – Histoire de l'art. Taux d'encadrement : 58% (avec lecteurs et CDI)

→ Dans le détail :

- Poste de MCF concours réservé aux enseignants du second degré affectés dans le supérieur :

Composante	Département / section	Section CNU	nature	Profil	argumentaire
IUT	IUT-InfoCom (parcours métiers du livre)	10 (15)	MCF	Littératures contemporaines et édition	Progression de carrière enseignant du second degré

- Pour l'UFR Langues et civilisations :

Classement UFR	Département /section	PR / MCF	Section CNU	Équipe de recherche	Argumentaire
1	DEPT ETU BASQ	(PR)	73	IKER	Besoins en formation et en recherche (départ à la retraite) Taux d'encadrement 48% « Profil recherche : études basques, didactique des langues, acquisition des langues dans le cadre des classes plurilingues, grammaire basque élémentaire, langue de scolarisation. La personne recrutée développera ses travaux à l'UMR IKER 5478, volets « Didactique de la langue basque et problématiques de l'enseignement bilingue et plurilingue » et « Individus plurilingues, sociétés multilingues ». »
2	DEPT ETU COREENN	(MCF)	15	D2IA	Faible taux d'encadrement (30%) et ouverture LLCER L2 (2025/6) et L3 (2026/7) Profil très ouvert (littérature, société contemporaine, arts de la scène, sciences politiques, etc.)

3	DEPT ETU MONDES ANGL	(PR)	11	CLIMAS	<p>Profil demandé : Linguistique anglaise Taux d'encadrement : 74%</p> <p>assurer des enseignements en linguistique anglaise de niveau L et M, avec une implication forte</p> <p>dans les concours (agrégation) ; renforcer le potentiel en phonologie, au gré des besoins.</p> <p>« Un seul collègue PR est actuellement habilité en linguistique anglaise, ce qui est trop peu au regard des demandes de direction de thèse. Ce recrutement permettra enfin de renforcer l'équipe des linguistes anglicistes de l'Unité de Recherche CLIMAS : Axe 1 — Dimensions pragmatiques de la transmission ; Axe 2 — Intermédialité, mémoires et communautés ; Axe 3 — Puissance du mode Mineur. »</p>
4	DEPT ETU JAP	(MCF)	15	D2IA	<p>Profil demandé : Langue et civilisation japonaises</p> <p>– Histoire de l'art. Taux d'encadrement : 58% (avec lecteurs et CDI)</p>

▪ Pour l'UFR Humanités :

Classement UFR	Département /section	PR/ MCF	Section CNU	Équipe de recherche	argumentaire
1	DEPT HISTOIRE	(MCF)	22	CEMMC	<p>Profil demandé : Histoire moderne</p> <p>Taux d'encadrement dpt d'Histoire : 57%</p> <p>« Au cours de ces dernières années, la section d'histoire moderne a perdu 4 postes d'EC (3 MCF et 1 PR), non remplacés, soit un tiers de ses effectifs de titulaires. »</p>
2	DEPT ARTS	(MCF)	18	ARTES	<p>Profil demandé : Cinéma (remplacement mutation) Taux d'encadrement dpt des Arts : 44%</p> <p>« Le ou la MCF assurera des enseignements dans tous les niveaux de la Licence Cinéma ainsi qu'en Master et il ou elle contribuera utilement à l'encadrement pédagogique de la filière cinéma. Il ou elle développera son activité de recherche au sein de l'UR 24141 ARTES et viendra renforcer la présence du cinéma au sein de l'unité de recherche. »</p>
3	DEPT HIST DE L'ART	(MCF)	21	AUSONIUS	<p>Profil demandé : Histoire de l'art/archéologie antique romaine Taux d'encadrement dpt Histoire de l'art et Archéologie : 66%</p> <p>« Il est ... absolument nécessaire de recruter un collègue spécialiste d'art romain, avec une approche archéologique, pour nos enseignements et pour l'encadrement des étudiants de Master. Cette demande a été classée 1re par Ausonius. »</p>
4	DEPT PHILOSOPHIE	(PR)	17	SPH	<p>Profil demandé : Philosophie (phénoménologie) – remplacement mutation Taux d'encadrement : 56%</p> <p>« On estime que ce poste de PR implique un encadrement pour une dizaine de masters par an et également une dizaine de thèses de doctorat. La phénoménologie est un des axes forts du département et de SPH, d'où le maintien de ce profil. C'est donc un besoin réel et central que ce poste doit satisfaire. »</p>

▪ Pour l'UFR STC :

Classement UFR	Département /section	PR/ MCF	Section CNU	Équipe de recherche	argumentaire
1	DEPT INFO COMM STC	(MCF)	71	MICA	<p>Profil demandé : Communication organisationnelle et responsable Taux d'encadrement dpt : 51%</p> <p>Besoins enseignement dans différentes formations de l'ISIC, en particulier le Master Communication des organisations, la Licence Information et Communication et le</p>

					MasterMédiation et Communication des Sciences et des Techniques » « Les recherches devront porter sur l'approche critique des vulnérabilités en contexte professionnel ou des nouvelles formes de communications des organisations avec leurs publics. »
2	DEPT INFO COMMSTC	(MCF)	71	MICA	Profil demandé : Design et participation Taux d'encadrement dpt : 51% « Le design et ses dimensions historique, théorique et critique seront abordés sous l'angle de leurs implications communicationnelles et sociales à travers les objets, les espaces et les productions graphiques. La personne recrutée sera à même de développer une application plus opérationnelle du design par la conception et la coordination de projets créatifs et collectifs qui questionnent les pratiques quotidiennes. » « Les recherches devront porter essentiellement sur l'analyse de l'innovation et en « design et participation ». »

▪ Pour l'IUT Bordeaux Montaigne :

Classement IUT	Département /section	PR/ MCF	Section CNU	Équipe de recherche	Argumentaire
2 (1)	DEP. CARR. SOCIALES	(MCF)	24	PASSAGES	Profil demandé : Territoires et transitions. Aspects environnementaux, sociaux et socioculturels Taux d'encadrement dpt Carrières sociales : 48% « poste de MCF profilé sur les problématiques des « Territoires et transitions », au prisme de l'urbanisme et de l'aménagement (urbain, agricole, paysager...), avec une focale importante sur les « aspects environnementaux, sociaux et socioculturels ». » "convergence avec le programme de recherche de l'UMR PASSAGES (laboratoire d'adossment du poste) autour des reconfigurations des spatialités et des changements globaux. » Encadrement et coordination des formations
3 (2)	DEP INFO COMM IUT	PAST - MCF	Entrepreneuriat et innovation	MICA	Mi-temps MCF associé Infocom Profil demandé : Entrepreneuriat et innovation Taux d'encadrement dpt InfoCom : 56% « Le déploiement du BUT requiert le recrutement d'un PAST au vu des objectifs d'insertion professionnels de la réforme. La personne recrutée sera en charge d'une mission de développement de l'apprentissage au sein du département Info-com. » Profil recherche : « le MICA souhaite renforcer l'étude des innovations par/avec le numérique et leur incidence dans les modes d'organisation entrepreneuriaux. Une bonne connaissance des micro-entreprises au coeur de l'innovation technologique serait appréciée. Travail avec l'ensemble des axes, bonne culture des projets. »

▪ Pour l'IJBA :

Classement IUT	Département /section	PR/ MCF	Section CNU	Équipe de recherche	Argumentaire
1	IJBA	(MCF)	71	MICA	Taux d'encadrement : 27% Remplacement mutation Lourde charge pédagogique et administrative : « Suite à un départ pour mutation, seules trois enseignantes-chercheuses titulaires composent le socle de notre dispositif, nécessitant le déploiement d'une maquette volumineuse, l'accompagnement spécifique de nos étudiant.es et une contribution soutenue dans le champ de la recherche (algorithmes, IA...). »

→ En résumé :

- 1 poste MCF concours réservé aux enseignants du secondaire affectés dans le supérieur : IUT (département Carrières sociales)
- 4 postes pour l'UFR Langues et civilisations (PR Études basques ; MCF Études coréennes ; PR Linguistique anglaise ; MCF Langue et civilisation japonaises – Histoire de l'art

- 4 postes UFR Humanités (MCF Histoire moderne ; MCF Cinéma ; MCF Histoire de l'art/archéologie antique romaine ; PR Philosophie (phénoménologie)
- 2 postes UFR STC (MCF Info-Com : communication organisationnelle et responsable ; MCF Info-Com - design et participation)
- 1,5 postes IUT (MCF Carrières sociales : Territoires et transitions. Aspects environnementaux, sociaux et socioculturels ; Mi-temps PAST-MCF : entrepreneuriat et innovation) ;
- 1 poste MCF IJBA

→ Soit au total : 3 PR ; 10 MCF (dont 1 concours réservé) ; 1 PAST-MCF mi-temps.

M. Pichon signale une coquille à corriger : pour l'IUT, concernant le poste de MCF concours réservé aux enseignants du second degré affectés dans le supérieur, sur la 1^{ère} ligne du bilan, le département de formation concerné est le département info-com et non pas le département Carrières sociales comme indiqué dans le document présenté.

M. Capdetrey demande une clarification : dans le schéma d'emplois prévisionnel, il est fait état de 13 postes d'enseignants-chercheurs prévus au titre de la campagne d'emplois 2025 ; or, le document tel que présenté fait état de 14 postes d'enseignants-chercheurs.

M. le président répond que le mi-temps PAST MCF (enseignant associé de niveau MCF) est le 14^{ème} poste, il n'est pas intégré au nombre des postes d'enseignants-chercheurs car il n'a pas règlementairement le statut d'enseignant-chercheur titulaire.

M. Larré observe que dans le tableau présenté, le taux d'encadrement mentionné pour le département des études anglophones (74%) ne correspond pas au taux mentionné dans le tableau de la cellule d'aide au pilotage (CAP) de l'UBM.

Il explique qu'il s'agit d'un taux difficile à calculer : beaucoup de collègues interviennent dans d'autres départements ; le taux est biaisé par les 12-13 lecteurs affectés dans le département.

Le chiffre indiqué ne correspond pas à celui mentionné dans le tableau de la CAP.

Mme Sion-Jenkis évoque une difficulté liée à l'affectation de collègues de ce département vers la CLEFF. Elle indique que les chiffres ont été revus et qu'ils peuvent être à nouveau vérifiés. Ces chiffres ont été établis sur la base des taux de la CAP consolidés par les retours d'informations des composantes.

M. Capdetrey revient sur la volumétrie de cette campagne d'emplois.

Il indique se réjouir de l'annonce d'un engagement de la gouvernance en faveur des postes d'enseignants-chercheurs titulaires, dans l'idée d'au moins maintenir le nombre de ces emplois, voire de reconquérir si possible un certain nombre d'emplois.

Il émet deux remarques sur ce point : il faut avoir une visibilité sur les chiffres : il remercie Mme Zimmer de lui avoir communiqué les dernières données à partir desquelles on peut penser les effets de cette campagne d'emplois.

Ces chiffres font apparaître s'agissant des personnels enseignants-chercheurs & enseignants titulaires de l'Université : 438 ETPT à la fin 2024 ; 427 ETPT à la fin 2023.

L'UBM enregistre une assez forte augmentation de ces ETPT enseignants-chercheurs & enseignants titulaires en 2024.

Il évoque la nécessité de retenir ce dernier chiffre comme chiffre de départ de la réflexion menée sur les évolutions (en gains ou pertes de postes) dans les campagnes d'emplois à venir et pour que les postes ne disparaissent pas presque involontairement.

Il estime que la manière de raisonner sur ces recrutements d'enseignants-chercheurs & enseignants titulaires conduit à une forme d'érosion inconsciente du fait d'une sous-estimation du nombre des départs qui s'ajoutent aux départs en retraite.

Il cite l'exemple de l'UFR Humanités : la campagne d'emplois 2025 prévoit pour cette composante 4 postes ouverts au recrutement pour la rentrée 2025. Ce sera peut-être de l'endorecrutement.

En 2023/2024 : l'UFR Humanités a perdu 5 postes enseignants-chercheurs & enseignants titulaires.

Le solde sera donc négatif malgré cette campagne d'emplois 2025, avec la perte d'un poste.

Cette problématique se rencontre dans d'autres composantes de l'université.

Il souligne l'intérêt d'être attentif à la réalité des soldes et appelle à être bien conscients collectivement des chiffres de départ pour voir quel est l'effet concret des campagnes d'emplois au sein des composantes et des départements de formation.

En dépit du volontarisme de cette campagne d'emplois proposée, il n'est pas certain qu'à la fin l'Université ne perde pas des emplois nets d'enseignants-chercheurs et d'enseignants titulaires.

Mme Sion-Jenkis évoque deux manières d'aborder les chiffres :

- soit de manière ponctuelle ;
- soit au regard de moyenne annuelle.

Elle indique qu'en l'espèce, l'établissement s'est basé sur la moyenne annuelle et a déjà intégré dans ses projections la possibilité d'endo-recrutements.

Elle explique que la question du solde (positif ou négatif) de création d'emplois dépendra de cela aussi.

M. le président remarque que s'il n'y avait aucune mobilité et aucun endo-recrutement, la campagne ne serait pas soutenable. Mais au regard de l'analyse des années précédentes c'est une bonne option.

Il réaffirme que la période n'est pas propice mais une campagne blanche ferait porter l'effort sur les collègues.

Mme Sion-Jenkis revient sur la remarque de M. Larré relative au taux d'encadrement dans le département des études anglophones : c'est le taux corrigé qui figure dans le diaporama présenté, c'est-à-dire le taux consolidé après retour d'informations de l'UFR Langues et civilisations.

Ce taux intègre les personnels d'enseignement permanents de ce département (titulaires ; CDI).

M. Larré estime qu'il faudrait déduire de ce taux les heures d'enseignement assurées par les collègues contractuels.

Mme Gonzalez-Scavino présente le volet « Personnels Biatss » de la campagne d'emplois 2025.

→Volumétrie prévisionnelle Biatss titulaires :

- expression de 71 besoins (hors BOE) via l'outil Sphinx :
- 49 demandes de postes Biatss titulaires : 26 de catégorie A ; 9 de catégorie B ; 4 de catégorie C
- 22 demandes de postes Biatss non titulaires : 9 de catégorie A ; 8 de catégorie B ; 5 de catégorie C
- dont 34 demandes n°1
- ont 4 demandes mutualisées : DR/PUB, DGS/DPIL, DSIN/DIVEC, DGS/SCD
- 3 demandes BOE (bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi).

Typologie des demandes	Nombre de demandes
Contractuel - décalage corps/fonction	1
Création de poste / accroissement d'activité	15
Création de poste / nouveau besoin	15
Progression de carrière des agents titulaires	17
Remplacement d'un départ	7
Résorption précarité des agents contractuels	16
Total général	71

→Postes de Biatss titulaires proposés au titre de la campagne d'emplois 2025 (volet Biatss) :

BOE

Support	Agence comptable	C	Gestionnaire comptable	Résorption précarité
Support	CAP	A	Chargée d'études statistiques CVE	Résorption précarité

Remplacements départs retraite

Soutien	IUT	B	Gestionnaire financier et comptable	Remplacement départ retraite	Priorité 1
Soutien	SCD	B	Technicien-ne d'information documentaires et de collections patrimoniales	Remplacement départ retraite	Priorité 1

Autres

Soutien	Service de production audiovisuelle et multimédia	C	Gestionnaire administrative et financière	Accompagnement des parcours/nouveau besoin (0,5)	Priorité 1	Transfert ETP
Soutien/ Support	Composantes/services	B	Technicien-ne en gestion administrative	Accompagnement des parcours	Priorité 1	Concours
Soutien/ Support	Composantes/services	B	Technicien-ne en gestion administrative	Accompagnement des parcours	Priorité 1	Concours
Soutien/ Support	Composantes/services	A	Assistant-e en gestion administrative	Accompagnement des parcours	Priorité 1	Concours
Soutien/ Support	Composantes/services	A	Assistant-e en gestion administrative	Accompagnement des parcours	Priorité 1	Concours
Soutien	Ausonius	B	Technicien-ne en logistique	Résorption précarité	Priorité 1	Mutation/ Détachement

Support	SIGDU	B	Technicien voirie	Remplacement	Priorité 1	Concours
Support	DAF	A	Chargé-e d'appui financier et qualité	Nouveau besoin	Priorité 1	Mutation/ Détachement
Support/DGS/SCD		A		Chargé-e d'archives	Résorption précarité	Priorité 1

Concours infructueux 2024

Support	DSIN	A	Chef projet AMOA	Résorption précarité	Réouverture concours en 2025
---------	------	---	------------------	----------------------	------------------------------

Mme Leroux indique que lors de la remontée des besoins des services et composantes de l'UBM, la direction de l'Université a identifié un certain nombre de demandes de promotions internes.

Il s'agit de proposer à 2 personnels Biatss de catégorie C de passer à la catégorie B et à 2 personnels Biatss de la catégorie B de passer à la catégorie A (Assistant Ingénieur : ASI).

Elle indique qu'il est prévu d'ouvrir des profils suffisamment larges pour que tous les personnels concernés puissent se présenter aux concours et leur permettre ainsi de maximiser leurs chances d'obtenir ces concours.

Plusieurs options sont possibles pour l'UBM :

- soit ouvrir 2 concours ;
- soit ouvrir 1 concours avec 2 postes ;
- soit ouvrir un concours avec un poste à pourvoir avec possibilité de puiser dans la liste complémentaire des admis.

Mme Leroux explique que cette dernière option, pour l'avoir expérimenté dans d'autres établissements, est une option assez pratique pour sécuriser les promotions par concours interne, puisqu'il s'agit bien pour l'établissement de cela.

Il faut toutefois que l'université s'assure auprès du MESR qu'elle aura la liberté de chercher la liste complémentaire.

M. Hauquin pour le SGEN-CFDT indique se satisfaire de cette approche car pendant des années, les campagnes d'emplois Biatss n'ont pas toujours permis des possibilités d'évolution professionnelle des collègues Biatss.

Il se déclare très favorable à cette proposition de possibilités de promotions professionnelles ouvertes à toutes les composantes et tous les services de l'établissement. Il explique que les organisations syndicales, dont le SGEN-CFDT, seront vigilantes et force de soutien et d'appui pour mieux préparer les collègues préparés aux concours.

Il rejoint le propos de Mme Leroux sur la 3^{ème} option mais observe qu'il faut néanmoins que les collègues figurent sur la liste complémentaire.

M. Rigollet évoque l'intérêt d'observer un périmètre large d'ouverture des concours ; il évoque la situation des collègues Biatss contractuels qui ont les diplômes requis mais pas la durée minimale de fonctions exigée pour passer les concours internes.

Mme Leroux indique qu'il faut aussi trouver un équilibre entre les concours internes/ externes.

M. Rigollet remarque que les lauréats ne restent pas toujours dans l'établissement, ils vont à l'extérieur.

Mme Leroux indique qu'il faut mieux préparer les collègues afin que ces recrutements ne soient pas pourvus par des candidats extérieurs.

Le meilleur moyen de contourner cet écueil, c'est de renforcer la préparation aux concours.

M. Ricarrère-Caussade déplore la part très faible consacrée aux postes de catégorie C dans les campagnes d'emplois. Il rappelle que l'Université a aussi besoin des personnels Biats de catégorie C pour assurer ses missions.

Mme Gonzalez-Scavino répond que la remontée des besoins concernant les postes de catégorie C n'a pas été très importante. Les arbitrages ont été faits en fonction des remontées des composantes et des services.

M. Branchereau évoque un important point d'inquiétude concernant cette campagne d'emplois : le risque cette création de postes en 2025 ne soit suivie d'une destruction de postes en 2026.

Il alerte sur les conséquences pour la suite, afin d'éviter que l'UBM ne soit placée sous la tutelle financière du Rectorat.

M. Larré souhaite expliciter sa position et celle d'autres élus « Dynamiques Montaigne » sur la campagne d'emplois 2025.

Outre le fait qu'il est difficile de déconnecter ce vote de celui sur le budget à venir, plusieurs raisons les poussent à s'abstenir :

- d'abord un certain flou sur les chiffres: à comparer des torchons et des serviettes, des campagnes d'emplois constatées et des prévisionnelles, des personnes physiques et des ETPT, on fait dire aux chiffres ce que l'on veut ;
- le respect des instances de l'Université les pousse également à s'abstenir : le CSA a rejeté cette campagne d'emplois (1 contre et 7 abstentions) ;
- certains profils de recrutements dans la campagne BIATSS ne semblent pas absolument indispensables et ressemblent davantage à des renvois d'ascenseur.

M. Larré indique regretter au passage que la campagne BIATSS n'ait pas été soumise à la consultation du CAC. Même si ce n'est pas obligatoire, il estime que cela fait partie des bonnes pratiques démocratiques.

Il ajoute que : *« dans le contexte actuel extrêmement difficile pour le pays et pour l'université plus particulièrement, nous savons que nous allons devoir faire des choix drastiques pour ne pas sombrer davantage. Nous estimons que nous n'avons pas assez d'éléments, ni de temps de débat, pour nous prononcer en pleine connaissance de causes ».*

Il conclut en indiquant qu'un certain nombre d'élus du CA s'abstiendront sur le vote de cette campagne d'emplois.

M. le président répond que le volet « Biats » de la campagne d'emplois 2025 a été évoqué en conseil académique.

Il indique ne pas partager le point de vue du caractère superflu de certains profils de recrutements Biatts.

Il rappelle que la gouvernance n'a pas retenu tous les vœux de rang 1.

Sur la prise de risque, il cite l'exemple de l'Université de Grenoble qui a fait le même choix : celui d'emprunter cette voie étroite d'une campagne d'emplois volontariste tout en prévoyant de réaliser des économies sur autre poste de dépenses que la masse salariale de l'université.

La richesse de l'UBM, ce sont ses personnels.

Il explique que le Rectorat n'a pas jugé déraisonnable cette campagne d'emplois ; la tutelle a autorisé la proposition budgétaire de l'UBM pour 2025.

Il souligne la nécessité de mieux accompagner les agents pour améliorer leur réussite aux concours

Mme Dirik rejoint les propos de M. Branchereau et de M. Larré. Le vote de la campagne d'emplois 2025 ne peut pas être décorrélé du vote du BI 2025, encore plus dans les circonstances actuelles.

Quant à la prise de risques évoquée par M. le président, elle interroge cette démarche.

Elle évoque le cas de l'Université du Mans ayant adopté un budget déficitaire en accord avec les autorités de tutelle mais dont les budgets rectificatifs successifs ont tous été refusés par le Rectorat.

Il estime qu'il s'agit d'une prise de risques à double tranchant.

Elle indique que les élus UNEF-EBM s'abstiendront également lors du vote de cette campagne d'emplois 2025. S'ils sont favorables au recrutement, conscients des besoins en personnels, ils estiment toutefois que ces recrutements ne peuvent pas se faire au détriment des étudiants.

M. le président évoque l'accompagnement de l'IGESR sollicité par l'Université pour améliorer son organisation et son fonctionnement : cela démontre de son point de vue que l'établissement ne se lance pas dans une fuite en avant. Les mesures sont prises pour consolider la situation de l'Université.

M. Capdetrey indique que les élus sont conscients de l'importance de la masse salariale dans le budget de l'Université ; ils savent que le désengagement de l'Etat pèse sur cette campagne d'emplois.

M. Ricarrère-Caussade évoque le poste prévu pour le service commun de documentation (SCD) suite à un départ en retraite. Il indique que le personnel en question relève de la filière Bibliothèques et non pas de la filière ITRF comme indiqué dans le document présenté.

Il demande ce qui explique cette différence.

Mme Leroux répond que la gouvernance va se rapprocher de Mme la directrice du SCD pour s'assurer de la filière de rattachement du personnel concerné.

Mme Jimenez pour Le Poing Levé estime que la campagne d'emplois 2025 est largement insuffisante au regard des besoins et des demandes.

Elle ajoute que l'UBM est contraint par le MESR ; il « *oblige l'université publique à changer de visage* ».

Elle estime qu'il ne faut pas s'adapter à cette contrainte ; elle appelle l'Université à se battre contre ces coupes budgétaires et ne pas s'adapter à celles-ci.

Elle annonce son intention de voter contre la campagne d'emplois 2025.

M. Rigollet s'enquiert du volet « recrutements de contractuels Biatss » pour la campagne d'emplois 2025.

Quid de la présentation de ce volet au vote du CA ?

M. le président répond que les recrutements de contractuels Biatss ne sont pas soumis au vote du CA, contrairement aux recrutements de personnels Biatss titulaires.

M. Larré indique regretter l'absence de vote sur une campagne qui inclut les contractuels Biatss, dès lors que l'établissement connaît par avance les besoins pouvant être satisfaits par le recours à des contractuels.

Il estime qu'il serait également intéressant d'avoir une idée du nombre d'enseignants contractuels envisagés cette année.

M. le président indique que ces éléments d'information figurent dans le dossier transmis en amont aux conseillers.

Il précise que cette campagne d'emplois a donné lieu en amont à consultation du CSA (1 voix contre ; 7 abstentions). Les débats en CSA ont porté sur difficulté à se prononcer sur cette campagne d'emplois, avec l'expression de préoccupations largement partagées sur la nécessité d'obtenir plus de moyens et sur la nécessité de faire face aux coûts budgétaires.

➤ En l'absence d'autres remarques, la campagne d'emplois 2025 est soumise au vote des conseillers :

Membres présents : 24

Membres représentés : 11

Abstention(s) : 15

Blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 20

Pour : 19

Contre : 1

👉 ***Le CA approuve la campagne d'emplois 2025.***

Point n°5 - Budget rectificatif 2024 :

M. le président remercie les services de la direction des affaires financières (DAF) de l'université de leur sang-froid et de leur professionnalisme pour l'élaboration de ce BR qui a été conçu au gré des annonces successives parvenues à l'Université.

Mme Sion-Jenkis s'associe aux remerciements de M. le président.

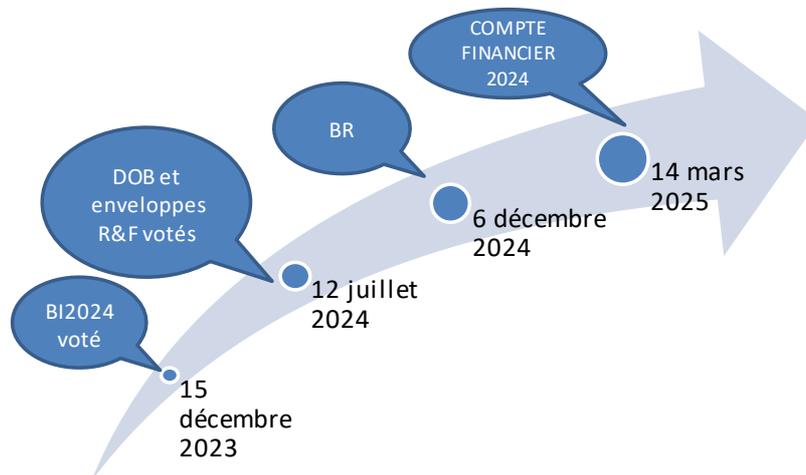
5.1 - Présentation :

Mme Lageat (directrice des affaires financières de l'Université) évoque les éléments structurants du BR-2024, selon la présentation suivante :

- Calendrier & cycle budgétaire 2024
- Synthèse du budget rectificatif unique
 - Objectifs du budget rectificatif de fin d'année
 - L'essentiel du BR technique
- Focus sur:
 - Exécution du budget au 15/11.
 - Les dépenses, les recettes et le solde budgétaire
 - La trésorerie
- Analyse financière-Indicateurs
- Les propositions de modification du budget
- Les tableaux soumis au vote



Calendrier Budgétaire 2024



Mai-juillet	Septembre	mi octobre	6 décembre
Accompagnement par la DAF des CRB dans leur reprogrammation infra annuelle -fongibilité.	Préparation du BR 2024 et du BI 2025.	Fin de saisie du BR et BI 2025	Vote du BR et BI 2025
Suivi d'exécution: analyse et nettoyage des flux en cours dans l'objectif de la préparation du BR.		Préparation du compte financier 2024 et du rapport de gestion de l'ordonnateur	



4

Objectifs du budget rectificatif unique (technique)

☐ Objectifs:

- Reprogrammer les tranches annuelles des opérations pluriannuelles (OPPA) en fonction de l'activité.
- Dégonfler les réserves
- Equilibrer, actualiser en fonction de l'exécution.



☐ En prenant en compte:

- Les recettes.
- Les dépenses de personnel.
- Les nouvelles mesures réglementaires.

5

L'essentiel du budget rectificatif

87 664 018€

Au budget initial 2024



+585 948€

De **SCSP** par rapport au BI 2024

Notifications initiale et intermédiaire du 10/07 et 5/07
et Actions spécifiques notifiées.

88 249 966€

Au budget rectificatif

Absence de notification définitive.

Notification de décision modification (-
118K€) arrivée tardivement et non prise en
compte dans le BR.

26 084 241 €

Au budget initial 2024



- 5 661 269€

De **ressources propres** y/c les
déprogrammations des réserves
recherche et hors recherche.

20 442 972€

Au budget rectificatif

- Une baisse de la projection des recettes encaissées (RE) de -5,1M€
 - Une baisse des crédits de paiement (CP) de -3,5M€
 - Une baisse des autorisations d'engagement (AE) de -21,1M€
- Un réajustement de l'enveloppe de personnel de +303K€ avec marge de sécurité.

6

Éléments structurants du budget rectificatif :

L'exécution du budget

arrêté au 12 novembre 2024



87,2%

d'encaissements

- Dont 22% sur OPPA
- Dont 94% sur budget propre

**57,5% d'exécution du budget
d'AE***

- Dont 15% sur OPPA
- Dont 68% sur budget propre

**63,5% d'exécution du budget
de CP***

- Dont 33,5% sur les OPPA
- Dont 66% sur budget propre

Sous-exécution globale des opérations pluriannuelles (OPPA) en dépense (AE & CP) quelle que soit l'enveloppe (F, I, P).

Sous-exécution de la recette sur les OPPA notamment les opérations d'investissement.

- Report des opérations sur 2025.

❑ La déprogrammation du budget rectificatif tient compte de ces éléments, notamment sur le budget des OPPA.

* PAF janvier à septembre intégrées

8

Focus sur les dépenses: les autorisations d'engagement (AE)

Autorisations d'engagement (AE) 2024			Ecart BR_BI 2024		Rép % enveloppe	
Budget en €	BI	BR	€	%	BI	BR
Fonctionnement	18 190 725	16 790 108	-1 400 618	-7,7%	13,6%	15,0%
Investissement	26 476 098	6 447 075	-20 029 023	-75,6%	19,8%	5,7%
Personnel	88 747 907	89 051 259	303 352	0,3%	66,5%	79,3%
Total AE	133 414 730 €	112 288 441 €	-21 126 289 €	-15,8%	100,0%	100,0%

Les autorisations d'engagement (AE) s'élèvent à 112,3M€ soit une baisse de 16% par rapport au BI 2024), et se répartissent selon les 3 enveloppes suivantes:

- Fonctionnement 16,8M€ (-7,7% par rapport au BI, y)
- Investissement 6,4M€ (-75,6% par rapport au BI-opérations pôle archeo et MSHB)
- Personnel: 89,5M€ (+ 0,3% par rapport au BI avec réserve de précaution)

- Les mouvements du budget rectificatif viennent réajuster les crédits inscrits au budget initial dont l'élaboration s'est effectuée en octobre 2024 avec un impact significatif sur l'enveloppe **d'investissement** (OPPA) et l'enveloppe **de fonctionnement** (réserves et sur les OPPA).
- La programmation sur les OPPA dès le budget initial a été travaillée avec les CRB en tenant compte des moyens dans la réalisation des projets. L'incertitude concernant la mise en œuvre des 2 projets immobiliers CPER 2021 -2027 n'a pas permis de procéder aux engagements sur 2024.

9

Focus sur les dépenses: les crédits de paiement (CP)

crédit de paiement (CP) 2024			Ecart BR_BI 2024		Rép % enveloppe	
Budget en €	BI	BR	€	%	BI	BR
Fonctionnement	18 290 336	17 030 302	-1 260 034	-6,9%	15,9%	15,3%
Investissement	7 903 098	5 366 768	-2 536 330	-32,1%	6,9%	4,8%
Personnel	88 747 907	89 051 259	303 352	0,3%	77,2%	79,9%
Total CP	114 941 341 €	111 448 329 €	-3 493 012 €	-3,0%	100,0%	100,0%

Les crédits de paiement (CP) s'élèvent à 111,4M€ soit une diminution de 3,5M€, soit -3% par rapport au BI 2024 et se répartissent selon les 3 enveloppes suivantes:

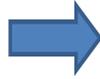
- Fonctionnement: 17M€ (-7% par rapport au BI -enveloppe de réserves)
- Investissement: 5,4 M€ (- 32% par rapport au BI)
- Personnel: 89,05 M€ (+0,3% par rapport au BI)

- Les mouvements du budget rectificatif à la baisse relèvent des enveloppes de fonctionnement et d'investissement sur les OPPA (2M€) et budget propre (1,8M€). Cette déprogrammation concerne les réserves recherche et hors recherche, la CVEC, achat de véhicule CFA -DPIL-IUT, réalisation de travaux sur PPI, décalage planning aménagement Maine de Biran...)

10

Focus sur l'enveloppe de dépenses de personnel.

Hausse de **+303K€**
par rapport au
budget initial 2024



- **231K€** sur les opérations pluriannuelles dont :

- -125K€ sur les contrats d'enseignements (PIA3 ACCESS, convention FIPHFP, projet AGILE),
- -106K€ sur les contrats de recherche (bourse horizon, chaire d'excellence, projets ANR, FrancophoNéa ...)

+ **535K€** sur le budget propre de l'établissement qui s'explique par :

- +321K€ réajustement des HCC
- +240K€ ajustements en +/- sur les recrutements de personnel toute population confondue, ainsi que de la réserve de précaution.

11

Focus sur l'autorisation d'emplois

(notifié 998 ETPT plafond Etat)

Hausse de **+1 ETPT** par
rapport au budget initial 2024
soit **1 179,0 ETPT** au total.



- **4 ETPT sur plafond ETAT:**

-5,4 ETPT BIATSS
+1,4 ETPT ENS-EC

+**5,1 ETPT sur plafond ETABLISSEMENT:**

-0,7 ETPT BIATSS
+5,8 ETPT ENS-EC

La variation (+/-) du nombre d'ETPT par population et plafond s'explique par:

- Les départs par voie de mutation/détachement, et non encore pourvus;
- Le recrutement d'ATER et doctorants supplémentaires hors recherche;
- Le recrutement de post doctorants et doctorants recherche.

12

24/93

Focus sur la recette encaissée (RE)

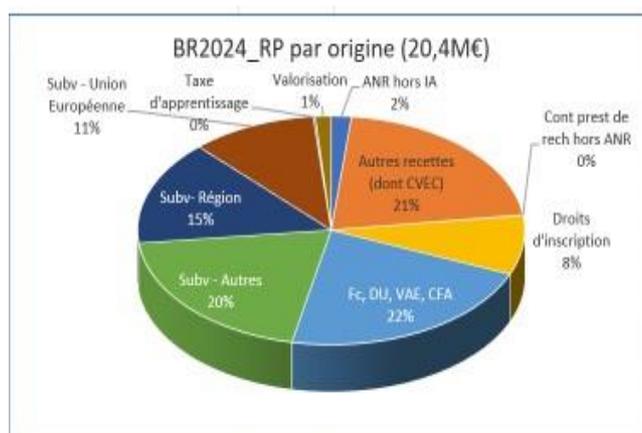
Montant estimé de:
108 672 938€

Diminution de **4,5%** par rapport au budget initial, soit -5,1M€.

- Ajustement à la hausse de la SCSP, de la CVEC et diminution des réserves soit -2,7M€ (-2,7%) sur le budget propre.
- Reprogrammation sur les OPPA (-2,3M€) soit -21,5%:
 - les op immobilières telles que les avances sur réhabilitation pôle archéo, versement solde CLEFF, projet ELLA;
 - les contrats enseignement (PIA3 Accès, Aap CRNA et ERASMUS, mobilité;
 - les contrats de recherche (ERC Patrimonium, solde de subv CRNA...)

Répartition de la prévision de RE au BR 2024:

- ✓ 81% SCSP
- ✓ 19% ressources propres (20,4M€)



13

Focus sur le solde budgétaire

Solde budgétaire en €	2024		Ecart BR_BI 2024	
	BI	BR	€	%
CP	114 941 341	111 448 329	-3 493 012	-3,0%
RE	113 748 259	108 672 938	-5 075 321	-4,5%
SB (RE-CP)	-1 193 083 €	-2 775 391 €	-1 582 308 €	132,6%
dont sur OPPA (T9)	2 467 385	2 343 692	-123 693	-5,0%
dont hors OPPA	-3 660 467	-5 119 083	-1 458 615	39,8%

Déficit de **-2,8M€**

Soit -1,6M€ par rapport au BI 2024.

Diminution du budget de CP inférieure à la diminution du budget de la recette.

Le déficit budgétaire s'est aggravé de **1,6 M€** par rapport au budget initial. Cette situation résulte d'une baisse des dépenses prévue (-3 %) moins importante que la diminution des recettes attendues (-4,5 %). En d'autres termes, les recettes sont insuffisantes pour couvrir toutes les dépenses.

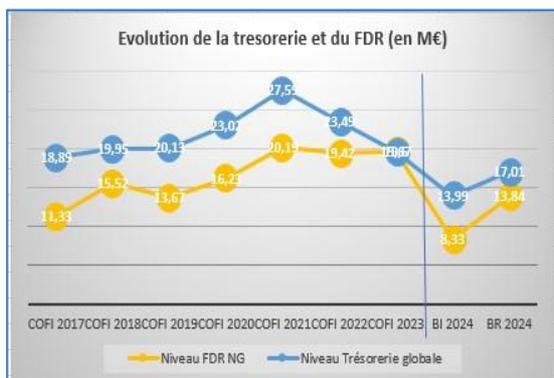
Pour équilibrer ce déficit, il faudra mobiliser de la trésorerie.

De plus, ce solde prévisionnel négatif s'explique par :

- Des décalages dans les financements reçus l'année précédente (DSG, pré-comp, projets, mesures spécifiques, etc.).
- Des investissements financés sur fonds de roulement,
- Des surcoûts liés à l'augmentation des prix (inflation, énergie) et des mesures salariales non financées (Guérini, HCC).

14

Focus sur la trésorerie et FDR



L'équilibre financier au BR 2024 s'effectue par un prélèvement sur la trésorerie de **7,22 M€** dont 3,5 M€ concerne le décalage des OPPA.

Au 31 décembre 2024, le montant de la trésorerie est estimée à **17 089 029€** soit 58 jours (seuil 30 jours) *(calcul sur la base du COFI 2023)*.

Niveau FDR à 13 837 997€ soit 47 jours (seuil 15jrs)

- Le niveau de trésorerie évolue positivement sur les 5 dernières années (comptes financiers) du fait de l'opération Campus et des opérations d'investissement (ex CLEFF) pour lesquelles l'établissement a perçu un financement via des avances. Le compte financier 2023 a mis en évidence l'effet conjoncturel des derniers exercices. Les indicateurs du BR 2024 confirment les indicateurs structurels dégradés de l'activité de l'établissement.

15

Analyse financière du BR 2024

Soutenabilité annuelle:

- Solde budgétaire négatif - 2,78M€ (-1,2M€ au BI 2024)
- Variation négative de la trésorerie : - 2,51M€
- Variation négative du FDR: -5,83M€
- Variation négative du besoin en FDR: -3,32M€ (prévision d'encaissement inférieure à la prévision de décaissement)

- *Risques à court et moyens termes: rigidité croissante des charges dites incompressibles > limitent les marges de manœuvre et alourdissent le budget.*
- *Impacts des projets pluriannuels (décalages encaissement et part de l'auto financement)*

Soutenabilité pluri annuelle:

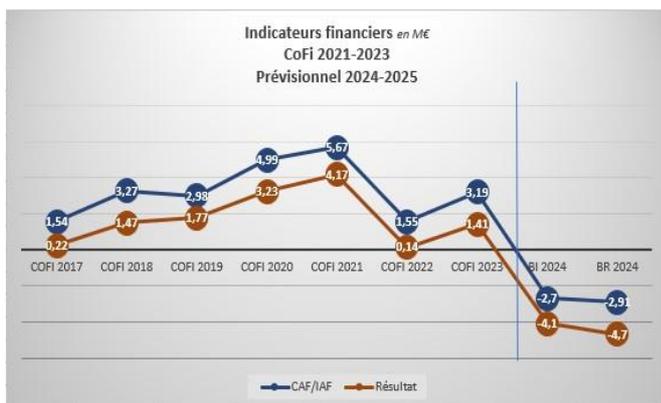
- Niveau final de trésorerie (T6): +17,1M€ reste à encaisser (T9): +42,2M€ = 59,3M€
- Reste à engager (T9): + 42,9M€ + Restes à payer (T10b): +4,05 M€ = 46,95 M€.
- Balance positive de +12,35M€

- *La situation financière projetée à long terme apparaît moins soutenable, bien que les indicateurs actuels montrent une balance positive.*

Les seuils prudentiels de niveau de trésorerie et de fonds de roulement sont respectés:

- 58 jrs pour la trésorerie (30jrs)
- 47 jrs pour le FDR NG (15jrs)

16



- Dégradation prévisionnelle **des ratios** relatifs au fonctionnement (Résultat= 7* - 6*) par rapport au BI.
- Augmentation du montant de **l'insuffisance d'auto financement** (IAF) par rapport au BI.
- Dégradation de **l'équilibre global** par rapport aux indicateurs du CoFi 2023.

En conclusion:

- **Contrainte croissante** de la masse salariale (GVT et évolutions réglementaires non compensées)
- **Surcoût exponentiel** des charges incompressibles.
- **Les ressources propres** insuffisantes pour absorber les coûts de l'activité structurelle.
- **Poids de la charge d'amortissement** non compensés (+1,78M€).
- **FDR et trésorerie déjà gagés**, notamment par le SIGDU, et les OPPA.

17

En synthèse



Il est proposé de modifier le budget comme suit:

- Augmentation du plafond des emplois de +1 ETPT (Equivalent Temps Plein Travaillé).
- Diminution du plafond des autorisations d'engagement(AE): - 21 126 289€
- Diminution du plafond des crédits de paiement (CP): -3 493 012€
- Diminution des prévisions d'encaissements (RE): -5 075 321€
- *Solde budgétaire des mouvements du BR négatif: 1 582 129€*
- **Mécaniquement, on observe une dégradation du solde budgétaire prévisionnel dont le montant s'élève à -2 775 391€ (BI 2024: -1 193 262€)**

18

Tableaux budgétaires du BR-2024 :



Pour vote:

- Tableau 1 : plafond emploi
- Tableau 2 : autorisations budgétaires
- Tableau 4 : équilibres financiers
- Tableau 6 : situation patrimoniale
- Tableau 9 : opérations pluriannuelles

Pour information:

- Tableau 3 : dépenses par destination
- Tableau 5 : Opérations pour compte de tiers
- Tableau 7 : plan de trésorerie
- Tableau 8 : opérations de recettes fléchées
- Tableaux 10 : opérations pluriannuelles détaillées
- Tableau 10bis : synthèse budgétaire et comptable

20



Tableau 1
Autorisation d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BR1 - 2024

		(A) Emplois sous plafond Etat		(B) Emplois financés hors SCSP		(C) = (A) + (B)	
		En ETPT		En ETPT		Global	
Catégories d'emplois	Nature des emplois						
		Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires			
				CDI			
			Non permanents	CDD			
S/total EC							
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS							
BIATOSS	Permanents	Titulaires					
		CDI					
		Non permanents	CDD				
	S/total Biatoos						
Totaux							
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat							

21

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires

Budget Rectificatif N°
Date exécutoire
Etablissement
Niveau d'agrégation
Nature du budget (BP, BA)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES			Montants Budget Rectificatif n°1		Montants Budget Rectificatif n°1	
	AE	CP				
Personnel	89 051 258,980	89 051 258,980	100 685 139		Recettes globalisées	
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>23 817 576,000</i>	<i>23 817 576,000</i>	<i>88 249 966</i>		<i>Subvention pour charges de service public</i>	
			<i>399 761</i>		<i>Subvention pour charges d'investissement</i>	
			<i>1 163 063</i>		<i>Autres financements de l'Etat</i>	
			<i>1 406 932</i>		<i>Fiscalité affectée</i>	
Fonctionnement	16 790 107,590	17 030 301,840	9 465 417		<i>Autres financements publics</i>	
					<i>Recettes propres</i>	
Intervention			7 987 799		Recettes fléchées*	
			<i>416 570</i>		<i>Subvention pour charges d'investissement fléchée</i>	
			<i>7 404 887</i>		<i>Autres financements de l'Etat fléchés</i>	
Investissement	6 447 074,900	5 366 768,150	166 342		<i>Autres financements publics fléchés</i>	
					<i>Recettes propres fléchées</i>	
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	112 288 441	111 448 329	108 672 938		TOTAL DES RECETTES (C)	
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		0	2 775 391		SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)	

TABLEAU 4
Équilibre financier

Budget Rectificatif N°	Budget Rectificatif n°1
Date exécutoire	06/12/2024
Etablissement	Université Bordeaux Montaigne
Niveau d'agrégation	Agrégé

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS		FINANCEMENTS	
	Montants Budget Rectificatif n°1	Montants Budget Rectificatif n°1	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	2 775 391	0	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>	<i>2 775 391</i>		<i>dont solde budgétaire budget principal</i>
<i>dont solde budgétaire budget annexe</i>			<i>dont solde budgétaire budget annexe</i>
<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>			<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>
<i>dont solde budgétaire BAI</i>			<i>dont solde budgétaire BAI</i>
<i>dont solde budgétaire SIE</i>			<i>dont solde budgétaire SIE</i>
<i>dont ... (à personnaliser le cas échéant)</i>			<i>dont ... (à personnaliser le cas échéant)</i>
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	4 800	2 806	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	865 909	831 603	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	739 497	1 039 650	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	4 385 597	1 874 059	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)	0	2 511 538	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>	<i>3 051 200</i>		<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	<i>0</i>	<i>5 562 739</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	4 385 597	4 385 597	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Budget Rectificatif n°1	PRODUITS	Montants Budget Rectificatif n°1
Personnel	87 972 071	Subventions de l'Etat	88 702 584
dont charges de pensions civiles*	23 817 576	Fiscalité affectée	1 163 063
Fonctionnement autre que les charges de personnel	24 821 480	Autres subventions	3 804 497
Intervention (le cas échéant)		Autres produits	14 439 322
TOTAL DES CHARGES (1)	112 793 551	TOTAL DES PRODUITS (2)	108 109 466
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	0	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	4 684 085
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	112 793 551	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	112 793 551

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants Budget Rectificatif n°1
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	-4 684 085
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	6 711 990
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 684 212
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	
- produits de cession d'éléments d'actifs	
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	2 250 391
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	-2 906 698

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants Budget Rectificatif n°1	RESSOURCES	Montants Budget Rectificatif n°1
Insuffisance d'autofinancement	2 906 698	Capacité d'autofinancement	0
Investissements	5 366 768	Financement de l'actif par l'Etat	452 000
		Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	1 991 533
		Autres ressources	
Remboursement des dettes financières		Augmentation des dettes financières	
TOTAL DES EMPLOIS (5)	8 273 466	TOTAL DES RESSOURCES (6)	2 443 533
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	0	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	5 829 933

Tableau 6 - situation patrimoniale

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Budget Rectificatif n°1
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-5 829 933
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	-3 318 395
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-2 511 538
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	13 836 997
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-3 252 032
Niveau final de la TRESORERIE	17 089 029

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

base Cof 2023

25

Tableau 9 Tableau des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Auto financement	Financements extérieurs			
			Montant	Encassements au titre des années antérieures	Encassements pour l'année n	Restes à encasser
	(1)	(14)	(15)=[1]-[14]	(16)	(17)	(18)=[15]-[16]-[17]
Total contrats de recherche	35 213 412	1 413 150	33 800 262	6 088 781	2 923 632	4 787 849
Total contrats d'enseignement	8 589 912	4 120 663	4 468 649	1 868 329	895 259	1 705 060
Total programmes pluriannuels d'investissement	65 128 389	14 032 939	51 095 450	30 683 031	4 723 344	35 689 076
Total	88 931 113	19 566 752	69 364 361	18 640 141	8 542 235	42 181 985

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en année n	AE nouvelles ouvertes en année n	Total des AE ouvertes en année n	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en année n	CP nouveaux ouverts en année n	Total des CP ouverts pour l'année n	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=[4]+[5]	(7)	(8)	(9)=[8]-[9]	(10)	(11)=[10]+[11]	(12)=[1]-[5]-[6]	(13)=[10]-[11]	
Total contrats de recherche	22 786 005	7 688 642	6 062 654	0	2 886 638	2 886 638	7 796 187	6 009 652	0	2 966 749	2 966 749	2 866 717	1 000
Total contrats d'enseignement	5 186 370	3 000 046	2 005 955	0	1 005 635	1 005 635	3 100 081	1 997 130	0	965 070	965 070	2 136 790	99 991
Total programmes pluriannuels d'investissement	64 744 402	22 919 818	20 022 465	0	3 007 862	3 007 862	24 240 566	19 297 632	0	2 264 735	2 264 735	41 684 077	1 517 975
Total	82 939 977	35 439 275	38 100 079	0	6 900 333	6 900 333	59 136 654	37 255 960	0	6 196 545	6 196 545	47 665 574	1 618 976
Pour information, répartition des opérations pluriannuelles par équipement :													
Et total personnel	7 686 267	4 845 619	4 217 472	0	1 079 450	1 079 450	4 845 619	4 217 472	0	1 079 450	1 079 450	2 298 444	0
Et total fonctionnement	8 946 216	6 696 362	4 760 563	0	1 719 116	1 719 116	7 006 624	4 664 955	0	1 903 245	1 903 245	2 404 908	11 000
Et total investissement	88 068 099	21 898 704	19 022 042	0	4 171 555	4 171 555	35 283 381	19 971 976	0	3 215 748	3 215 748	42 865 659	1 606 976

26

Délibération pour vote du CA :

➤ Il est demandé au CA :

→ de voter les autorisations budgétaires suivantes :

- 1 179 ETPT dont 958,9 ETPT sous plafond Etat et 220,1 ETPT hors plafond Etat ;
- 112 288 441 € en Autorisations d'Engagement (AE) dont :
 - o 89 051 259 € en personnel
 - o 16 790 107 € en fonctionnement
 - o 6 447 075 € en investissement ;
- 111 448 329 € en Crédits de paiement (CP) dont :
 - o 89 051 259 € en personnel
 - o 17 030 302 € en fonctionnement

- o 5 366 768 € en investissement ;
- **108 672 938 € en prévision de recettes ;**
- **- 2 775 391 € de solde budgétaire.**

→ de voter les prévisions comptables suivantes :

- - 2 511 538 € de variation de trésorerie ;
- - 4 684 085 € de résultat patrimonial ;
- - 2 906 698 € d'insuffisance d'autofinancement ;
- - 5 829 933 € de variation du fonds de roulement.

→ Le prélèvement sur le fonds de roulement s'élève au budget rectificatif n°1 de l'exercice 2024 à **5 829 933.08 €**. Il se répartit ainsi :

▪ Pour le **CFA** un prélèvement sur le fonds de roulement d'un montant de **260 342 € ;**

→ *Il est demandé au CA de décider d'affecter en réserve la somme de 82 101 € sachant qu'un prélèvement de 342 443 € a déjà été effectué au BI ;*

▪ Pour le **SIGDU** un abondement sur le fonds de roulement d'un montant de **28 276 € ;**

→ *Il est demandé au CA de décider d'affecter en réserve la somme de 15 571 € sachant qu'un abondement 12 705 € a déjà été effectué au BI ;*

▪ Pour l'**Université** hors SACD un prélèvement sur le fonds de roulement d'un montant de **5 597 867.08 €**

→ *Il est demandé au CA de décider un abondement aux réserves de 254 159 € sachant qu'un prélèvement de 5 852 026.08 € a déjà été effectué au BI.*

→ de voter les tableaux des emplois (T1), des autorisations budgétaires (T2), de l'équilibre financier (T4), de la situation patrimoniale (T6) et des opérations pluriannuelles (T9.2) (annexés à la délibération proposée).

5.2 - Discussion :

M. le président indique que le BR opère une correction essentiellement technique ; il n'est pas marqué par des décisions politiques.

Le BR comprend néanmoins des informations importantes en termes de points d'alerte et de prudence sur lesquels il faut être vigilants (notamment s'agissant du delta constaté entre le déficit prévisionnel et l'atterrissage prévisionnel de l'exercice 2024).

L'atterrissage réel de l'exercice 2024 sera constaté lors de l'adoption du compte financier au 14 mars 2025.

Le BR fait apparaître une augmentation du nombre des heures complémentaires d'enseignement (HCC).

Il prend acte de décisions antérieures : le fait d'avoir diminuer les quotités horaires des lecteurs, de même que la diminution du plafond horaire de CDI a entraîné une hausse des HCC.

Au BR 2024, l'Université n'a pas tenu les recettes initialement programmées au BI 2024. Elles concernent essentiellement les recettes des opérations pluriannuelles.

D'où dans le BI 2025 il faut certes y inscrire des recettes mais il faut aussi que l'UBM se donne collectivement les moyens de tenir ce niveau de recettes-là.

M. Rigollet relève une coquille sur la page « focus sur l'autorisation d'emplois » du diaporama de présentation du BR-2024 : le BR enregistre une diminution de 4 ETPT d'emplois Biatss sur plafond Etat (- 4 ETPT) et non pas une augmentation de +4 de ces ETPT comme mentionné en l'état « + 4 ETPT »

Mme Lageat confirme qu'il s'agit d'une coquille. Il convient de lire en effet « - 4 ETPT ».

M. Rigollet demande de quand datent les données ayant servi à l'élaboration du BR.

Mme Lageat répond que le taux d'exécution du budget est arrêté au 12 novembre 2024.

M. Rigollet évoque le déficit de recettes inscrit au BR 2024. Il demande s'il serait possible d'avoir un retour d'information sur le hors OPPA (Opération pluriannuelles) de la diminution des recettes encaissées ?

Mme Lageat répond que la difficulté est que l'UBM n'a pas encore reçu la notification de SCSP définitive pour 2024. Elle précise qu'il est annoncé une diminution de SCSP de 118K€ car l'ajustement est lié aux étudiants boursiers. Par ailleurs, les mesures Guerini pèsent chaque année davantage. Le compte financier 2024 permettra de visualiser l'atterrissage de l'exercice 2024.

D'un point de vue structurel, il manque des recettes à l'UBM pour pouvoir équilibrer son budget.

M. Rigollet demande dans quels domaines le BR enregistre des diminutions de recettes par rapport au BI ?

Mme Lageat répond l'exécution réalisée du budget ne sera constatée qu'au COFI de l'exercice.

M. Rigollet estime que cette information permettrait d'avoir une idée sur le recadrage à opérer sur les recettes et les dépenses.

Mme Lageat indique qu'il existe aussi des recettes et des dépenses sur des appels à projets (AAP) qui ne relèvent pas d'OPPA.

M. Pichon remarque qu'en matière de recettes, il s'agit surtout de reprogrammation de crédits pour lesquels l'UBM n'a finalement pas la main (subventions reprogrammées).

Mme Lageat explique que l'établissement a tendance à « gonfler » le BI en recettes et en dépenses pour un certain nombre de projets, par peur de manquer.

Elle évoque la nécessité de continuer le travail mené sur les opérations d'investissement, et de tenir compte pour ce faire des moyens humains et de la réalité du terrain.

Mme Lageat cite l'exemple de l'opération React EU : cela fait deux fois que l'université déprogramme et reprogramme les recettes afférentes.

M. Larré remarque que sans être catastrophiste, il est notoire que l'Etat ne paye pas ses dettes (ex. : non compensation des mesures de revalorisation du point d'indice de la fonction publique).

Il estime possible d'imaginer que l'Union Européenne ne verse pas le montant des financements prévus pour le projet React EU.

D'où l'importance pour l'UBM de disposer d'un FDR (fonds de roulement) suffisamment élevé.

Il souligne la nécessité de ne pas réduire à la portion congrue le FDR non gagé de l'université.

M. le président indique être d'accord sur la nécessité pour l'UBM de gagner en sincérité sur les prévisions budgétaires de l'Université.

5.3 - Vote relatif au BR-2024 :

➤ En l'absence d'autres remarques, M. le Président soumet le budget rectificatif - exercice 2024 au vote du CA :

Membres présents : 24
Membres représentés : 11
Abstention(s) : 1
Blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 34
Pour : 34
Contre : 0

➡ **Le conseil d'administration vote le budget rectificatif - exercice 2024 de l'Université Bordeaux Montaigne, en ce comprenant :**

1) les autorisations budgétaires suivantes :

▪ **1179 ETPT dont 958,9 ETPT sous plafond Etat et 220,1 ETPT hors plafond Etat ;**

▪ **112 288 441 € en Autorisations d'Engagement (AE) dont :**

- 89 051 259 € en personnel ;
- 16 790 107 € en fonctionnement ;
- 6 447 075 € en investissement.

▪ **111 448 329 € en Crédits de paiement (CP) dont :**

- 89 051 259 € en personnel ;
- 17 030 302 € en fonctionnement ;
- 5 366 768 € en investissement.

▪ **108 672 938 € en prévision de Recettes.**

▪ **- 2 775 391 € de solde budgétaire.**

2) les prévisions comptables suivantes :

- - 2 511 538 € de variation de trésorerie ;
- - 4 684 085 € de résultat patrimonial ;
- - 2 906 698 € d'insuffisance d'autofinancement ;
- - 5 829 933 € de variation du fonds de roulement.

.

3) les données suivantes :

Le prélèvement sur le fonds de roulement s'élève au budget rectificatif n°1 de l'exercice 2024 à **5 829 933,08€**.
Il se répartit ainsi :

3.1) Pour le **CFA**, un prélèvement sur le fonds de roulement d'un montant de **260 342 €** ;

→ Le conseil d'administration décide d'affecter en réserve la somme de 82 101 € sachant qu'un prélèvement de 342 443€ a déjà été effectué au budget initial (BI) de l'exercice 2024 ;

3.2) Pour le **SIGDU**, un abondement au fonds de roulement d'un montant de **28 276€** ;

→ Le conseil d'administration décide d'affecter en réserve la somme de 15 571€ sachant qu'un abondement de 12 705€ a déjà été effectué au budget initial (BI) de l'exercice 2024 ;

3.3) Pour l'**Université** hors SACD, un prélèvement sur le fonds de roulement d'un montant de **5 597 867,08€**

→ le conseil d'administration décide un abondement aux réserves de 254 159€ sachant qu'un prélèvement de 5 852 026,08€ a déjà été effectué au budget initial (BI) de l'exercice 2024.

4) les tableaux budgétaires suivants :

- Tableau des emplois (T1) ;
- Tableau des autorisations budgétaires (T2) ;
- Tableau de l'équilibre financier (T4) ;
- Tableau de la situation patrimoniale (T6) ;
- Tableau des opérations pluriannuelles (T9.2).

Point n°6 - **Budget initial 2025 :**

M. le président indique que l'UBM affiche un déficit structurel : le montant des dépenses de l'Université est supérieur à celui de ses recettes.

Ce déficit est en grande partie causé par l'insuffisance de SCSP ; elle ne couvre pas les dépenses de masse salariale de l'établissement.

Les mesures du gouvernement (dont les mesures Guérini non compensées ; l'augmentation de la contribution des universités au financement du CAS Pensions ; la non compensation de l'augmentation du GVT) ont aggravé la situation financière de l'université car elles rentrent dans la masse salariale de l'établissement qui représente la part la plus importante de son budget.

L'UBM se trouve dans une situation relativement grave : c'est le cas de 60% des universités en France.

Le déficit de fonctionnement de l'UBM est estimé à près de 7 millions d'euros pour 2025.

Pour l'appréciation de cette situation, il convient de distinguer entre ce qui relève de mesures exogènes, émanant de l'Etat et qui s'imposent à l'université (mesures précitées) et les mesures endogènes, propres à l'établissement (politique RH en faveur de la déprécarisation, révision de l'indemnitaire, stabilité des effectifs, campagnes d'emploi 2023-2024 et 2025...).

M. le président souligne la nécessité de négocier avec le MESR pour obtenir une révision du modèle d'allocation des moyens à l'endroit des universités.

Il explique que France Universités va travailler à la remise à plat de ce modèle et que l'UBM ne peut que sortir gagnante de ce nouveau modèle car l'établissement est plutôt classé parmi les EPCSCP les plus mal lotis selon le modèle actuel.

Il indique que les universités sont très motivées à demander cette révision du modèle d'allocation des moyens ; il est possible que cette révision aboutisse dans les 2-3 ans à venir.

Il évoque la nécessité pour l'UBM de poursuivre des efforts pour augmenter ses ressources propres, notamment dans le domaine de la formation continue où l'Université dispose d'un important potentiel.

Il est également prévu de proposer prochainement un relèvement des tarifs de location des locaux de l'établissement.

M. le président conclut en indiquant que Mme la Rectrice a donné son accord pour que l'UBM puise dans son FDR moyennant quelques mesures de prudence présentées ci-après par Mme Sion-Jenkis.

Cette dernière indique que lors du pré-CA avec les services du Rectorat, les autorités académiques ont demandé des explications sur ces difficultés financières de l'UBM, l'établissement d'une feuille de route à mettre en œuvre ainsi que d'un BR au regard de l'atterrissage du compte financier.

La vigilance est portée sur le poids de la masse salariale de l'UBM qui dépasse les capacités de financement de l'Université liées à la SCSP.

L'augmentation des heures complémentaires d'enseignement (liée à différents facteurs) est une alerte qui doit être prise en considération pour le déploiement des actions en faveur d'un travail pour ajuster au cours des prochaines semaines le prévisionnel.

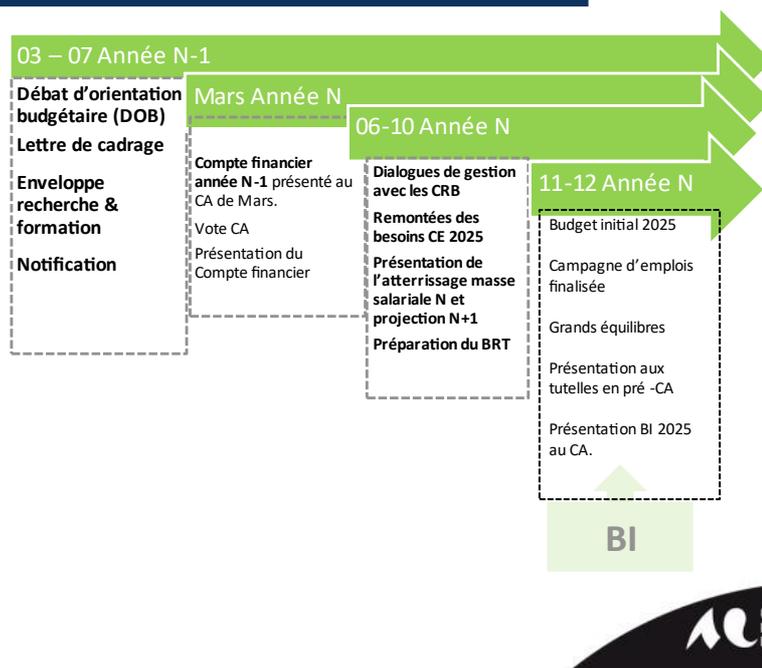
Mme Sion-Jenkis remercie la DAF et l'AC pour leur concours sur ces dossiers compliqués.

6.1 - Présentation :

Mme Lageat évoque les éléments structurants du BI-2025, selon la présentation suivante :

- Cycle budgétaire 2024-2025
- Éléments de construction du budget initial 2025
- Analyse de la soutenabilité-Indicateurs
- Délibération du CA sur les tableaux budgétaires :
 - Pour vote
 - T1 autorisations des emplois
 - T2 autorisations budgétaires
 - T4 Equilibre financier
 - T6 Situation patrimoniale
 - T9 Opérations pluriannuelles

Calendrier budgétaire 2025



Méthodologie

- **Adoption du débat d'orientation budgétaire (DOB)**: voté le 21 juin 2024;
- **Concertations budgétaires** : échanges avec les centres de responsabilité budgétaire (CRB) entre juin et septembre (dialogues de gestion-DDG);
- **Finalisation de la campagne d'emplois (CE)**: présentation pour avis au CSAE du 26 novembre;
- **Présentation du budget initial 2025 (BI)**: discussions préalables avec les élus sur les montages budgétaires et les contraintes fortes (exogènes et endogènes), incluant la commission des moyens du 4 décembre 2024.
- **Validation au conseil d'administration (CA)**: Présentation et vote des éléments financiers lors du CA du 6 décembre 2024.

Méthodologie

- **Principe budgétaire** de synchronisation de la campagne d'emplois avec le budget initial de l'exercice N basé sur:
 - Reconstitution des charges avec prise en compte des besoins supplémentaires (LPR, mesures Guérini, Impact du CAS pension, mesures RH internes ...).
 - Prise en compte de l'évolution « mécanique » de la masse salariale.
 - Impact en année pleine des CE 2023, 2024, et CE 2025 sur 4/1^{ère}.
- **Campagne d'emplois 2025:**
 - Prise en compte des besoins exprimés par les composantes et services, complétés par des outils d'aide à la décision et en concordance avec les éléments posés dans le débat d'orientation budgétaire (DOB).
- **Arbitrages sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement :**
 - Les demandes remontées à travers le dialogue de gestion sont examinées par la direction selon l'opportunité et la faisabilité des moyens mis à disposition.

Au BI 2025: 259,4K€ dont 172K€ en Fct, 144K€ en Invest.



Rappel des éléments du débat d'orientation budgétaire

- ❑ **Poursuivre l'améliorer les conditions de travail et d'études pour toutes et tous:**
 - À la faveur d'une politique RH (CE 2025) et de mesures indemnitaires revalorisées, poursuivre l'accompagnement RH du personnel (dé précarisation, mesures indiciaires, formation...);
 - Mettre en place un campus durable, intelligent et responsable (SD DD&RSE, SD VE et handicap, repenser les espaces de travail et d'études, extension des horaires d'ouverture des bibliothèques, travaux de réaménagement et de rafraîchissement des locaux, accélération de la transition numérique).
- ❑ **Consolider les missions fondamentales de l'université:**
 - Accompagner l'internationalisation avec la nouvelle composante CLEFF en s'appuyant sur l'étude de développement faite en 2024 (MKI);
 - Mettre en place une offre de formation répondant aux enjeux de la transition écologique ;
 - Développer les sciences avec et pour la société (SAPS);
 - Renforcer la politique scientifique d'établissement (AMI SHS);
 - Soutenir l'innovation à travers des actions du pôle universitaire d'innovation (PUI);
 - Repenser le fond de soutien à la pédagogie (reconduite de la dotation 2024).
- ❑ **Renforcer le pilotage de l'établissement et sécuriser sa trajectoire par une approche pluriannuelle des besoins et des ressources.**



Les moyens mobilisés pour la construction du BI 2025...

- ❑ **Prise en compte des éléments conjoncturels et structurels:**
 - Pas de pré-notification 2025;
 - SAPS;
 - Dialogue de performance 2024;
 - Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) à venir;
 - Moyens dégagés à travers l'apprentissage (CFA): 20% au titre des frais de gestion et du fonds de roulement (FDR);
 - CPER 2021 -2027;
 - Moyens de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC).

- ❑ **Poursuite de la mise en œuvre des projets:**
 - InfraNum (solution collaborative);
 - ELLA (équipement des laboratoires de langues à Agen);
 - Etudes pour la réhabilitation et l'extension du pôle archéologie, et de la MSH Bx;
 - Sécurisation du campus (portiques);
 - Extension MDE.



... ne finançant que partiellement les nouvelles dépenses

- ❑ **Dans la poursuite de mesures et discussions engagées en 2024 :**
 - Mesures indemnitaires;
 - Sécurisation des postes: remplacement des sortants;
 - Mesures de gestion des carrières: repyramider et poursuivre la déprécarisation des emplois à travers le dispositif de cdésiation anticipée;
 - Poursuite de de la revalorisation de l'indemnitaireBIATSS.
 - Impact du CAS pension sans compensation
 - Elargissement de l'amplitudedes horaires d'ouverture des bibliothèques
 - Mise à niveau financier des besoins réglementairesliés au PHSE

- ❑ **Politique d'investissement volontariste mais contraint:** plan pluriannuel d'investissement(voté en janvier 2024); PPI du SIGDU, appels à projet CFA.

- ❑ Développementdes schémas directeurs divers.



Présentation des grands équilibres financiers :

L'architecture budgétaire 2025 (votée en 2023)

Architecture budgétaire au 1er janvier 2024 voté au CA du 13 juillet 2023		
Université Bordeaux Montaigne	2024	Libellé centre de responsabilité budgétaire (CRB)
	SACD	CRB920_SIGDU
CRB921_CFA		centre de formation des apprentis
hors SACD	CRB900_SUPPORT	Support
	CRB901_UFR HUM	Humanités
	CRB902_UFR L&C	langues et civilisations
	CRB903_UFR STC	Sciences des territoires et de la communication
	CRB904_IUT	Institut universitaire de technologie
	CRB906_IJBA	institut de journalisme de bordeaux aquitaine
	CRB912_SCD	Service commun documentation
	CRB913_SOUTIEN	Soutien
	CRB914_MS	Masse salariale
	CRB915_DPIL	Direction du patrimoine immobilier et logistique
	CRB916_DSIN	Direction du système d'information et du numérique
	CRB918_RECHERCHE	Recherche
	CRB 922_CLEFF	Cité des langues étrangères, du français et de la francophonie

CRB: centre de responsabilité budgétaire
SACD: service à comptabilité distincte

CRB Infrastructures
CRB transversaux
CRB Composantes

10



Les enjeux du BI 2025: le niveau des autorisations budgétaires

➤ Sont soumis au vote du CA:

Budget consolidé en €	BI 2025
AE	134 712 889
CP	121 850 837
RE	115 079 201
Solde budgétaire (RE-CP)	-6 771 636

➤ Répartition des dépenses par enveloppe:

BI 2025	AE	CP	%Rép AE	%Rép CP
FCT	19 274 608	19 512 680	14,3%	16,0%
INV	21 292 379	8 192 256	15,8%	6,7%
PERS	94 145 902	94 145 902	69,9%	77,3%
Total	134 712 889 €	121 850 837 €	100,0%	100,0%

➤ Répartition des recettes par typologie:

recettes encaissées (RE) en €	BI 2025	Rép% BI 2025
Recettes globalisées	104 232 266	90,6%
recettes fléchées	10 846 935	9,4%
Total RE	115 079 201	100,0%

➤ Répartition des autorisations d'emplois:
(ETPT: équivalent temps plein travaillé):

Global: 1 224,6 ETPT dont:

- Plafond Etat: 970,7 ETPT
- Plafond établissement: 253,9 ETPT



Évolution et répartition par enveloppe BR 2024BI 2025 Autorisations d'engagement (AE)



- Dont +13,7M€ sur les opérations pluriannuelles (cf T-9 des OPPA)
- Dont +8,7M€ sur le hors OPPA

Augmentation globale de :

- ❑ l'enveloppe de **fonctionnement +15% (2,5M€)** : concerne majoritairement le budget propre et s'explique par l'augmentation des dépenses courantes incompressibles (fluides, contrats de maintenance, nettoyage, cotisations diverses...), et les demandes d'arbitrage.
- ❑ l'enveloppe de **personnel +5,7% (+5,1M€)** : LPR, impact des mesures Guérini non compensées, mesures sociales et indemnitaires internes, augmentation mécanique (GVT), EAP CE 2024 et 4/12^{ème} CE 2025.
- ❑ l'enveloppe d'**investissement +230% (+14,8M€)**: reprogrammation CPER 201 -2027 pour le pôle archéologie, MSHBdx études, PPI et projets informatiques numériques (Infranum, ELLA).

12



Évolution et répartition par enveloppe BR 2024-BI 2025 Crédits de paiement (CP)



- Dont +1,3M€ sur les opérations pluriannuelles
- Dont +9,1M€ sur le hors OPPA.

Augmentation globale de :

- ❑ l'enveloppe de **fonctionnement +15% (2,5M€)** : concerne majoritairement le budget propre et s'explique par l'augmentation des dépenses incompressibles (fluides, nettoyage, cotisations diverses...) et les arbitrages.
- ❑ l'enveloppe de **personnel +5,7% (+5,1M€)** : LPR, mesures Guérini, CAS pension, mesures sociales et indemnitaires, augmentation mécanique (GVT), EAP CE 2023&2024 et 4/12^{ème} CE 2025.
- ❑ l'enveloppe d'**investissement +52,6% (+2,8M€)** : Décalage de réalisation des restes à payer sur projets et des opérations du PPI financées sur fonds propres .

13



Focus sur l'enveloppe des dépenses de personnel

Les crédits de masse salariale sont inscrits à 98,5% sur le CRB 914_MS. Les HCC et les crédits relatifs aux OPPA sont inscrits sur les CRB ou se porte l'activité.

L'enveloppe globale des dépenses de personnel est en augmentation de **+5,1M€** par rapport au BR-2024 dont:

- +4,8M€ relatifs au schéma d'emplois 2024 (+1,7M€), aux mesures obligatoires 2025 (+1,8M€), aux mesures discrétionnaires (+2M€)
- +318K€ sur les opérations pluriannuelles (OPPA) contrats de recherche et d'enseignement.



Le nombre d'ETPT 2025 est estimé **1 224,6** (soit + 45,6 ETPT par rapport au BR -2024), réparti entre:

- +11,8 ETPT sous plafond Etat
- +33,8 ETPT sous plafond établissement

Cette hausse s'explique par:

- L'extension en année pleine (EAP) de la CE 2024 et l'impact sur 4/12^{ème} de la CE 2025.
- Schéma d'emplois.
- Mesures
- Le recrutement sur projets (Pré -comp, DSG projets, COMP 2025, recrutement SIGDU...).
- Création de poste (DPO, cybersécurité...).

AE=CP en €	BR 2024	% Rep 2024	BI 2025	% Rep 2025	Ecart BR/BI
Hors OPPA	87 971 809	98,8%	92 748 892	98,5%	4 777 083
Sur OPPA	1 079 450	1,2%	1 397 010	1,5%	317 560
dont contrats de recherche	716 325	0,8%	1 116 852	1,2%	400 526
dont contrats hors recherche	352 128	0,4%	280 149	0,3%	-82 977
dont réserves	420 414	0,3%	294 000	0%	-126 414
Total général	89 051 259 €	100,0%	94 145 902 €	100,0%	5 094 643 €

14



Evolution du ratio Dizambourg

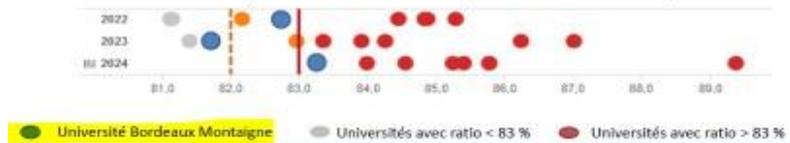
Dépenses de personnel/ ressources encaissables

CF 2017	CF 2018	CF 2019	CF 2020	CF 2021	CF 2022	CF 2023	Dernier BR 2024	BI 2025
85,9%	84,3%	83,1%	81,0%	78,8%	82,7%	81,7%	85,3%	88,0%

Evolution du ratio Dizambourg



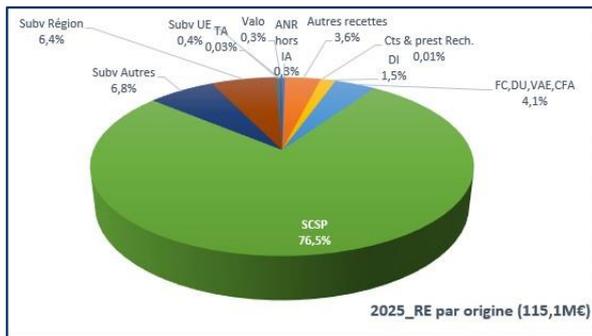
... pour les universités tertiaires (lettres et sciences humaines)



15



Répartition du budget par origines (RE) et par destinations (CP) -T3



Recettes Encaissées (RE): 115,1M€

Dont 27M€, soit 23%, de ressources propres (reprogrammation des OPPA essentiellement)

Les ressources propres encaissées (hors SCSP):

- Recettes propres (DI, CFA, FC, DU, VAE, vente d'eau, locations...): 9,6M€
- Fiscalité affectée: CVEC: 1,06M€
- Financement publics : subventions région, UE et autres (16,3M€), y compris les financements liés aux contrats de recherche (CRNA, ERC, ANR) et contrats d'enseignement (PIA3, CRNA...)

Crédits de paiement (CP): 121,8M€

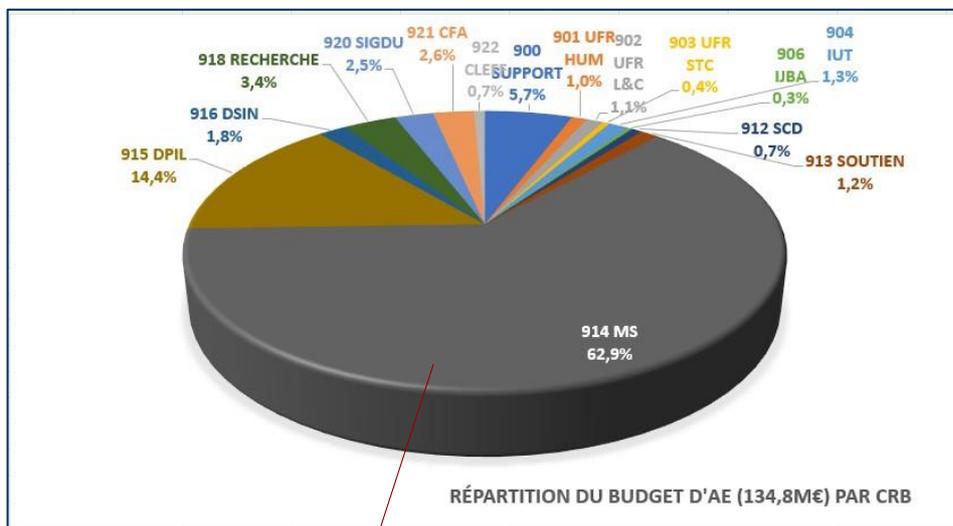
Dont 77,3% de masse salariale ventilée sur les grandes missions de l'université

Destination LOLF:

- **Vie étudiante**: aides, santé, activités sportives, culturelles et associatives (2,8M€) ;
- **Enseignement**: licence, master, doctorat (45,7M€)
- **Recherche**: recherche universitaire et diffusion des savoirs (32,8M€) ;
- **Soutien**: Bibliothèques et documentation, immobilier, pilotage et support (40,5M€).

16

Répartition des dépenses (AE) par CRB



NB: Il s'agit ici du CRB 914 libellé masse salariale et non de l'enveloppe de masse salariale

Le budget d'AE permet de contractualiser et d'engager la dépense (EJ, missions, DP directs, convention SRIA..., marchés

17

Évolution des ressources propres 2024-2025

Classification COFISUP ministère



Augmentation des ressources propres de +32,3% (+6,6M€)

- Dont 46,2% sur l'item **autres ressources** (reprogrammation des avances du CPER notamment)
- Dont +4% sur l'item **recherche**; A noter que les financements de la région sont sous l'item « autres ressources »
- Dont +4,7% sur l'item **formation** (impact DI en légère hausse la FC et DU...).

- **Autres ressources**: Subventions région, UE, autres, CVEC et ressources propres diverses. *Dans cet item se trouve également le financement des projets recherche et enseignement.*
- **Ressources recherche**: Valorisation, ANR IA, ANR hors IA, contrats et prestations de recherche hors ANR.
- **Ressources formation**: DI, FC, DU, VAE, contrats d'apprentissage (CFA).

18



Soutenabilité financière. Indicateurs

(Ces IF ont été calculés sur la base du BR2024)

Patrimonial:

Compte de résultat	
Charges	120 370 571
produits	110 625 792
Résultat	-9 744 779 €

Budgétaire

Budget consolidé en €		BI 2025
AE		134 712 889
CP		121 850 837
RE		115 079 201
Solde budgétaire (RE-CP)		-6 771 636 €

Résultat section F	-9 744 779
Dot amort, déprec, prov.	6 711 990
Reprise amort, déprec, prov.	2 684 211
Quote-part subv invest	2 250 392
CAF/IAF	-7 967 392 €

Indicateurs financiers BI 2025 (calculés à partir du BR 2024)	BI 2025	seuil d'alerte
Niveau final FDR	1 349 297 €	4 735 774 €
NB de jours FDR	4	15
Niveau final de trésorerie	9 558 242 €	9 471 548 €
NB jours trésorerie	30	30

T-équilibre financier		
en €	Besoins	Financements
SB	6 771 636	
OPCT	1 992 505	1 233 354
Prévltr trésor		7 530 787
Total	8 764 141 €	8 764 141 €

Soutenabilité infra annuelle

Dégradation significative des indicateurs financiers prévisionnels : Les charges augmentent de +7,1% par rapport au BR2024 et +13,4% par rapport au CoFi 2023.

Les ressources encaissables augmentent de +2,4%/ BR 2024 et de 0,03% par rapport au CoFi 2023.

Cette dégradation est la conséquence de charges exponentielles exogènes et des mesures internes, sans compensation de SCSP, ni de ressources propres supplémentaires.

T-financement	
IAF	-7 967 392
Emplois	8 192 256
Ressources	3 671 948
Résultat : Prévltr FDR	-12 487 700 €

La photographie du niveau de FDR et de la trésorerie réellement disponible sera affichée à l'issue du compte financier 2024.

19



Indicateurs du nouveau décret financier

Dans le cadre de la réforme du décret financier, le budget est considéré en équilibre réel s'il satisfait aux 3 critères de soutenabilité suivants :

• Fonds de Roulement en nombre de jours de CPHI*



• Trésorerie en nombre de jours de CPHI



• Ratio Dizambourg (Charges de personnel / Produits encaissables)



*CPHI – Crédit de paiement hors investissement

20



Soutenabilité pluriannuelle

Elle s'apprécie au regard du *niveau final de trésorerie prévisionnel* et de la mise en perspective des restes à engager, des restes à payer et des restes à encaisser sur les opérations pluriannuelles (OPPA).

- (A) Niveau final de trésorerie (T-6): +9,56M€ + Reste à encaisser(T-9) : 31,25M€ = **41,81M€**
- (B) Reste à engager (T9) : +26,95M€ + Reste à payer (T10 SBC) : 16,9M€ = **43,85M€**

La photographie des indicateurs financiers au moment de la préparation du BI 20254 avec les éléments connus à date indiquent un risque potentiel d'insolvabilité: la balance est négative (**A<B -3,04M€**). Force est de constater que la trésorerie s'est accrue sur les exercices antérieurs sous l'effet de moyens exogènes (Versements supplémentaires de SCSP en décembre, effets COVID et post-COVID et versements d'avances sur des projets pluriannuels en cours d'exécution).

L'examen à long terme doit également prendre en compte la part croissante d'autofinancement sur les projets, le coût d'entretien bâtiminaire (hors GER) des opérations immobilières et des charges structurelles en hausse sans compensation, au regard du développement des ressources propres de l'établissement.



Ces indicateurs seront révisés à l'issue du compte financier 2024.

21



EN CONCLUSION

Trois caractéristiques tendancielle de l'établissement:

- Poids de la masse salariale
- Un niveau de ressources propres qui ne permet pas d'absorber les surcoûts;
- Niveaux de fonds de roulement et de trésorerie, fortement gagés par les opérations d'investissement en cours.



→ Quelles pistes pour améliorer la trajectoire financière ?

- Développement des ressources propres
- Campagne de recrutements 2025 – 2026
- Mesures pour stabiliser la masse salariale
- Possibilité de reprogrammer certains investissements



Tableaux du BI-2025 :

<p>➤ Tableaux pour vote du CA:</p> <p>T1- Autorisations d'emplois T2- Autorisations budgétaires T4- Équilibre financier T6- Situation patrimoniale T9- Agrégé - Opérations pluriannuelles (OPPA)</p>	<p>➤ Tableaux pour information du CA:</p> <p>T3 - Dépenses par destination et recettes par origine T5 - Opérations pour compte de tiers T7- Plan de trésorerie T8 - Recettes fléchées T10 - Détail des OPPA et programmation T10b - Synthèse budgétaire et comptable T11 - Relatif aux crédits UMR T12 - Annexe immobilière</p>
--	--

Tous les tableaux de la liasse budgétaire ont été mis à la disposition de l'organe délibérant le 22/11/2024 pour la version du BI 2025 accompagnés de la note ordonnateur.



Tableau 1
Autorisation d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT
BUDGET INITIAL 2025

		(A)	(B)	(C) = (A) + (B)	
		Emplois sous plafond Etat	Emplois financés hors SCSP	Global	
		En ETPT	En ETPT		
Catégories d'emplois	Nature des emplois	Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	432,5 (1)	432,5	
		Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	13,6	13,6	
	Non permanents	Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	175,0	37,9	212,9
		Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	621,1	37,9	659,0
Sitotal EC					
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS				-	
BIATOSS	Permanents	Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	312,5 (2)	313	
		Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	37,1	92,5	
	Non permanents	Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	-	55,4	160,7
		Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	349,6	160,7	565,7
Sitotal Biatoos			216,1		
Totaux		970,7 (3)	253,9	1 224,6	
				Plafond global des emplois voté par le CA	
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat		998,0 (5)			

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5)

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires

Budget (BI/BR n°...)
Date exécutoire
Etablissement
Niveau d'agrégation
Nature du budget (BP, BA)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES	Montants Budget initial 2025		Montants Budget initial 2025	
	AE	CP		
Personnel	94 145 902	94 145 902	104 232 266	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>25 441 320</i>	<i>25 441 320</i>	<i>88 069 022</i>	Subvention pour charges de service public
				Subvention pour charges d'investissement
			1 067 998	Autres financements de l'Etat
			1 063 452	Fiscalité affectée
Fonctionnement	19 274 608	19 512 680	4 151 989	Autres financements publics
			9 879 805	Recettes propres
Intervention				
			10 846 935	Recettes fléchées*
				Subvention pour charges d'investissement fléchée
			1 484 280	Autres financements de l'Etat fléchés
Investissement	21 292 379	8 192 256	9 315 655	Autres financements publics fléchés
			47 000	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	134 712 889	121 850 837	115 079 201	TOTAL DES RECETTES (C)
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)	0		6 771 636	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

Budget
Date exécutoire
Date ou CAS ayant voté le dernier BR ou le BI si pas de BR
Établissement
Niveau d'agrégation

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS		FINANCEMENTS	
	Montants Budget initial 2025	Montants Budget N-1 (dernier BR ou le BI si pas de BR voté) BI 2024	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	6 771 636	0	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
dont solde budgétaire budget principal	6 771 636		dont solde budgétaire budget principal
dont solde budgétaire budget annexe			dont solde budgétaire budget annexe
dont solde budgétaire budget du SAIC			dont solde budgétaire budget du SAIC
dont solde budgétaire BAI			dont solde budgétaire BAI
dont solde budgétaire SIE			dont solde budgétaire SIE
dont ... (à personnaliser le cas échéant)			dont ... (à personnaliser le cas échéant)
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	5 000	5 000	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	1 987 505	1 228 354	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	0	0	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	8 764 141	1 233 354	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2) = D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I) = (2) - (1)	0	7 530 787	PRELEVEMENT de la trésorerie (II) = (1) - (2)
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***	5 794 174		dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	0	13 324 961	dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	8 764 141	8 764 141	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"
 (**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"
 (***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants Budget initial 2025	PRODUITS	Montants Budget initial 2025
Personnel	93 001 099	Subventions de l'Etat	89 481 363
dont charges de pensions civiles*	25 441 320	Fiscalité affectée	1 063 452
Fonctionnement autre que les charges de personnel	27 369 472	Autres subventions	5 389 569
Intervention (le cas échéant)		Autres produits	14 691 408
TOTAL DES CHARGES (1)	120 370 571	TOTAL DES PRODUITS (2)	110 625 792
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	0	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	9 744 779
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	120 370 571	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	120 370 571

* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Compte de résultat prévisionnel réparti entre :

- UBM: -10,5M€
- SIGDU (SACD): +389,5K€
- CFA (SACD): +385,6K€

Calcul de la capacité d'autofinancement	
	Montants Budget initial 2025
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	-9 744 779
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	6 711 990
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	2 684 212
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0
- produits de cession d'éléments d'actifs	0
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	2 250 391
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	-7 967 392

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés			
EMPLOIS	Montants Budget initial 2025	RESSOURCES	Montants Budget initial 2025
Insuffisance d'autofinancement	7 967 392	Capacité d'autofinancement	0
Investissements	8 192 256	Financement de l'actif par l'État	106 947
		Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	3 400 001
		Autres ressources	165 000
Remboursement des dettes financières		Augmentation des dettes financières	
TOTAL DES EMPLOIS (5)	16 159 648	TOTAL DES RESSOURCES (6)	3 671 948
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	0	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	12 487 700

29



POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants Budget initial 2025
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-12 487 700
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRÉSORERIE)	-4 956 913
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-7 530 787
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	1 349 297
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-8 208 945
Niveau final de la TRÉSORERIE	9 558 242

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Une variation du FDR, de la trésorerie négative, une variation du besoin en FDR négative, ainsi qu'un solde budgétaire négatif constituent une alerte. De plus, adossé à une érosion de la CAF, qui a pour conséquence de limiter la capacité d'investir, ces indicateurs financiers doivent amener l'établissement à être vigilant sur les engagements qu'il prend à court-moyen et long termes. Ces indicateurs financiers sont prévisionnels, et sont fortement impactés par les variations issues des OPPA (avances reçues et solde en attente).

30



Budget (BIBR n° :)	Budget Initial
Date exécutoire	06/12/2024
Etablissement	Université Bordeaux Montaigne
Niveau d'agrégation	Agrégé
Nature du budget (BP : GA)	Budget Principal (BP)

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en année n	AE nouvelles ouvertes en année n	Total des AE ouvertes pour l'année n	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en année n	CP nouveaux ouverts en année n	Total des CP ouverts pour l'année n	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer ou AE consommées en fin d'année n (CP)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (2) + (3) + (4)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) = (7) + (8)	(10)	(11) = (9) + (10)	(12) = (1) - (3) - (6)	(13) = (8) - (9) - (11)
Total contrats de recherche	10 995 296	7 257 406	6 536 509	0	6 536 509	6 536 509	7 517 894	6 535 181	0	6 535 181	6 535 181	902 696	0
Total contrats d'enseignement	3 994 623	3 636 234	1 800 873	0	1 233 253	1 233 253	2 590 155	1 770 483	0	1 013 074	1 013 074	891 237	319 076
Total programmes pluriannuels d'investissement	46 379 186	5 362 273	8 715 110	0	16 509 679	16 509 679	3 968 025	3 197 131	0	3 565 056	3 565 056	25 108 299	14 534 602
Total	61 373 105	15 255 913	17 052 492	0	24 285 441	24 285 441	14 075 074	11 502 799	0	14 075 074	14 075 074	35 102 232	19 473 684
État d'information, répartition des opérations pluriannuelles par enveloppe :													
la total affectation	5 542 831	2 467 052	2 250 286	0	1 207 010	1 207 010	2 467 052	2 250 286	0	1 207 010	1 207 010	901 424	0
la total fonctionnement et intervention	7 582 046	6 184 512	4 097 941	0	1 719 436	1 719 436	3 599 579	4 666 051	0	1 798 347	1 798 347	710 470	0
la total investissement	47 825 442	5 474 220	4 072 224	0	17 527 944	17 527 944	4 174 422	3 366 276	0	4 202 221	4 202 221	25 291 272	14 854 472

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Auto financement	Financements extérieurs			
			Montant	Encaissements au titre des années antérieures	Encaissements pour l'année n	Restes à encaisser
	(1)	(14)	(15) = (1) - (14)	(16)	(17)	(18) = (15) - (16) - (17)
Total contrats de recherche	12 078 071	777 188	11 300 883	6 513 035	2 184 812	2 603 037
Total contrats d'enseignement	7 000 385	3 705 551	3 294 834	1 589 774	621 107	1 083 953
Total programmes pluriannuels d'investissement	46 405 995	8 838 831	37 567 164	1 878 088	8 125 678	27 563 398
Total	65 484 451	13 321 569	52 162 882	9 980 897	10 931 597	31 250 388

Délibération pour vote du CA :

➤ Il est demandé au CA :

→ de voter les autorisations budgétaires suivantes :

- **1224,6 ETPT** dont **970,7 ETPT** sous plafond Etat et **253,9 ETPT** hors plafond Etat ;

- **134 712 889 €** en Autorisations d'Engagement (AE) dont :

- 94 145 902 € en personnel
- 19 274 608 € en fonctionnement
- 21 292 379 € en investissement ;

- **121 850 837 €** en Crédits de paiement (CP) dont :

- 94 145 902 € en personnel
- 19 512 680 € en fonctionnement
- 8 192 255 € en investissement ;

- **115 079 201 €** en prévision de recettes ;

- **- 6 771 636 €** de solde budgétaire.

→ de voter les prévisions comptables suivantes :

- 7 530 787 € de variation de trésorerie ;

- - 9 744 779 € de résultat patrimonial ;
- - 7 967 392€ d'insuffisance d'autofinancement ;
- - 12 487 700 € de variation du fonds de roulement.

→ Le prélèvement sur le fonds de roulement s'élève au budget initial 2025 à **12 487 700,08 €**. Il se répartit entre :

- **720 363 €** pour le CFA. Il est demandé au CA de décider d'effectuer un prélèvement sur les réserves (compte 10682) à hauteur de **720 363 €** ;
- **547 880 €** pour le SIGD. Il est demandé au CA de décider d'effectuer un prélèvement sur les réserves (compte 10682) à hauteur de **547 880 €** ;
- **11 219 457,08 €** pour l'université. Il est demandé au CA de décider d'effectuer un prélèvement sur les réserves (compte 10682) à hauteur de **11 219 457,08 €**.

→ de voter les tableaux budgétaires suivants (annexés à la délibération proposée) :

- Tableau des emplois (T1) ;
- Tableau des autorisations budgétaires (T2) ;
- Tableau de l'équilibre financier (T4) ;
- Tableau de la situation patrimoniale (T6) ;
- Tableau des opérations pluriannuelles (T9.2).

6.2 - Discussion :

M. Larré évoque les propos suivants :

« Nous serons un certain nombre à voter contre un budget avec un tel déficit, car nous pensons qu'il faut que les universités qui sont dans la même situation que nous refusent de faire comme si de rien n'était pour envoyer le signal au gouvernement, quel qu'il soit, que les universités doivent être traitées avec beaucoup plus de considération. Il est important aussi de dire à l'Etat, et à Bercy en particulier, que les fonds de roulement des universités ne sont pas faits pour combler des déficits de 9 millions d'euros, que la plupart des fonds de roulement sont gagés pour des investissements pluriannuels, investissements dont nos universités vieillissantes ont grandement besoin.

La lettre de la rectrice est très claire : d'ici le printemps, il va falloir faire des choix, chiffrés et pluriannualisés, pour faire des économies et combler ce déficit. Pour le moment, nous ne savons pas précisément ce que vous pensez faire, nous n'avons que des concepts un peu flous autour des partenariats et des ressources propres dégagées par la revalorisation de nos tarifs de location, mais rien qui permettent de combler un déficit de cette taille.

Ressources propres » et « stratégie » sont des termes prégnants dans votre vocabulaire, mais on aimerait en savoir un peu plus. Dans votre message à la communauté le 27 novembre dernier, vous dites vous engager à accroître nos ressources propres. Page 4 de votre note ordonnateur, vous mentionnez le développement des ressources propres comme une solution pour combler le déficit. Vous en reparlez aujourd'hui dans votre introduction. Pourriez-vous nous dire comment vous pensez vous y prendre, car ce qui est mentionné est très flou et non chiffré ? Surtout, on a peine à croire que la revalorisation des tarifs de location puisse nous sauver de la situation dans laquelle nous nous trouvons. Quelle stratégie pensez-vous développer pour, je cite, « augmenter les partenariats avec les acteurs économiques ». Et une question liée à celle-ci : pourrions-nous un jour connaître les résultats du travail mené autour du développement potentiel de la CLEFF ? Je vous avais fait cette demande dans un mail du 8 octobre dernier, mais ce mail est resté sans réponse.

Les autres solutions, dans la tête de Bercy, quel que soit le gouvernement, sont beaucoup plus draconiennes : réduction des formations, fin des recrutements, augmentation des frais d'inscription. Ces choix-là doivent être discutés ensemble, débattus, nous devons collectivement nous mettre d'accord sur

l'amputation du bras gauche ou de la jambe droite, ou choisir collectivement de protester, vraiment, autrement que sur une banderole. Clairement, nous n'avons pas eu le temps d'avoir ce débat collectif, vous auriez pu choisir de l'organiser, au même titre que la conférence sociale. Aujourd'hui, nous n'avons pas les éléments nécessaires pour un vote en confiance d'un tel déficit.

A la date de ce CA, nous n'avons pas les éléments nécessaires pour un vote en confiance un tel déficit ».

Mme Dirik exprime sa position sur ce point de l'ordre du jour :

« Aujourd'hui, on nous demande lors de ce conseil d'administration sur un budget en déficit de 9,75 millions. Je pense que notre CA doit interpeller l'État afin de faire entendre la voix de notre université à nos autorités de tutelle. Il n'est pas possible de continuer avec une telle austérité dans une université déjà à bout de souffle. J'exprime donc ici la solidarité de nos élus avec notre université face au matraquage budgétaire du gouvernement.

Que le budget présenté soit déficitaire est selon nous normal compte tenu de la non-compensation de l'État sur un certain nombre de choses. Néanmoins, lorsque l'on additionne l'ensemble des coûts supplémentaires non compensés que vous mentionnez dans votre mail du 27 novembre à la communauté, on arrive à la somme de 2,3 millions d'euros. Autrement dit, le seul déficit justifiable par ces nouveaux coûts supplémentaires est la somme de 2,3 millions d'euros. On est là bien loin des 9,75 millions que vous évoquez. L'écart entre ces deux chiffres résulte donc de choix effectués par l'UBM dans la construction de son budget pour arriver à ce montant. Dans votre mail du 27/11 vous parlez de faire des efforts. Qui dit efforts, dit nécessité de faire des choix définissant sur quels volets on cible lesdits efforts.

Se pose alors la question de quels choix faire ? Vous avez cité quelques exemples dans votre mail, concernant les réductions de capacités d'accueil ou de fermeture de sites délocalisés. Je vais citer moi aussi quelques autres exemples.

Faire un choix, c'est choisir quelle offre de formation on veut. Depuis la rentrée, la CFVU a approuvé l'ouverture de deux nouvelles formations pour la rentrée 2025 : un master en musique, ainsi que le parcours LEA Anglais-Espagnol-Basque. Nous ne nous opposons pas à la diversification de notre offre de formations, au contraire, c'est même très bien. Néanmoins, a-t-on seulement les moyens humains et financiers d'assumer ces ouvertures supplémentaires, alors que notre budget est largement déficitaire ? La preuve que non, puisque ces ouvertures sont faites à coût constant en supprimant 40 places en LEA Anglais-Espagnol afin de les mettre en LEA Anglais-Espagnol-Basque, alors même que la licence LEA Anglais-Espagnol fait le plein de ses capacités d'accueil.

Faire un choix, c'est également définir quelle campagne d'emplois on propose. Entendons-nous bien : nous partageons entièrement le constat sur le manque d'enseignants dans notre université, et la nécessité de recrutement. Nous ne défendons absolument pas ici le gel de postes, dont notre université a, comme vous êtes bien placé pour le savoir, été si longtemps coutumière depuis au moins une décennie. Recruter des gens, c'est très bien et nous y sommes favorable ; mais être capable de pouvoir les payer une fois recrutés, c'est mieux. Compte tenu des circonstances, il aurait pu être envisagé de faire une campagne d'emplois 2025 qui est peut-être moins ambitieuse que celle qui est présentée dans ce CA aujourd'hui, tout en dégelant tout de même des postes (par exemple, dégeler 5 postes au lieu de 9). Mais cela reviendrait bien évidemment à avouer, à admettre que l'on fait moins que son prédécesseur l'année précédente, et empêcherait de s'en targuer dans des coups de comm' à la communauté. Je ne suis pas certaine qu'il faille faire la bagarre sur qui recrute le plus, quitte à mettre l'établissement en difficulté dans le cadre de ce conflit. Plutôt que de l'orgueil, ne faudrait-il pas attendre surtout de la responsabilité ? Je terminerai ce point en rappelant que la situation de crise à laquelle nous sommes confrontés

aujourd'hui, c'est aussi la conséquence de la politique d'austérité adoptée par la gouvernance de notre université au cours de cette dernière décennie, en gelant des dizaines de postes. Or les besoins se sont accrus et pour répondre à toutes les demandes, nous sommes obligés de devoir faire toujours plus mais avec toujours moins de moyens d'année en année.

Enfin, faire un choix, c'est aussi fixer des priorités en matière de gestion RH. Le mois dernier, vous avez fait voter en conseil d'administration restreint aux enseignants le fait de mettre en place une prime d'encadrement des mémoires dits « lourds ». Au-delà des questions que cela suscite chez nous sur la caractérisation de ce terme, était-ce vraiment la priorité la plus urgente de l'UBM compte tenu de la situation critique dans laquelle se trouve notre université aujourd'hui ne serait-ce que juste pour mettre un enseignant devant chaque TD ?

Entendons-nous bien : je ne dis pas qu'il fallait présenter un budget à l'équilibre en faisant l'intégralité de ces choix : ce ne sont là que différentes options possibles pendant la construction du budget, on pourrait en citer d'autres encore. À l'inverse, on peut aussi décider de n'appliquer aucune de ces options, ni celles que vous avez énoncées dans votre mail, ni celles que je viens d'évoquer. Mais quoi qu'on fasse, les choix qui visent à déterminer où orienter les "efforts" dont vous parlez, ce sont des choix qui devraient être décidés collectivement et démocratiquement. Les élus du CA devraient pouvoir se prononcer sur différents scénarios de budget que l'on pourrait envisager, ils devraient pouvoir s'exprimer sur quels choix faire pour définir ce qu'ils considèrent comme un budget raisonnable et soutenable. Autrement dit, et que ce soit bien clair : je ne dis pas qu'il faut absolument faire des économies, ni faire de l'austérité notre ligne de conduite ; je dis que quel que soit le choix qu'on fait, les élus doivent pouvoir collectivement décider où orienter nos dépenses.

Or le budget qui nous est présenté aujourd'hui n'est pas le fruit des réflexions collectives, mais celui des arbitrages de la présidence de l'université, ou du moins d'une partie de celle-ci, puisqu'on a eu la surprise d'entendre hier en CAC, par vos vice-présidents, que le budget 2025 était à l'équilibre. Pendant plusieurs mois, on a entendu dire que l'équipe sortante avait une gestion calamiteuse du budget de l'université, et qu'il y avait un excédent de 8 millions d'euros. Finalement, aujourd'hui, vous êtes sans doute bien content de l'existence de ce fonds, sur lequel vous prélevez 12 millions d'euros. Si cette solution pourrait nous tirer d'affaire cette année, qu'allons-nous faire l'an prochain, avec des coûts qui vont augmenter, mais une trésorerie entièrement vidée ? Dans son courrier de réponse, Mme la Rectrice vous alerte d'ailleurs à ce sujet : après ce prélèvement, nous serions à 4 jours de fonctionnement, en-dessous du seuil critique. Elle déclare aussi que cette autorisation de prélèvement devra s'accompagner d'un certain nombre de mesures permettant de retrouver une stabilité budgétaire. Soyons honnêtes, dilapider le fonds de roulement aujourd'hui signifie se mettre soi-même sous l'épée de Damoclès. La mise sous tutelle, les gels de postes, les réductions drastiques de capacités d'accueil, l'arrêt des revalorisations salariales... est-ce vraiment cela qu'on veut comme avenir pour notre université ? A-t-on réellement envie de jouer avec le feu et prendre ce risque pour l'établissement dans un contexte politique national très instable, sans gouvernement ni ministre, et sans aucune visibilité sur les jours et semaines à venir ?

On ne peut que se prononcer contre la démarche du gouvernement, qui ne compense pas les dépenses supplémentaires qu'il nous impose, et ne donne pas non plus les moyens aux universités pour vivre. Mais a-t-on vraiment envie de s'en rendre malgré tout complice en acceptant quand même d'entériner ce budget ? De notre côté, on ne peut pas le valider.

Certaines universités ont refusé de se rendre complices, et se mobilisent activement contre ce matraquage budgétaire du gouvernement. Certaines universités, comme celle de Lille ou de Lorraine, ont fermé leur établissement mardi en signe de protestation. D'autres, comme l'Université Clermont-Auvergne a appelé ses étudiants et ses personnels à une AG ce mardi. L'université de Reims-Champagne-Ardenne ont lancé une pétition qui a recueilli plusieurs milliers de signatures. France Universités a

organisé mardi midi une conférence de presse réunissant une trentaine de présidents d'universités, en physique et à distance. AEF Infos a fait une liste exhaustive de ces initiatives ainsi que des personnes présentes à cette conférence de presse : j'ai été grandement étonnée que notre université ne figure pas dans aucune de ces deux listes. Cela m'amène à vous poser la même question que le SNESUP-FSU par l'intermédiaire de Marie Duret-Pujol lundi après-midi : où est l'UBM ? Que fait l'UBM, excepté son communiqué du 27 novembre et une banderole sous la galerie, afin de se rendre audible et visible, et contribuer activement à cette mobilisation ? Pas grand-chose.

Dans votre mail, vous évoquez le "courage" à plusieurs reprises, vous parlez de résistance. Le courage et la résistance impliquent de l'action, pas un attentisme fataliste en espérant que les choses bougeront pour aller mieux. Si on veut réellement alerter le ministère, je vous propose qu'on ne vote pas ce budget. Refuser ce budget, c'est envoyer un signal de détresse au ministère qui est largement plus fort que de réduire des capacités d'accueil. Dans votre mail monsieur le président, vous insistiez sur l'importance de résister et de se mobiliser pour réclamer plus de moyens. Allons-y, mobilisons-nous ensemble. Mais cette mobilisation collective, elle doit commencer ici et dès maintenant, dans ce CA. Soyons courageux et refusons collectivement de voter et de valider ce budget qui nous rendrait complice de la politique d'austérité défendue par le gouvernement ».

M. Rigollet indique être inquiet sur l'avenir vu le budget présenté. Il remarque qu'il s'agit d'un budget déficitaire qui n'atteint l'équilibre que via prélèvement sur le FDR de l'Université.

Il déclare rejoindre les interventions exprimées concernant les choix stratégiques de l'établissement.

Il évoque des dépenses pouvant être modérées notamment s'agissant des modulations de service (MDS) augmentées de 25% ; il aurait peut-être fallu se limiter à une hausse par exemple de 10%.

Il souligne la nécessité d'une stratégie à moyen et long terme. Il évoque les difficultés liées à l'autonomie des universités et remarque que les difficultés budgétaires existent également au niveau de l'Etat.

Mme Jimenez pour Le Poing Levé indique qu'elle votera contre le BI 2025.

Elle exprime son attachement à l'Université publique ouverte à tous et hors de cette logique de rentabilité.

Elle explique que le projet du gouvernement est d'en finir avec l'université publique, de rendre impossible l'accès à l'enseignement supérieur pour les classes populaires.

Elle dénonce cette casse du secteur public, que soit pour l'hôpital public comme pour les universités.

Elle doute de l'intérêt de ces « échanges polis de l'Université avec la Rectrice », cette dernière étant incapable, de son point de vue, « de sauver les meubles dans la situation présente ».

Elle appelle à un mouvement d'ensemble du monde du travail et des étudiants pour assurer la défense du service public.

M. Branchereau évoque le point d'alerte du Rectorat concernant la masse salariale de l'UBM. Il s'inquiète de savoir comment l'UBM entend gérer sa masse salariale. Il s'agit d'une inquiétude importante exprimée sur ce BI 2025.

M. Pichon aborde la question des ressources propres de l'établissement. Il explique que les entreprises vont peut-être moins signer de contrats d'apprentissage mais qu'il faut néanmoins continuer à apporter

un soutien actif au CFA, à l'apprentissage. Il faut poursuivre la politique en faveur de l'apprentissage, garder ce cap. Il évoque des marges de manœuvre sur le reste à charge auprès de certaines entreprises ; la possibilité de réfléchir aussi à certaines économies.

M. Hauquin évoque le constat partagé d'un désengagement de l'Etat qui tend à s'accroître, à s'intensifier.

En parallèle, il remarque que les demandes du Rectorat vont dans le sens du maintien, voire de l'augmentation des capacités d'accueil de l'Université.

Il s'enquiert des moyens accordés pour répondre à ces demandes ? et de l'accompagnement des autorités de tutelle en la matière ?

Il estime qu'il y a là des responsabilités qui ne sont pas tout à fait assumées par les autorités de tutelle.

Il rappelle que la plupart des formations de l'UBM ne sont pas sélectives à l'entrée, ce qui est tout à l'honneur des missions de service public portées par l'Université.

Quid néanmoins des moyens ?

Il conclut en indiquant que la campagne d'emplois 2025 votée par le présent CA lui semble participer d'une réponse de lutte en faveur de la défense du service public.

M. le président rappelle que l'Université a dû faire face à une contrainte de temps pour l'élaboration du BI 2025 qui a été bâtie au gré des informations parvenues à l'Université et des mesures qui lui ont été imposées.

Il n'a pas été possible d'adapter le BI au vu des dernières évolutions.

Ce travail-là sera mené en CSAE, devant les instances puis au CA.

Les choix stratégiques, les priorités RH sont posées.

Ce n'est pas une affaire d'orgueil mais de respect des personnels, y compris pour octroyer des modulations de service pour indemniser des tâches qui ne sont pas indemnisées.

Il estime impossible de faire fonctionner une université comme UBM en serrant systématiquement les vis.

Le dialogue social et la conférence sociale qui l'accompagne permettront de poser un socle de discussion afin de travailler collectivement à ces questions.

Il évoque d'autres choix stratégiques : l'accompagnement de l'IGESR, le travail sur l'offre de formation et la diversification.

Il explique qu'il n'y aura « pas de réponse magique » à ces problématiques d'ici un an.

L'Université se situe en la matière sur des objectifs de 2 à 3 ans.

Le travail sera poursuivi pour développer la formation continue, un état des lieux avec les composantes sera établi, des propositions vont être faites.

L'Université révisera ses tarifs de location qui n'ont pas été modifiés depuis 2017.

Aucune mesure prise isolément ne sera miraculeuse ; mais additionnées les unes aux autres, elles peuvent contribuer à réduire le déficit budgétaire.

L'Université continuera à soutenir l'apprentissage, le CFA.

M. le président évoque un plan de charges sur lequel l'établissement va travailler ensemble pour apporter des ressources propres solides et sécurisées.

Il est également prévu de demander des aides pour la sécurisation du campus, dans le cadre du CPER ; ce n'est pas encore inscrit mais on y travaille.

Autre mesure concrète : il est envisagé de discuter avec le CSAE de la possibilité de fermer l'Université sur certaines semaines de faible présence des étudiants (périodes d'interruption des cours).

Sur le choix de la gouvernance de ne pas fermer l'université le 3 décembre 2024 : M. le président explique que certaines universités, comme l'université de Lille, l'université de Clermont-Ferrand ont fait le choix de la fermeture.

Il indique que pour la gouvernance de l'UBM, la vraie lutte, c'est d'être exigeants dans les relations avec les partenaires.

Le choix de d'adopter un BI faisant apparaître un déficit structurel (mais équilibré via par ponction du FDR) lui paraît plutôt une démarche plus combative que celle de voter contre le budget.

La question est de savoir comment l'Université peut envoyer un signal tangible à l'Etat sur les conditions réelles de l'établissement.

Le BI présenté est sincère : il envoie ce message tangible à l'Etat sur la réalité des besoins et des moyens de l'UBM.

Mme Sion-Jenkis interroge le souhait exprimé par certains conseillers de voter contre le budget proposé.

Elle indique qu'il convient d'être lucide sur les conséquences d'un tel choix.

Elle évoque la nécessité de réaliser un travail à court terme pour ne pas mettre l'UBM en difficulté sur l'année 2025, pour sécuriser la trésorerie et le FDR. Un travail sur la stratégie à plus long terme doit être également mené sur les années à venir.

Elle explique qu'auparavant ces difficultés étaient masquées, notamment en 2020-2021 du fait du ralentissement de l'activité de l'UBM sur la période de crise sanitaire covid-19, de rallonges obtenues.

Ces difficultés aujourd'hui sont plus visibles et de manière accélérée.

Si l'Université avait continué sans les mesures exogènes, elle aurait pu continuer à l'identique 2-3 ans.

Aujourd'hui il faut faire face et agir. L'Université ne peut pas à elle seule relever la situation.

Le sous financement est structurel et doit apparaître.

M. le président estime qu'un vote de rejet du budget est le vote le plus austéritaire qu'il soit.

Si le budget est rejeté, cela se traduit par la reconduction du budget antérieur.

Mme Dirik indique ne pas voir de signal plus fort que le rejet du BI.

Sinon cela signifie que l'Université, pourtant sous-dotée, s'accommode de ce manque de moyens.

M. le président indique qu'en cas de rejet de budget, cela signifie que le budget de 2025 sera à 80% le budget de 2024.

Mme Dirik remarque que la situation de l'Université relève d'un problème structurel et qu'il est impossible d'y remédier en 12 mois.

Elle craint que sur l'exercice d'après, l'UBM n'aura plus suffisamment de FDR pour mettre à l'équilibre son budget.

Sur l'argument invoqué par la présidence du non vote du budget et des conséquences que cela peut avoir, elle estime que cette manière de poser les termes de la discussion est biaisée, qu'elle revient en fait à verrouiller la possibilité de choisir des administrateurs.

Pour chaque voix qui voterait contre ce budget, il est sous-entendu de manière plus ou moins implicite qu'il s'agit d'un choix irresponsable de la part des élus.

Elle explique qu'il est « hors de question de confisquer le débat démocratique » au sein du CA.

M. Larré demande que soit présenté le travail réalisé concernant le développement de la CLEFF.

Il explique qu'il y a là un potentiel pour développer les ressources propres de l'Université.

M. Rigollet observe que la CLEFF peut contribuer à augmenter les ressources propres de l'établissement, mais qu'elle n'est pas en capacité à elle seule à combler un déficit budgétaire de cette importance.

M. le président répond à l'endroit de M. Larré qu'il est possible d'envoyer aux conseillers le document d'analyse relatif au développement de la CLEFF dans les prochains jours.

M. Larré répond que cette transmission peut aussi intervenir via l'envoi d'un courriel en direction de la communauté universitaire de l'UBM.

6.3 - Vote relatif au BI-2025 :

➤ En l'absence d'autres remarques, M. le président soumet le budget initial - exercice 2025 au vote du CA :

Membres présents : 23
Membres représentés : 12
Abstention(s) : 3
Blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 32

Pour : 17
Contre : 15

🔄 Le conseil d'administration vote le budget initial - exercice 2025 de l'Université Bordeaux Montaigne, en ce comprenant :

1) les autorisations budgétaires suivantes :

- **1224,6 ETPT dont 970,7 ETPT sous plafond Etat et 253,9 ETPT hors plafond Etat ;**
- **134 712 889 € en Autorisations d'Engagement (AE) dont :**
 - 94 145 902 € en personnel
 - 19 274 608 € en fonctionnement
 - 21 292 379 € en investissement ;
- **121 850 837 € en Crédits de paiement (CP) dont :**
 - 94 145 902 € en personnel
 - 19 512 680 € en fonctionnement
 - 8 192 255 € en investissement ;
- **115 079 201 € en prévision de recettes ;**
- **- 6 771 636 € de solde budgétaire.**

2) les prévisions comptables suivantes :

- - 7 530 787 € de variation de trésorerie ;
- - 9 744 779 € de résultat patrimonial ;
- - 7 967 392€ d'insuffisance d'autofinancement ;
- - 12 487 700 € de variation du fonds de roulement.

3) les données suivantes :

Le prélèvement sur le fonds de roulement s'élève au budget initial 2025 à **12 487 700,08 €**.

Il se répartit entre :

- 1) **720 363 €** pour le CFA ;
→ Le conseil d'administration décide d'effectuer un prélèvement sur les réserves (compte 10682) à hauteur de **720 363 €** ;
- 2) **547 880 €** pour le SIGDU ;
→ Le conseil d'administration décide d'effectuer un prélèvement sur les réserves (compte 10682) à hauteur de **547 880 €** ;
- 3) **11 219 457 ,08 €** pour l'université ;
→ Le conseil d'administration décide d'effectuer un prélèvement sur les réserves (compte 10682) à hauteur de **11 219 457 ,08 €**

4) les tableaux budgétaires suivants :

- Tableau des emplois (T1) ;
- Tableau des autorisations budgétaires (T2) ;
- Tableau de l'équilibre financier (T4) ;
- Tableau de la situation patrimoniale (T6) ;
- Tableau des opérations pluriannuelles (T9.2).

Point n°7 - Délibération pour achat d'équipement (pôle archéo) supérieur à 500k€ :

Mme Lageat indique qu'il est demandé au CA d'approuver les marchés publics passés par l'Université Bordeaux Montaigne pour l'acquisition par cette dernière d'un système d'analyses par spectrométries par torche à plasma (ICP) avec introduction par voie liquide et ablation laser (LA), dont le montant estimé est supérieur à 500 000 euros hors taxes, et comprenant : - un marché relatif au lot 1 « Spectométries par torche à plasma » attribué à l'entreprise PERKINELMER SCIENTIFIC ; - un marché relatif au lot 2 « Systèmes d'introduction : ablation laser et passeur en voie liquide » attribué à l'entreprise ELEMENTAL SCIENTIFIC INSTRUMENTS France.

➤ En l'absence de remarques de la part des conseillers, la délibération proposée est soumise au vote du CA :

Membres présents : 23
Membres représentés : 12
Abstention(s) : 0
Blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 35
Pour : 35
Contre : 0

➤ Le CA approuve les marchés publics passés par l'Université Bordeaux Montaigne pour l'acquisition par cette dernière d'un système d'analyses par spectrométries par torche à plasma (ICP) avec introduction par voie liquide et ablation laser (LA), dont le montant estimé est supérieur à 500 000 euros hors taxes, et comprenant : - un marché relatif au lot 1 « Spectométries par torche à plasma » attribué à l'entreprise PERKINELMER SCIENTIFIC ; - un marché relatif au lot 2 « Systèmes d'introduction : ablation laser et passeur en voie liquide » attribué à l'entreprise ELEMENTAL SCIENTIFIC INSTRUMENTS France.

Point n°8 - Sortie d'actifs liée à l'opération Campus Bordeaux :

Mme Ammar-Khodja présente ce point de l'ordre du jour.

Après présentation du contexte et de la méthodologie observée dans ce dossier, elle explique que le montant total des travaux liés à l'Opération campus Bordeaux ayant eu un impact sur les bâtiments de l'Université Bordeaux Montaigne s'élève à 7 291 572,80 € et se décompose ainsi :

- financés par l'UBM : 707 267,19 € dont 317 244,74 € sont amortis soit une valeur nette comptable de 390 022,45 € (charge pour l'exercice 2024) ;
- mis à disposition de l'UBM : 6 584 305,61 € dont 3 066 151,62 € sont amortis soit une valeur nette comptable de 3 518 153,90 € compensée par la reprise de financement (sans impact financier sur 2024).

Elle ajoute qu'il est demandé au conseil d'administration décide d'approuver la sortie d'actifs du patrimoine de l'université pour un montant total de 7 291 572,80 € correspondant au montant total des travaux liés à l'Opération Campus Bordeaux ayant eu un impact sur les bâtiments de l'Université Bordeaux Montaigne (UBM) et qui se décompose ainsi :

- financés par l'UBM : 707 267,19€ dont 317 244,74€ sont amortis soit une valeur nette comptable de 390 022,45€ (charge pour l'exercice 2024) ;

- mis à disposition de l'UBM : 6 584 305,61€ dont 3 066 151,62€ sont amortis soit une valeur nette comptable de 3 518 153,90€ compensée par la reprise de financement (sans impact financier sur 2024)

➤ La délibération proposée est soumise au vote du CA :

Membres présents : 23

Membres représentés : 12

Abstention(s) : 0

Blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 35

Pour : 35

Contre : 0

➤ **Le CA approuve la sortie d'actifs du patrimoine de l'université pour un montant total de 7 291 572,80 € correspondant au montant total des travaux liés à l'Opération Campus Bordeaux ayant eu un impact sur les bâtiments de l'Université Bordeaux Montaigne (UBM) et qui se décompose ainsi :**

- **financés par l'UBM : 707 267,19€ dont 317 244,74€ sont amortis soit une valeur nette comptable de 390 022,45€ (charge pour l'exercice 2024) ;**
- **mis à disposition de l'UBM : 6 584 305,61€ dont 3 066 151,62€ sont amortis soit une valeur nette comptable de 3 518 153,90€ compensée par la reprise de financement (sans impact financier sur 2024)**

Point n°9 - Convention constitutive du groupement d'intérêt public « Engagement Energie (E²) des campus universitaires de la métropole bordelaise »

M. le président introduit ce point de l'ordre du jour.

Il rappelle que l'UBM est engagée dans une réflexion sur le développement durable, sur la transition énergétique ; qu'un travail est à mener sur ces sujets et sur la sensibilisation de tous à ces questions.

Il explique qu'au nombre des propositions dans ce domaine, figure le projet de création d'un réseau de chaleur de Bordeaux Métropole, dont l'étendue la plus importante se situe autour de la zone Talence, Pessac, Gradignan.

Il évoque deux solutions pour l'UBM :

- soit laisser le concessionnaire choisi par Bordeaux Métropole déployer le réseau de chaleur ;
- soit développer un réseau de chaleur universitaire arrimé au réseau métropolitain.

Ce dossier est à l'étude depuis plusieurs semaines, il a été démarré par la présidence sortante.

A l'invitation de M. le président, M. Decadt, Directeur de l'Immobilier de l'Université de Bordeaux, expose aux conseillers le projet envisagé de réseau chaleur universitaire ainsi que la convention permettant à l'université d'intégrer le groupement d'intérêt public (GIP « Engagement Energie (E²) des campus universitaires de la métropole bordelaise ») constitué pour la mise en œuvre de ce projet, sur la base du document powerpoint de présentation diffusé en amont aux administrateurs (cf. annexe 1 du présent procès-verbal).

M. Decadt précise qu'en l'état, 5 établissements (Université de Bordeaux ; Crous Bordeaux-Aquitaine ; Bordeaux INP ; Sciences Po Bordeaux ; Université Bordeaux Montaigne) se sont positionnés pour intégrer le GIP E².

Il indique que Bordeaux Sciences Agro a fait le choix de se laisser du temps pour décider d'intégrer ou non le GIP E².

L'intégration au GIP E² nécessite pour chaque établissement d'adhérer à la convention constitutive du GIP.

La convention constitutive règle l'organisation et les conditions de fonctionnement du GIP.

Les clauses de cette convention stipulent notamment :

la répartition des droits statutaires :

pour l'Université de Bordeaux (UB) : 5 voix ; pour le CROUS de Bordeaux-Aquitaine : 3 voix ; pour Bordeaux INP : 2 voix ; pour Sciences Po Bordeaux : 1 voix ; pour l'UBM : 2 voix. Les décisions se prendront à la majorité simple (7/13 voix) et certaines décisions à la majorité qualifiée (2/3 des voix soit 9 voix).

La répartition du capital :

Partenaires	Nombre de voix	Montant apport capital lissé sur 3 ans			
		2025	2026	2027	Total
UB	5	126 000 €	167 000 €	42 000 €	335 000 €
CROUS	3	75 750 €	100 000 €	25 250 €	201 000 €
INP	2	50 250 €	67 000 €	16 750 €	134 000 €
IEP	1	25 500 €	33 000 €	8 500 €	67 000 €
UBM	2	50 250 €	67 000 €	16 750 €	134 000 €
Total	13				871 000 €

M. Decadt explique que le CA de chacun des 5 établissements précités (dont le présent CA de l'UBM) est appelé à se prononcer d'ici la mi-décembre 2024 sur la question de l'approbation de la convention constitutive du GIP E² (document transmis en amont aux administrateurs).

Il indique que normalement les services de l'UB pourront déposer le dossier complet vendredi 13 décembre 2024 auprès des autorités de l'Etat dont l'avis est requis pour l'approbation de la constitution constitutive du GIP.

A compter de la réception de ce dossier, les autorités de l'Etat disposeront d'un délai franc de 4 mois à compter de la date de cette réception pour se prononcer sur le dossier transmis.

Si ces autorités approuvent la convention constitutive du GIP, il sera alors possible de lancer en mars 2025 le Marché Public Global de Performance (MPGP) pour la réalisation et l'exploitation du réseau de chaleur.

Concernant le financement des travaux, M. Decadt précise que ce financement est assuré par plusieurs canaux, notamment par via un principe d'apport en compte courant [avances que certains établissements proposent de faire pour pouvoir payer ces travaux (dont notamment le CROUS) et qui leur seront remboursées par une remise sur leur facture d'énergie (de l'énergie fournie par le réseau de chaleur)].

Il évoque également des discussions menées avec l'ADEME pour accéder aux aides du Fonds Chaleur géré par l'ADEME.

Il indique qu'il reste à ce jour 800 000€ à financer pour la réalisation de ces travaux ; qu'il est question d'un financement de la Banque des Territoires pour un emprunt à un taux d'intérêt de 0,4%.

Il conclut en indiquant qu'il est demandé au CA de l'UBM de décider par délibération :

- d'approuver la convention constitutive de groupement d'intérêt public relatif au développement et à l'exploitation des infrastructures énergétiques du domaine universitaire et en premier lieu à la création et l'exploitation d'un réseau de chaleur universitaire ;
- d'autoriser le président de l'Université Bordeaux Montaigne à signer cette convention ainsi que tout acte découlant de la délibération précitée.

M. Ricarrère-Caussade évoque l'importance du poids de l'Université de Bordeaux dans la gouvernance du GIP. Il explique que cette forte présence de l'UB peut inquiéter, vu les difficultés rencontrées dans les relations avec cet établissement, notamment dans le cas de la BUDL (bibliothèque universitaire Droit Lettres).

M. le président assure que la convention constitutive du GIP contient des clauses qui sécurisent l'établissement en termes de garanties sur le plan financier, juridique.

Il indique qu'un travail est à poursuivre avec les autres partenaires du projet afin que certaines questions soient éclaircies, améliorées, d'autant plus qu'il s'agit d'un engagement sur plusieurs années, avec des enjeux financiers importants.

Il précise qu'à court terme, l'adhésion à ce GIP impacte peu les ressources propres de l'UBM et que l'établissement peut en attendre des réductions de consommations énergétique.

Il ajoute qu'à la date du présent CA, les partenaires du GIP sont dans l'attente des tarifs de fourniture d'énergie que le concessionnaire va établir en juin 2025.

M. Larré demande ce qu'il advient si l'un des partenaires faillit à ses obligations. Que se passe-t-il pour les autres partenaires ?

M. Decadt répond qu'à la lecture de la version initiale de la convention constitutive du GIP, la DRFIP a rajouté des stipulations pour sécuriser les clauses de la convention.

Si un établissement veut sortir du GIP, un vote doit avoir lieu et sécuriser les autres membres du GIP. Tout un processus prévu en ce sens dans la convention (cf. « article 8.2- Retrait » de la convention).

Les modifications de la convention constitutive du GIP devant être soumises aux autorités de l'Etat (celles-ci disposant d'un délai franc de 4 mois pour se prononcer), la DRFIP a alerté sur la nécessité d'allonger le délai de préavis du retrait d'un membre (la volonté de se retirer du GIP devant être notifiée six mois avant la fin de l'exercice).

➤ En l'absence d'autres remarques, la délibération proposée est soumise au vote du CA :

Membres présents : 21
Membres représentés : 14
Abstention(s) : 0
Blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 35
Pour : 35
Contre : 0

➤ **Le CA décide :**

- d'approuver la convention constitutive de groupement d'intérêt public relatif au développement et à l'exploitation des infrastructures énergétiques du domaine universitaire et en premier lieu à la création et l'exploitation d'un réseau de chaleur universitaire ;
- d'autoriser le président de l'Université Bordeaux Montaigne à signer cette convention ainsi que tout acte découlant de la délibération précitée.

Point n°10 - Capacités d'accueil en 1^{ère} année de 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur (année universitaire 2025/2026) :

M. Hoffmann (VP CFVU) présente ce point de l'ordre du jour.

Il rappelle que s'agissant de la détermination des capacités d'accueil de 1^{er} cycle, l'Université n'a pas entièrement la main car c'est le Rectorat qui a le dernier mot.

Il évoque les demandes de modifications remontées de la part des composantes concernant les capacités d'accueil en 1^{ère} année de 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2025/2026.

Une demande de modification par rapport à 2024/2025 concerne la LLCER Russe trilingue et une autre consiste à demander la réaffectation d'un groupe de TD à la formation LEA Anglais -Basque-Espagnol (40 places), ce qui fait passer la LEA Anglais-Espagnol de 440 à 400 places.

Pour l'IUT Bordeaux Montaigne, il est sollicité une baisse de 120 à 112 places pour le BUT Animation sociale et socioculturelle ainsi qu'une demande de mise en conformité des groupes de TD vis-à-vis des dispositions réglementaires applicables (arrêté du 15/04/2022 relatif aux programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »): groupes de TD actuels de 30 places à remplacer par des groupes de TD de 28 places.

Cette dernière demande est formulée chaque année par l'IUT.

M. Hoffmann explique que le Rectorat a donné son accord sur la diminution de places en BUT Animation sociale et socioculturelle mais qu'il a par contre refusé les autres demandes pour l'IUT.

→ Ainsi, les capacités d'accueil en 1^{ère} année de 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur proposées pour la rentrée 2025/2026 sont les suivantes :

L1 parcours	Capacité d'accueil portail 2024	Capacité d'accueil portail 2025	Capacité d'accueil globale 2025	Observations
-------------	---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	--------------

Arts plastiques	145	145	160		
Design	38	38	40		
Cinéma et audiovisuel	80	80	80		
Théâtre	80	80	80		
Danse	30	30	30		
Musicologie et pratique artistique supérieure	70	70	70		
Musiques actuelles, Jazz et chanson (<i>Ouverture L1 tous les 3 ans</i>)	21	21		Fermé	
Culture humaniste et scientifique	40	40	40		
Sciences de l'information-communication	118	118	120		
Information-communication /anglais	38	38	40		
Information-communication /allemand	10	10	10		
Information-communication /espagnol	30	30	30		
Sciences archéologiques	80	80	90		
Anglais-philosophie	40	40	40		
Géographie et aménagement	220	220	220		
Histoire	580	580	580		
Histoire – <i>Enseignement délivré à distance</i>	85	85	90		
Histoire et culture des mondes anciens	40	40	40		
Histoire Hambord	10	10	10		
Histoire de l'art	320	320	320		
Lettres	280	280	280		
Lettres – <i>Enseignement délivré à distance</i>	70	70	70		
Lettres classiques	40	40	40		
Lettres classiques – <i>Enseignement délivré à distance</i>	45	45	45		
Lettres : BABEL : langues et cultures du monde	75	75	75		
Philosophie	135	135	135		
Philosophie – Accès Santé	40	45	45		
LLCER Allemand	35	35	35		
LLCER Anglais	500	500	520		
LLCER Arabe	100	100	100		
LLCER Chinois	60	60	60		
LLCER Coréen	40	40	40		
LLCER Espagnol	250	250	250		
LLCER Italien	40	40	40		
LLCER Japonais	130	130	135		
LLCER Portugais trilingue	40	40	40		
LLCER Russe trilingue	50	40	40		
LLCER Anglais-Allemand	40	40	40		
LEA Anglais-Allemand	75	75	75		
LEA Anglais-Arabe	85	85	90		
LEA Anglais-Basque-Espagnol (<i>Ouverture 2025</i>)		40	40		
LEA Anglais-Chinois	145	145	155		
LEA Anglais-Coréen	40	40	40		
LEA Anglais-Espagnol	440	400	400		
LEA Anglais-Italien	40	40	45		
LEA Anglais-Japonais	130	130	140		
LEA Anglais-Portugais	40	40	45		
LEA Anglais-Russe	85	85	90		
Sciences du langage	180	180	180		
LLCER Anglais – Agen	80	80	80		
LEA Anglais – Espagnol - Agen	80	80	80		
TOTAL LICENCES	5465	5460	5540		
1ère année BUT	Capacité d'accueil portail 2024	Capacité d'accueil portail 2025	Capacité d'accueil globale 2025	Observations	Arbitrages 2025 Rendus Par le Rectorat
Carrières sociales – Animation sociale et socioculturelle	120	112	112		112

Carrières sociales – Villes et territoires durables	30	28	28		28
Information communication – Communication des organisations	30	28	28		30
Information communication – Information numérique dans les organisations	30	28	28		30
Information communication – Métiers du livre et du patrimoine	60	56	56		60
Information communication – Publicité	30	28	28		30
Métiers du multimédia et de l'internet	50	50	50		
TOTAL BUT	350	330	330		
Diplôme universitaire					
DU Pareo	20	20	20		
TOTAL GENERAL	5835	5810	5890		

M. Capdetrey interroge le sens pédagogique et administratif de proposer une capacité d'accueil supérieure au nombre d'étudiants inscrits en 1^{ère} année ?

Il prend le cas de la licence d'histoire : la capacité d'accueil globale proposée est de 580 places et on a 404 inscrits cette année.

M. Hoffmann répond que lorsque l'UBM discute avec le Rectorat, leurs services tiennent à la conservation par l'Université de capacités d'accueil au maximum ouverts pour se réserver le droit d'utiliser ces places disponibles au cas où des étudiants ne trouveraient pas leurs 1^{er} vœux pas acceptés : il s'agit de conserver une marge de manœuvre.

C'est le principe général. Il indique avoir précisé au Rectorat que les effectifs de l'UBM en licence sont en voie de tassement et qu'il faudra faire davantage coïncider ces capacités d'accueil à celles qui correspondent au recrutement réel des étudiants inscrits à l'UBM.

Il explique que le rectorat entend cette position mais ne le suit pas d'effets.

Selon M. Hoffmann, progressivement, il faudra formuler chaque année une demande de diminution progressive des effectifs comme l'Université le fait chaque année avec l'IUT pour qu'à terme elle se traduise par un abaissement global de la capacité d'accueil.

Mais le Rectorat demandera toujours à l'Université de garder un volant de places supplémentaires qui sera toujours supérieur de ce point de vue-là.

Mme Dirik exprime la position des élus UNEF-UBM concernant les capacités d'accueil proposées :

« Cette année encore, nous nous opposons à cette nouvelle baisse des capacités d'accueil. Cela fait la troisième année consécutive que celles-ci sont abaissées et les premières victimes seront encore une fois les étudiants, qui seront confrontés à davantage de sélection. Ce ne sont pas moins de 50 places qui seront supprimées en L1 et un peu moins d'une centaine en M1.

De prime abord, je souhaite féliciter la mobilisation étudiante qui a su réagir face à ce qui a été voté en conseil d'UFR et qui a pu obtenir le fait qu'on revienne aux 580 places en L1 d'histoire. Néanmoins, et comme l'ont déjà fait remarquer nos élus CFVU, le fait de revenir à ces 580 places a été une décision, non pas collective de la CFVU, mais un arbitrage présidentiel, c'est-à-dire que vous avez modifié le document entre deux instances. Qu'on soit très clairs, nous nous étions déjà contre la réduction des capacités d'accueil au moment du conseil d'UFR ; en revanche, on estime qu'il faut reconnaître la souveraineté des

conseils, et que c'est aux élus des conseils de modifier s'ils le souhaitent les données qui figurent dans les documents. Si on outre passe cela, et qu'on modifie alors que les élus se sont prononcés précédemment sur un document, qu'en sait-on qu'on n'est pas à l'abri qu'un jour, il se passera exactement la même chose ici en conseil d'administration, et que ce qui est appliqué n'est pas ce qui a été voté par le CA ?

Cela étant dit, revenons sur le problème de fond. Si en apparence, l'idée d'une université publique, gratuite et ouverte à tous semble faire consensus entre nous, dans la pratique, vous vous pliez aux contraintes qui vous sont imposées, contraintes qui dégradent d'année en année une université déjà à bout de souffle. Soyons clairs, nous sommes parfaitement conscients et partageons le constat du manque de moyens alloués par l'État, comme nous l'avons déjà énoncé ce matin lors du vote sur le budget. Cependant, fixer des capacités d'accueil, pour certaines en-deçà des effectifs réels d'inscription, c'est renforcer la sélection : c'était le cas initialement en L1 Histoire lors du vote du conseil de l'UFR Humanités, avec des capacités d'accueil fixées à 360 places alors qu'il y a plus de 400 inscrits ; c'est le cas aujourd'hui dans ce conseil pour la L1 LEA Anglais-Espagnol, où les capacités d'accueil sont réduites à 400 places alors qu'il y a 437 inscrits. Nous refusons que les contraintes budgétaires servent de prétexte pour priver les futurs étudiants du droit aux études dans le cursus qu'ils souhaitent, mais également du droit à l'erreur, qui devient de plus en plus difficile dans un enseignement supérieur où les places sont comptées et limitées.

Cette situation, c'est aussi la conséquence, comme nous l'avons dit ce matin, de la politique d'austérité adoptée par la gouvernance de l'université pendant près d'une décennie. Le préjudice porté à notre université qui découle de ce choix est majeur : les taux de sous-encadrement se sont envolés, contribuant ainsi gravement à la dégradation des conditions de travail et d'études.

C'est pour la troisième année consécutive que ce CA est appelé à se prononcer sur des réductions de capacités d'accueil. Autrement dit, il est toujours plus simple de réduire les capacités d'accueil que de les augmenter de nouveau plus tard. Un pas entraîne l'autre, et on se précipite dans un cercle vicieux sans fin : il y a deux ans, on alertait votre prédécesseur que s'il laissait faire le département d'histoire pour réduire les capacités d'accueil de L1 de 650 à 580, il ouvrirait la voie les années suivantes à d'autres réductions dans ce département, notamment en master. Cette alerte est aujourd'hui devenue réalité : ce CA doit se prononcer sur une réduction de 20 places en masters d'histoire.

Mais nous ne ferions pas preuve de discernement et de justesse si nous accablions uniquement votre prédécesseur au sujet des capacités d'accueil. Vous avez vous aussi votre part de responsabilité, en 2022 comme en 2023 : en tant que directeur d'UFR, vous avez soutenu les départements dans leurs demandes de réductions de capacités d'accueil. En tant qu'élus du CA, vous avez préféré jouer la carte de la discrétion, votant pour les diminutions, et n'exprimant pas une seule fois votre soutien aux élus étudiants qui étaient unanimes, quelles que soient leur liste d'appartenance, pour le rejet de ces capacités d'accueil.

L'argument principal justifiant systématiquement ces réductions est la volonté d'envoyer un signal d'alerte à nos autorités de tutelle sur la situation dramatique de notre université. Mais de quel signal parle-t-on ? De celui envoyé en 2022 ? De celui envoyé en 2023 ? Ou de celui que vous vous apprêtez à envoyer en 2024 ? Vous le voyez bien, les messages d'alerte envoyés à un ministère qui nous met systématiquement sur répondeur n'est sans doute pas le mode d'action le plus efficace pour faire entendre la détresse de l'Université Bordeaux Montaigne. Cette stratégie, en plus d'être inopérante, signifie se tirer une balle dans le pied. C'est faire exactement ce que le gouvernement attend de nous. Les rectorats et le ministère voient en ces réductions un moyen de faire des économies budgétaires. Or vous qui parliez de résistance et de mobilisation dans votre mail de mercredi dernier, en soutenant ces réductions de capacités d'accueil, vous rendez les armes et capitulez au lieu d'instaurer le rapport de force contre le sous-financement des universités.

Ceci, les élus CFVU de Dynamiques Montaigne semblent l'avoir compris. Preuve en est, ils ont refusé de voter en faveur de nouvelles réductions de capacités d'accueil. La CFVU a émis un avis défavorable sur ce sujet : qu'ils s'abstiennent ou qu'ils votent contre, une large majorité des élus ont refusé de soutenir ces réductions de capacités d'accueil. Par conséquent, nous invitons les élus du conseil d'administration à suivre l'avis de la CFVU et faire de même, en refusant ces réductions, dont la philosophie est contraire aux valeurs d'ouverture défendues par notre université ».

M. Larré exprime sa surprise concernant les propos du VP CFVU, quand il déclare qu'à terme l'objectif est de diminuer les capacités d'accueil à hauteur des inscrits réels. En cas de croissance démographique de la population étudiante, l'université n'aura pas les moyens d'y faire face.

C'est une politique d'établissement qu'il indique apprendre aujourd'hui, et qui est pernicieuse. Sous la bannière « Universités en danger », des universités, dont l'UBM, proposent des réductions de capacités d'accueil.

On menace également de fermer des formations. Il explique que les réductions des capacités d'accueil vont à l'encontre de l'idée qu'il se fait du service public, de l'université en particulier. Il indique son intention de voter contre les capacités d'accueil proposées.

M. Hoffmann répond qu'il n'est pas question de rapporter les capacités d'accueil strictement au nombre d'étudiants inscrits dans chaque formation.

Le but est de rapprocher ces éléments.

Il rappelle qu'en licence comme en master, l'UBM présente un delta positif de 800/900 places sur l'ensemble des parcours ; l'Université est en capacité d'accueillir tout le monde.

Il rappelle qu'une capacité d'accueil est une indication. Une formation peut tout à fait dépasser sa capacité d'accueil sans aucun problème. Et si elle demande l'ouverture d'un groupe supplémentaire de TD car elle a un afflux de population, il est très clair que l'Université y répondra, comme elle le fait chaque année.

Pour l'instant, les capacités d'accueil proposées en L1 sont largement excédentaires par rapport au nombre d'inscrits.

M. le président remarque que les perspectives qui se dessinent sont plutôt celles d'un tassement démographique de la population étudiante.

M. Larré maintient que si le cas d'une augmentation démographique étudiante se présente, l'UBM sera dans l'incapacité de remonter les capacités d'accueil et devra faire accepter aux collègues qu'il n'y aura pas davantage de recrutements d'enseignants-chercheurs et d'enseignants du fait de la diminution des capacités d'accueil.

M. Hoffmann remarque que c'est pour cela qu'il ne faut pas coller à la capacité d'accueil réelle.

Il observe que les tendances générationnelles de classes d'âges en âge de venir à l'université sont en baisse démographique au niveau national, ce n'est pas une problématique uniquement locale.

M. Larré indique que cette situation est due aussi à d'autres facteurs. L'établissement est une Université exsangue ; on encourage les étudiants à aller dans des établissements privés qui sont financés par l'Etat.

Il estime qu'en diminuant ses capacités d'accueil, l'Université accepte de mettre le doigt dans un engrenage qui est très dangereux.

Mme Jimenez pour Le Poing Levé appelle comme en CFVU à voter contre ces capacités d'accueil 2025/2025 que ce soit pour la 1^{ère} année de 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur comme pour la 2^{ème} année de 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur.

Elle invite le CA à rejeter ces propositions.

Elle estime que cette diminution de places réalise un avancement dans la sélectivité qui s'opère à l'UBM.

Elle remarque que ces baisses de capacités d'accueil sont expliquées par un manque de moyens ; c'est le même argument que celui présenté par le département d'histoire pour justifier leur demande de diminution de capacité d'accueil.

Mme Jimenez est d'avis que « le CA ne doit pas se résumer à des réunions de gestion de la misère imposée par l'Etat ».

Il faudrait plutôt discuter d'augmenter les capacités d'accueil pour retourner aux capacités d'accueil initiales, de créer des postes supplémentaires.

M. le président interroge le sens de cette position, évoquant un « effet ciseau » : il observe que Mme Jimenez vient de voter contre la campagne d'emplois et qu'elle demande dans le même temps une augmentation des capacités d'accueil de l'Université.

Mme Jimenez répond que cette campagne ne prévoit pas suffisamment d'ouverture de postes au recrutement d'où son vote défavorable.

M. Pichon évoque le point de vue des formations sélectives de l'IUT Bordeaux Maigne : les capacités d'accueil validées par le rectorat sont celles qui se rapprochent de la réalité.

Ce sont des formations qui peinent un peu à recruter ; les groupes ne sont pas remplis.

Selon M. Pichon, quand on rapproche les capacités d'accueil indiquées sur la plateforme Parcoursup par rapport aux capacités réelles (du nombre d'inscrits), cela correspond à des données plus sensées que le fait d'afficher des chiffres décorrélés de la réalité, d'autant plus que maintenir des capacités d'accueil trop élevées, décorrélées des réalités, cela entraîne les formations dans les phases complémentaires de Parcoursup et cela oblige les collègues à travailler de manière régulière pendant l'été pour suivre cette phase complémentaire ; c'est une manière de les conserver au travail sur une période où ils pourraient profiter un plus de leurs vacances.

M. le président assure que l'UBM est très loin d'être dans des logiques sélective et que la volonté de coller les capacités d'accueils année après année à des chutes d'effectifs n'existe pas du tout.

Les capacités d'accueil proposées à l'UBM se situent très au deçà de la réalité des demandes.

M. Branchereau remarque que l'Université craint de baisser les effectifs en pensant ne pas pouvoir les réouvrir plus tard. Il demande s'il ne serait pas plus simple de garder ces effectifs comme ils sont et de jouer sur des ouvertures de groupes, puisqu'il est plus simple d'ouvrir et de fermer des groupes.

M. le président indique que c'est qui se fait en pratique.

M. Hoffmann précise que l'UBM a enregistré des diminutions d'inscription en licence qui ont été compensées par des inscriptions en masters : l'Université a mieux rempli ses formations, globalement, à l'échelle de l'établissement.

C'est aussi à terme une conséquence de la réorganisation du bac qui modifie les trajectoires des étudiants, des choix que font les étudiants par rapport à des filières qui étaient plus identifiées auparavant.

Il évoque la nécessité pour l'UBM de se concentrer davantage sur cette transition bac/lycée.

M. le président remarque que c'est tout le sens du travail mené et qui va monter en puissance sur l'orientation.

M. Rigollet évoque les formations en manque d'inscriptions étudiantes. Cela pose la question de l'attractivité des formations, des attentes des étudiants, des débouchés ou alors de réputation des formations vis-à-vis de l'extérieur.

Il évoque l'accueil en formation initiale qui connaît aujourd'hui une forme de « plateau » en termes du nombre d'inscriptions étudiantes. Il remarque que les inscriptions étudiantes en formation continue peuvent générer des recettes pour l'établissement ; il suggère de réfléchir à la possibilité pour l'UBM d'ouvrir plus de places en formation continue.

M. le président interroge cette dernière remarque : concerne-t-elle uniquement la formation continue ou également la formation à distance ?

M. Rigollet répond que cela concerne les deux (formation continue ; FAD).

M. le président indique que pour mémoire, il ne reste plus que 2 formations à distance (FAD) à l'UBM en Licence : FAD lettres ; FAD histoire.

Il explique qu'il s'agit d'un enjeu fondamental mais qui, selon ses dires, n'a pas du tout été soutenu sous le mandat précédent.

Ce qui a été défait dans ce domaine-là devra être reconstruit.

Il explique que cela pose la question du signal, du message symbolique que l'Université entend adresser aux autorités de tutelle : qu'est ce qui parle le plus au Rectorat, rester en l'état ou envoyer un signal en diminuant les capacités d'accueil pour indiquer que l'UBM ne peut pas accueillir ce nombre d'étudiants, même si tous ne viennent pas in fine.

Mme Jimenez indique s'opposer à cette symbolique d'enlever des places à l'Université.

Elle déclare entendre la problématique de manque d'attractivité de formations de l'Université, dans un contexte où peut-être l'UBM « ne fait pas envie » du fait aussi de l'austérité qui lui est imposée.

Elle estime qu'il existe dans les faits une sélection par la précarité et qu'il faut maintenir les capacités d'accueil existantes et rechercher les moyens permettant de lutter contre cette précarité et laisser aux étudiants les plus précaires la possibilité de poursuivre leurs études malgré les contraintes qui existent.

M. le président évoque la question du salaire étudiant/ de l'attribution d'une source de revenus qui permettrait aux étudiants de ne pas avoir à travailler en parallèle de leurs études : l'accord qui existe sur ce principe au niveau de la communauté universitaire n'est plus du tout porté au niveau national.

Deux éléments sont à distinguer de son point de vue : d'une part, la capacité des universités à accueillir correctement les étudiants (et donc la diminution des capacités d'accueil comme une manière d'envoyer un signal au rectorat) ; et d'autre part, la question des moyens pour les étudiants de financer leurs études.

Mme Jimenez répond que la solution à ces problèmes n'est pas de fermer les portes de l'université aux étudiants.

Mme Dirik remarque que la diminution des capacités d'accueil ne fait pas recruter davantage d'enseignants.

Une fois que les places sont supprimées, il n'y a pas de retour à la situation antérieure.

Elle interroge l'argument évoqué à propos du delta positif et demande ce que cela signifie en pratique : un étudiant qui veut aller en L1 LEA Anglais/Espagnol alors qu'il n'y a plus de place dans cette formation, l'Université va lui dire d'aller en géographie ?

Cela n'a pas de sens. Il faut des capacités d'accueil suffisantes partout. Et donc le maintien des capacités d'accueil telles qu'elles sont actuellement.

Concernant la FAD, Mme Dirik estime que la FAD ne doit pas être une solution de facilité pour compenser l'absence de moyens pour dispenser des cours en présentiel. Le cours en présentiel doit rester la norme.

Concernant le signal à envoyer aux tutelles, Mme Dirik observe que c'est le même argument qui a été opposé en 2022, 2023, 2024 etc. Le signal n'a pas été entendu. Elle estime que cela ne marche pas, qu'il faut changer de stratégie.

M. Hoffmann revient sur la capacité globale d'accueil LEA Anglais-Espagnol : il souligne qu'elle est toujours de 440 places ; il y a un groupe de TD qui est réaffecté en Anglais-Basque-Espagnol mais l'Université peut toujours accueillir 440 étudiants en LEA Anglais-Espagnol.

Mme Dirik déplore que la présidence n'ait pas retenu la proposition qui a été faite par UNEF-EBM : de maintenir la capacité d'accueil portail de la LEA Anglais Espagnol à 440 places en plus de l'ouverture de 40 places dans la nouvelle formation LEA Anglais -Basque-Espagnol et de faire une année test pour voir si ce parcours Basque fonctionne mais sans supprimer un groupe de TD en LEA Anglais-Espagnol.

L'Université diversifie l'offre de formation à moyens constants en prenant à une formation pour en donner à une autre.

M. Rigollet observe qu'il aurait été intéressant d'avoir les effectifs réels des formations car cela permet de comparer avec la réalité.

Il estime que cela amène à des réflexions sur l'avenir, dans la perspective d'élaboration de la prochaine offre de formation de l'Université.

Il évoque l'intérêt de construire une offre de formation cohérente, attractive, qui permette d'avoir des regroupements d'effectifs, par exemple pour les masters à 10 étudiants, pour avoir un nombre cohérent

d'étudiants car cela présente un coût aussi pour l'établissement ; ce n'est pas neutre pour le budget de l'Université.

M. le président répond que cela fait partie des cadrages que l'Université va devoir poser. Il restera des masters à 10 étudiants pour les disciplines rares où l'UBM présente une spécificité ; pour d'autres masters à 10 places dans d'autres disciplines, cela relève d'un dysfonctionnement.

Il s'agira d'un choix politique, mais collectif.

Pour les masters à 10 places dans d'autres disciplines qui relèvent d'un dysfonctionnement : soit l'Université communique davantage pour attirer les étudiants et revenir à un étiage normal, soit l'Université ferme la formation car elle n'attire pas ou qu'elle est mieux desservie ailleurs.

Lors de l'élaboration de la prochaine offre de formation, il faudra aborder ces questions de manière adulte et raisonnable ; il ne sera pas possible de tout ouvrir, l'Université sera vite appelée à l'honnêteté sur ce plan-là.

M. le président évoque le cas du diplôme universitaire (DU) Paréo : il explique que la présidence d'université a inscrit dans le COMP un objectif de doublement de la capacité d'accueil de cette formation dans un premier temps, car ce DU permet d'accueillir des jeunes en difficulté d'orientation.

Ce projet est un exemple d'actes militants que l'Université essaie de poser et de faire prospérer.

Mme Dirik rappelle qu'une des raisons pour lesquelles les étudiants préfèrent l'UBM, c'est aussi en raison de la précarité étudiante.

Tous les étudiants n'ont pas les moyens de faire une mobilité inter-académique. Les étudiants qui ne pourront pas aller à l'Université Bordeaux Montaigne n'iront pas ailleurs. Ils ne feront pas d'études.

Mme Dirik estime que la proposition de la présidence va tout à fait dans le sens de la libéralisation de l'enseignement supérieur dans la logique de la loi Fioraso, de centralisation des disciplines dans des grands pôles universitaires dans des grandes régions.

M. le président répond que le doublement de la capacité d'accueil du DU Paréo ne suit pas ce sens-là ; il s'agit d'arrêter de noircir le tableau.

M. Hoffmann précise que le bilan cette année du mouvement Parcoursup fait apparaître un total de 400 jeunes qui sont allés s'inscrire dans des universités extra-académiques car ils ne trouvaient pas de formations en ligne, l'installation sur Bordeaux étant onéreuse.

Il indique que l'UBM a perdu 400 inscriptions étudiantes potentielles, 9 demandes sur 10 concernant des matières littéraires et donc des champs disciplinaires de l'UBM.

Il évoque l'intérêt pour l'UBM de réfléchir également à la diversité de son offre de formation et aux modalités de cette diversité.

M. le président revient sur la question de la précarité étudiante, de la situation de jeunes qui renoncent à la mobilité pour suivre des études, pour des raisons économiques et sociales.

Il explique que ce sont des points sur lesquels l'Université aimerait avoir les moyens de lutter mais les coupes budgétaires auxquelles sont aussi confrontées les collectivités locales freinent les projets mis en

œuvre, en dépit de la mobilisation des agglomérations (dont notamment Marmande, Mont-de-Marsan, Tonneins) qui déplorent la diminution du nombre de jeunes en mobilité pour suivre des études.

Il s'agit d'un échec collectif terrible ; cette jeunesse désœuvrée va voter à l'extrême droite.

La manière dont on traite la jeunesse collectivement doit être un sujet de préoccupation majeure.

M. le président estime enfin que la question n'est pas celle de la diminution de places dans telle ou telle formation mais celle de savoir comment l'établissement peut assurer des conditions d'accueil qualitatif.

➤ En l'absence d'autres remarques, la proposition de capacités d'accueil en 1^{ère} année de 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur (2025/2026) est soumise au vote du CA :

Membres présents : 21

Membres représentés : 14

Abstention(s) : 5

Blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 30

Pour : 16

Contre : 14

➔ **Le conseil d'administration approuve les capacités d'accueil en 1^{ère} année de 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur (2025/2026).**

Point n°11 - Capacités d'accueil de la 1^{ère} année de 2^{ème} cycle de l'enseignement supérieur (année universitaire 2025/2026) :

M. Hoffmann évoque les demandes de modifications remontées de la part des composantes concernant les capacités d'accueil en 1^{ère} année de 2^{ème} cycle de l'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2025/2026.

19 demandes de modifications dans les parcours ont été remontées à l'établissement sur un total de 71 parcours ouverts à l'UBM.

Sur 19, 16 correspondent à des demandes pour des formations dont les effectifs sont en baisse par rapport à l'année précédente ; elles portent sur des diminutions relativement faibles qui vont de 2 à 8 unités dans ces parcours.

Il s'agit pour l'essentiel de capacités d'accueil qui se réajustent par rapport aux recrutements réels.

M. Hoffmann remarque que cela est d'autant plus important que l'UBM est regardée par le ministère et le rectorat sur l'efficacité des recrutements de l'établissement en masters en vue de mieux favoriser l'insertion professionnelle des étudiants.

L'Université doit regarder de plus près ses capacités d'accueil car elles font partie des critères de performance sur les formations.

M. Hoffmann indique que pour les capacités d'accueil 2026/2027, les effectifs inscrits seront précisés en miroir des demandes de capacités d'accueil même si pour information elles se stabilisent très tardivement en phases complémentaires.

Sur ces capacités d'accueil en masters, M. Hoffmann indique que la DIFE (Direction de la Formation et des Etudes) mène un travail très fin pour remplir ces formations : le service du pôle coordination des études contacte tous les responsables de formations dès lors qu'il reste des places en phase complémentaire et qu'il reçoit des dossiers de demandes d'inscription qui concernent leurs formations.

M. Hoffmann précise qu'il appuie ces demandes pour compléter les effectifs et pour essayer de laisser le plus de places possibles aux étudiants qui veulent rejoindre l'UBM.

Le plus souvent, cela se traduit par l'acceptation de leurs demandes.

M. Hoffman indique que l'UBM enregistre en 2024/2025 une croissance de 8% du nombre d'inscriptions en masters avec un delta de 800 places disponibles par rapport aux capacités d'accueil.

Il explique que ce travail d'affinement des capacités d'accueil va se poursuivre.

→ Les capacités d'accueil en 1^{ère} année de 2^{ème} cycle de l'enseignement supérieur proposées pour la rentrée 2025/2026 sont les suivantes :

MASTERS (composante/domaine/mention / parcours)	capacité portail (COL)	capacité globale (CAL)	capacité portail (COL)	capacité globale (CAL)
	2024-25	2024-25	2025-26	2025-26
Institut Journalisme Bordeaux Aquitaine				
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES				
Journalisme	36	38	36	38
M1 JOURNALISME (<i>Recrutement hors plateforme Mon Master</i>)	36	38	36	38
Sous-total IJBA	36	38	36	38
UFR Humanités				
ARTS, LETTRES, LANGUES				
Arts	66	82	66	82
M1 ARTS PLASTIQUES	30	40	30	40
M1 ARTISTE INTERVENANT : PRATIQUES ARTISTIQUES ET ACTIONS SOCIALES	20	25	20	25
M1 ILLUSTRATION	16	17	16	17
Arts de la scène et du spectacle vivant	30	35	30	35
M1 EXPERIMENTATIONS ET RECHERCHES DANS LES ARTS DE LA SCENE	30	35	30	35
Cinéma et audiovisuel	49	55	49	55
M1 APPROCHES HISTORIQUES ET SOCIO-CULTURELLES DU CINEMA ET DE L'AUDIOVISUEL	35	40	35	40
M1 DOCUMENTAIRE : MÉMOIRE, ARCHIVE, CREATION	14	15	14	15
Design	36	43	34	38
M1 INTERACTION, INNOVATION, SERVICE	20	25	18	20
M1 DESIGN SITUE : MILIEUX ET MATERIAUX Ouverture 2023-2024	16	18	16	18
Arts, lettres et civilisations	70	80	70	80
M1 RECHERCHE EN ETUDES LITTERAIRES	70	80	70	80
RECH. EN ETUDES LITT. - option "Lettres et arts du monde" (DD Bordeaux-Messine) <i>Recrutement hors plateforme Mon Master : recrutement international</i>	0	0	0	0
Métiers du livre et de l'édition	40	45	40	45
M1 EDITION	20	20	20	20
M1 BANDE DESSINEE : EDITION, THEORIE ET CRITIQUE	20	25	20	25
Musicologie	0	0	15	15

M1 ORALITE ET ECRITURE Ouverture en 2025-2026	0	0	15	15
---	---	---	----	----

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES				
Archéologie, sciences pour l'archéologie	54	60	54	60
M1 ARCHEOLOGIES	36	40	36	40
M1 ARCHEOMETRIE	18	20	18	20
Direction de projets ou établissements culturels	24	28	24	28
M1 INGENIERIE DE PROJETS CULTURELS ET INTERCULTURELS	24	28	24	28
Etudes sur le genre	25	30	25	30
M1 GENRES, CULTURES, SOCIETES	25	30	25	30
Histoire	160	160	140	140
M1 TRANSITIONS, INNOVATIONS ET ENVIRONNEMENT DU XVI ème AU XXIème SIECLE	40	40	35	35
M1 GEOPOLITIQUES ET RELATIONS INTERNATIONALES DU XVIème SIECLE AU XXIème SIECLE	40	40	35	35
M1 POUVOIRS ET ESPACES POLITIQUES DU XVIème SIECLE AU XXIème SIECLE	40	40	35	35
M1 SOCIETE ET CULTURES URBAINES DU XVIème SIECLE AU XXIème SIECLE	40	40	35	35
Civilisations, cultures et sociétés	15	20	15	20
M1 ETUDES SUR LA GUERRE Ouverture 2023-2024	15	20	15	20
Histoire de l'art	35	40	30	35
M1 HISTOIRE DE L'ART	35	40	30	35
Histoire, civilisations, patrimoine	71	80	71	80
M1 ETUDES MEDIEVALES	30	35	30	35
M1 HISTOIRE ANCIENNE	28	30	28	30
M1 LETTRES CLASSIQUES	13	15	13	15
Information et médiation scientifique et technique (mention commune avec l'UFR STC)	40	50	40	50
M1 EPISTEMOLOGIE ET HISTOIRE DES SCIENCES ET TECHNIQUES	20	25	20	25
M1 MEDIATION ET COMMUNICATION DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES	20	20	20	20
M1 PHILOSOPHY IN BIOLOGY AND MEDICINE <i>Recrutement hors plateforme Mon Master : recrutement international</i>	0	5	0	5
Patrimoine et musées	26	28	26	28
M1 PATRIMOINE ET MUSEES	26	28	26	28
Philosophie	35	40	35	40
M1 RECHERCHES PHILOSOPHIQUES SUR LA NATURE, L'HOMME ET LA SOCIETE	35	40	35	40
Sciences des religions et sociétés	45	60	45	60
M1 RELIGIONS ET SOCIETES	20	25	20	25
M1 RELIGIONS ET SOCIETES (FAD)	25	35	25	35
Sous total Humanités	821	936	809	921

UFR Langues et Civilisations				
ARTS, LETTRES, LANGUES				
Etudes culturelles	30	35	30	35
M1 LANGUES, LETTRES, ARTS	30	35	30	35
Français langue étrangère	40	45	35	40
M1 DIFLES, INGENIERIES DE FORMATION, CONTEXTES PLURIELS	35	40	30	35
M1 DIDACTIQUE DU FLE ET DES FRANCOPHONIES (double diplôme Bordeaux-Naples) <i>Recrutement international hors plateforme Mon Master</i>	5	5	5	5
Langues étrangères appliquées	70	80	68	80
M1 ECONOMIE DU VIN, OENOTOURISME	25	28	20	24
M1 MONTAGE DE PROJETS TRANSFRONTALIERS / INTERNATIONAUX	20	24	22	26
M1 MANAGEMENT DE PROJETS EVENEMENTIELS	25	28	26	30
Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	325	370	295	330
M1 ETUDES ANGLOPHONES	90	100	90	100
M1 ETUDES ANGLOPHONES ET GERMANOPHONES	15	15	15	15
M1 ETUDES BASQUES	15	15	15	15

M1 ETUDES CHINOISES	20	25	15	20
M1 ETUDES GERMANIQUES : CULTURE, TRADUCTION, ENSEIGNEMENT	30	40	15	15
M1 ETUDES GERMANIQUES (double diplôme Bordeaux-Potsdam) <i>Recrutement hors plateforme Mon Master : recrutement international</i>	10	10	10	10
M1 ETUDES SLAVES : MONDE EST-EUROPEEN	15	15	15	15
M1 ETUDES IBERIQUES ET LATINO-AMERICAINES	25	30	20	25
M1 DIDACTIQUE DE L'ESPAGNOL	40	45	40	45
M1 ETUDES JAPONAISES	35	40	35	40
M1 LES ANDALUS : DOMAINES ARABOPHONES ET IBERIQUES	30	35	25	30
Management et commerce international	45	48	45	48
M1 COMMERCE INTERNATIONAL ET PAYS EMERGENTS	45	48	45	48
Sciences du langage	44	49	35	45
M1 SCIENCES DU LANGAGE	30	35	30	35
M1 PLURILINGUISME ET LINGUISTIQUE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL (double diplôme Bordeaux - Constance)	14	14	5	10
Sous total Langues et Civilisations	554	627	508	578

UFR Sciences Territoires & Communication				
SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES				
Communication des organisations	30	30	30	30
M1 COMMUNICATION DES ORGANISATIONS : STRATEGIE ET CONSEIL	30	30	30	30
Communication publique et politique	20	20	20	20
M1 COMMUNICATION PUBLIQUE ET POLITIQUE	20	20	20	20
Etudes du développement	15	25	20	25
M1 ETUDES INTERDISCIPLINAIRES DES DYNAMIQUES AFRICAINES	15	15	15	15
M1 INTERNATIONAL MASTER OF AFRICAN STUDIES (<i>Recrutement hors plateforme Mon Master</i>)	5	10	5	10
Géographie, aménagement, environnement et développement	33	35	32	32
M1 GESTION TERRITORIALE DU DEVELOPPEMENT DURABLE	15	15	15	15
M1 TERRITOIRES, IMAGES, ENVIRONNEMENTS	18	20	17	17
Gestion des territoires et développement local	15	15	15	15
M1 ALIMENTATION DURABLE ET RESILIENCE TERRITORIALE	15	15	15	15
Humanités numériques	38	40	35	35
M1 CONCEPTION DE PROJETS NUMERIQUE ET NARRATION TRANSMEDIA	20	20	15	15
M1 DISPOSITIFS NUMERIQUES EDUCATIFS	18	20	20	20
Information et médiation scientifique et technique (commune avec l'UFR Humanités)				
<i>voir UFR Humanité</i>				
Information, communication	35	35	35	35
M1 SEMIOLOGIE ET COMMUNICATION : TRANSITIONS DES MONDES	15	15	15	15
M1 COMMUNICATION ET GENERATIONS : ETUDE DES PUBLICS	20	20	20	20
Tourisme	18	20	18	15
M1 AGESE - TRANSITION DES ORGANISMES LOCAUX DE TOURISME	18	20	15	15
Urbanisme et aménagement	47	47	41	41
M1 URBANISME : PAYSAGE, EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET PROJETS DE TERRITOIRE	20	20	16	16
<i>M1 URBANISME ET AMENAGEMENT (double diplôme Bordeaux-Florence) (Recrutement hors plateforme Mon Master)</i>	5	5	5	5
M1 URBANISME : STRATEGIE, PROJETS, MAITRISE D'OUVRAGE	22	22	20	20
Sous total STC	251	267	246	248
MEEF				
Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), 2nd degré	200	221	200	216
M1 PLC CAPES HISTOIRE GEOGRAPHIE	60	60	60	60
M1 PLC CAPES LETTRES	40	45	40	45
M1 PLC CAPES ANGLAIS	45	55	45	50
M1 PLC CAPES ARTS PLASTIQUES	28	30	28	30
M1 PLC CAPES MUSIQUE	12	16	12	16
M1 PLC CAPES BASQUE	15	15	15	15
Sous-total MEEF	200	221	200	216
	capacité portail (COL)	capacité globale (CAL)	capacité portail (COL)	capacité globale (CAL)
	2024-25	2024-25	2025-26	2025-26
TOTAL GENERAL MASTERS	1862	2089	1799	2001

Mme Dirik réitère les mêmes arguments que pour le 1^{er} cycle.

Elle cite l'exemple des 4 parcours en M1 Histoire moderne et contemporaine passent de 40 à 35 places

Elle reprend l'argument de « réajustement » évoqué par M. Hoffman qui était déjà utilisé par son prédécesseur à la CFVU concernant les masters.

En M1 PES, il y a 27 étudiants inscrits en 2024/2025 ; en M1 GRI, il y a 30 étudiants inscrits en 2024/2025.

La capacité nouvelle qui est proposée pour la rentrée 2025/2025 est de 35 étudiants.

Le problème ce n'est pas le remplissage de ces formations ; les étudiants sont bien inscrits en masters.

La difficulté c'est le manque d'encadrement des étudiants et de ce point de vue, elle est d'accord avec les enseignants.

Le problème ce n'est pas le nombre d'étudiants accueillis, les capacités d'accueil, mais c'est le manque manque de moyens que l'Université doit réclamer à l'Etat.

Il est indécent en master que le taux d'encadrement soit d'un directeur de mémoire pour 15 étudiants.

Mme Dirik maintient que l'Université prend le problème à l'envers. Réduire les capacités d'accueil, ce n'est pas cela qui fait recruter davantage d'enseignants.

Elle appelle le CA à voter contre l'adoption de ces capacités d'accueil.

M. Hoffmann indique être d'accord sur la question du manque des moyens.

Il explique que la plupart des demandes de diminution des capacités d'accueil visent aussi à assurer des meilleures conditions d'encadrement de ceux qui sont présents dans nos masters.

Il évoque la nécessité de tenir compte de l'investissement des collègues et de pouvoir y répondre dans les meilleures conditions qui soient.

Mme Jimenez appuie les propos de Mme Dirik. Réduire les capacités d'accueil pour régler le problème du manque d'encadrement, cela revient, de son point de vue, à céder au chantage à l'austérité imposé par les tutelles. Elle estime que cela est inacceptable ; elle votera contre ces propositions.

M. Capdetrey indique parler en son nom personnel. Pour en avoir discuté avec les autres collègues « Dynamiques Montaigne », sa position personnelle est minoritaire.

Il indique avoir l'impression dans ces débats d'une forme de conjuration du réel.

Il cite l'exemple du département d'histoire où la réalité des chiffres donnent une tout autre image des capacités d'accueil de l'Université d'accueil en histoire.

En L1, les capacités d'accueil sont de 580 places. Au terme des 3 années de licence : 250 étudiants à peu près obtiennent la licence d'histoire.

C'est cela la réalité des chiffres ; les capacités d'accueil sont décorréées du nombre d'étudiants inscrits, cela représente des dépenses énormes pour l'université. Dans le département d'histoire, les collègues sont en situation d'épuisement.

Il observe qu'en L1, ce ne sont plus des enseignants titulaires qui dispensent les cours mais des contractuels.

Il y a deux éléments dans la notion de « capacités d'accueil » :

- la capacité d'inscrire les étudiants à l'université ;
- la capacité à les accueillir véritablement, dans le sens du service public à assurer aux usagers.

Il indique partager également l'inquiétude du président sur ce que devient une partie de la jeunesse.

Il estime qu'il faut néanmoins leur tenir un discours de vérité sur la réalité des conditions d'accueil à l'Université.

Il évoque les étudiants qui viennent à l'université et qui en partent aussi très vite avec beaucoup de rancœur.

Avec des capacités d'accueil trop importantes, les équipes se retrouvent dans l'incapacité d'encadrer l'ensemble des étudiants dans certains masters, avec des collègues épuisés.

Ce n'est pas rendre service aux étudiants que de ne pas les encadrer dans leurs recherches : c'est du temps perdu pour eux et aussi de la déception.

Il existe également des étudiants dont le niveau est trop faible pour réussir un master Recherche ; cela peut également générer de la frustration.

Il souligne la nécessité de prendre en compte ces éléments dans les réflexions menées sur ces questions qui sont complexes et qui viennent heurter les convictions, les envies des membres de la communauté universitaire et qui de toute façon sont très contraintes par le présent contexte budgétaire.

Il indique souhaiter porter la parole d'un certain nombre de collègues sur cette frustration, sur cet épuisement et cette grande tristesse de ne pas pouvoir accueillir correctement les étudiants à l'UBM en licence et en master.

Mme Jimenez déclare connaître les conditions d'études en 1^{ère} année d'histoire.

Elle partage ce constat : la diminution des capacités d'accueil ne résout pas le problème du manque d'enseignants, d'encadrement.

Mme Jimenez indique que dans les prochaines années, le MESR a un projet de mettre fin aux universités publiques, à l'ouverture des universités pour tous, aux classes populaires.

Elle estime que ces taux d'encadrement faibles vont s'accroître.

Si le CA prend la position de commencer à diminuer les capacités d'accueil, pour des raisons de manque d'encadrement, l'Université continuera à subir d'autres baisses très importantes sur les années suivantes.

C'est céder à un chantage et il n'y aura pas de retour en arrière.

Pour Mme Jimenez, la solution devrait être celle d'une position de l'université qui appelle à un mouvement d'ensemble, large, de tout le service public, pas uniquement l'université, pour répondre à ces questions.

➤ En l'absence d'autres remarques, la proposition de capacités d'accueil en 1^{ère} année de 2^{ème} cycle de l'enseignement supérieur (2025/2026) est soumise au vote du CA :

Membres présents : 21

Membres représentés : 14

Abstention(s) : 5

Blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 30

Pour : 16

Contre : 14

➔ **Le conseil d'administration approuve les capacités d'accueil en 1^{ère} année de 2^{ème} cycle de l'enseignement supérieur (2025/2026).**

Point n°12 - Désignation des représentants des enseignants-chercheurs et des étudiants au conseil documentaire du service commun de la documentation (SCD) de l'Université :

Mme Coste indique que l'ouverture des bibliothèques du SCD le samedi (selon le dispositif voté en CA du 11 octobre 2024) s'est très bien passée.

Le samedi 7 décembre 2024 sera le 4^{ème} samedi d'ouverture.

Les retours des étudiants sont très positifs, le SCD a reçu beaucoup de remerciements de leur part.

M. le président remercie les services de leur mobilisation.

Mme Coste explique que la 1^{ère} séance du conseil documentaire du SCD est prévue le 12 décembre 2024.

Seront portés à l'examen de cette séance du conseil documentaire le rapport documentaire du SCD et les projets du service pour l'année 2025.

Mme Coste évoque les opérations menées en amont pour instituer le conseil documentaire.

Les représentants des personnels du SCD membres de cette instance ont été élus le 5 décembre 2024.

Pour finaliser la mise en place de cette instance, il convient pour le CA de désigner, par collège respectif concerné (A ; B ; usagers), les représentants de chaque collège.

➤ Sont désignés membres du conseil documentaire du service commun de documentation de l'Université Bordeaux Montaigne, au titre des collèges A, B :

▪ Pour le Collège A (3 sièges) :

▪ Olivier BESSARD-BANQUY

▪ Lionel LARRÉ

▪ Catherine LISAK

→Vote des élus du CA du collège A :

Membres présents (collège A) : 6
Membres représentés (collège A) : 2
Abstention(s) : 0
Blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 8
Pour : 8
Contre : 0

▪ **Pour le Collège B (3 sièges) :**

- Maylis BELLOCQ
- Isabelle BOUCHIBA-FOCHESATO
- Rémi CASTETS

→Vote des élus du CA du collège B :

Membres présents (collège B) : 5
Membres représentés (collège B) : 3
Abstention(s) : 0
Blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 8
Pour : 8
Contre : 0

➤Sont désignés membres du conseil documentaire du service commun de documentation de l'Université Bordeaux Montaigne, au titre du collège « usagers » :

▪ **Pour « UNEF-EBM » :**

- titulaire: Antoine WEIDMANN (suppléante: Marion LAFON).
- titulaire: Nino SABOYA-MARCADE (suppléant: Ito VENANT-BOUANANI)

▪ **Pour « Union Étudiante » :**

- titulaire: Elsa DENUÉL (suppléant: Pablo LISSA).

▪ **Pour « Le Poing Levé » :**

- titulaire: Jeanne ROQUES (suppléant : Gibril DHAHOUA-PICOCHÉ).

→Vote des élus du CA du collège Usagers:

Membres présents (collège Usagers) : 4
Membres représentés (collège Usagers) : 2
Abstention(s) : 0
Blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 6
Pour : 6
Contre : 0

Point n°13 - Charte contre les violences sexistes et sexuelles et toutes les formes de discriminations de l'Université Bordeaux Montaigne :

Mme Moreau-Lebert, chargée de mission égalité, lutte contre les discriminations et les VSS (violences à caractère sexiste et sexuel) présente ce point de l'ordre du jour.

Elle indique avoir rédigé la charte « *contre les violences sexistes et sexuelles et toutes les formes de discriminations de l'Université Bordeaux Montaigne* » depuis sa nomination en juin 2024 en tant que chargée de mission égalité, lutte contre les discriminations et les VSS.

Par cette charte, il s'agit d'affirmer comme cela avait été fait avec la charte LGBT les engagements qu'entend prendre l'université en matière de VSS.

Cette charte reprend les éléments sur lesquels l'établissement va travailler pendant les mois et années à venir en matière de sensibilisation, formation, information, de prévention, d'actions et de sanctions.

Mme Moreau-Lebert évoque son point de vue, celui de la nécessité pour l'Université de ne pas travailler seule sur ses sujets et de nouer des partenariats.

Elle présente les différents dispositifs mis en place.

Elle explique avoir commencé par monter une convention de partenariat tripartite entre le Barreau de Bordeaux, l'UBM et le conseil départemental d'accès au droit de la Gironde.

Ce partenariat permet l'installation d'un « point justice » à l'UBM, dispositif qui n'existait pas jusqu'à présent dans les universités d'Aquitaine.

Ce « point justice » a commencé à fonctionner la semaine du 25 novembre 2024 ; la permanence s'est bien remplie avec des étudiants venus consulter pour des questions ayant trait au droit de la famille ; au droit des étrangers, aux violences.

Pour l'instant, le « point justice » se tient à l'UBM à raison d'une permanence par mois.

Mme Moreau-Lebert explique que l'UBM pourra compter sur le Barreau de Bordeaux pour proposer des formations à l'endroit des étudiants, des personnels et encadrants de l'Université.

Elle évoque un 2^{ème} partenariat : celui de l'extension du partenariat noué avec le Centre Régional Psychotraumatisme Sud Nouvelle-Aquitaine de Charles Perrens : l'Université a signé une convention avec différents services de Charles Perrens.

Elle indique avoir rencontré courant novembre 2024 le CRIAVS [Centre Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (CRIAVS)].

Elle explique que leurs services sont d'accord pour mettre en place un plan de formation à destination de l'équipe présidentielle, des membres de sections disciplinaires, des futurs référents relais égalité et des différents encadrants (directeurs de composantes) de l'Université.

Elle indique que toutes ces conventions sont conclues à titre gracieux : l'Université va pouvoir bénéficier de ces formations gratuitement et de manière pérenne.

Elle évoque un 3^{ème} partenariat : celui noué par l'UBM avec les services de police de la délégation départementale d'aide aux victimes (DDAV).

Elle explique qu'il s'agit d'une cellule pluridisciplinaire (composée de policiers, de psychologues) dirigée par le Capitaine Ouvrard au commissariat de Bordeaux. La DDAV a vocation à être le référent pour les étudiants de l'UBM, en connexion avec la cellule de signalements de l'université.

Elle indique qu'un représentant de la DDAV a participé au cycle d'événements sur les violences sexistes et sexuelles organisé à l'UBM du 25 novembre au 6 décembre 2024.

Lors de cette semaine événementielle ont notamment été organisées plusieurs conférences :

- lundi 25 novembre 2024 : « Qu'est-ce que la culture du viol ? » - conférence de Noémie Renard, chercheuse en biologie et autrice. ;

- mercredi 26 novembre 2024 : « Violences sexistes et sexuelles : que dit le droit ? », conférence de Maître Anne Cadiot-Feidt, avocate au barreau de Bordeaux, ancienne bâtonnière.

- Mercredi 27 novembre 2024 : "Impact des violences sexistes et sexuelles sur la santé mentale des victimes", conférence par le Docteur Chantal Berger, psychiatre, Céline Peleau, infirmière (Centre de psychotraumatologie, centre hospitalier Charles Perrens.

Un grand nombre d'étudiants et de personnels ont assisté à ces conférences ; beaucoup de questions ont été posées aux intervenants.

Sur cette période, l'Université a également installé des « violentomètres » au sol, dans différents emplacements de l'établissement.

Mme Moreau-Lebert annonce la diffusion sur la semaine du 9 décembre 2024 d'un document de sensibilisation d'une quinzaine de pages, sur les questions des VSS et de manière plus large sur les discriminations, comme un guide de bonnes pratiques que tout le monde recevra.

Elle indique qu'elle va envoyer une fiche de poste aux directeurs de composantes pour le recrutement d'étudiants « relais égalité ». Il s'agit d'un groupe d'une trentaine d'étudiants que l'Université souhaite mettre en place en janvier 2025 pour que ces étudiants soient formés en avril 2025 puis en septembre 2025 au niveau juridique et psychologique.

Ils auront vocation à relayer la parole des étudiants, les orienter vers la cellule de signalements mais pas seulement ; ils seront des relais des actions de l'Université en matière d'égalité.

Il y aura aussi des étudiants septimes pour les soirées étudiantes.

Mme Moreau-Lebert évoque son intention de poursuivre les actions engagées, en commençant par la formalisation de la stratégie et la rédaction du plan d'actions afin que toute la communauté universitaire de l'UBM puisse y avoir accès et qu'on puisse les partager.

Cela impliquera une refonte du site internet de l'université afin que la mission égalité soit plus visible.

Elle conclut en indiquant que la charte proposée reprend les engagements que l'UBM entend tenir.

M. le président remercie Mme Moreau-Lebert pour la présentation et pour tout le travail réalisé depuis juin 2024.

Il salue la qualité de ces réalisations structurantes, très nombreuses.

Il déclare espérer que ce travail de fond en matière de formation et d'information portera ses fruits et permettra à tous d'être au fait de ses droits et devoirs.

M. Larré remercie Mme Moreau-Lebert pour le travail réalisé, la charte et protocole retour.

Il évoque la situation d'un personnel réintégré à l'Université après une période d'éviction et qui n'a pas assuré ses cours. Il demande si ce personnel a exercé son droit de retrait ?

Le danger grave et imminent a-t'il été reconnu ? Si oui, qu'a fait l'établissement pour lever ce danger grave et imminent ? Ou ce personnel est-il en congé sans solde ou en arrêt maladie ?

Où est ce collègue ? est-il rémunéré à ne rien faire ?; comment le protocole retour a été mis en place pour ce personnel ?

M. le président interroge la bienveillance de cette question.

Il explique que le personnel en question a invoqué l'exercice du droit de retrait.

Cette situation a été examinée en 2 fois en séance de F3SCT. Le droit de retrait n'a pas été reconnu en l'absence de danger grave et imminent.

L'établissement se trouve actuellement dans une période contentieuse où le collègue concerné n'est dans aucune des situations évoquées par M. Larré.

M. Larré déclare ne pas permettre au président de juger de la bienveillance de sa question.

Il lui demande d'indiquer où se trouve ce personnel.

M. le président répond que ce personnel se trouve est dans une situation contentieuse. Il n'est pas en congé maladie, il n'est pas en droit de retrait. Il est en situation de contestation de la décision du président (prise suivant les préconisations de la F3SCT) qui lui oppose le caractère injustifié du droit de retrait invoqué par ce dernier en l'absence de danger grave et imminent.

M. le président explique que l'Université continue à porter ces questions (et notamment celle de la réintégration après éviction) au Rectorat et au niveau national car cela pose des problèmes juridiques insondables.

D'un strict point de vue juridique, le droit de retrait ne s'applique pas ; des collègues peuvent estimer néanmoins se trouver dans une situation de danger.

Il s'agit d'un conflit juridique qu'aucune université ne sait résoudre.

L'établissement essaye de l'aborder dans la rigueur, dans la protection du droit des personnes et dans le respect de ce qui est dû aux étudiants en termes de protection des personnes et d'offre de cours.

M. Capdetrey demande ce qui se passe une fois que ce droit de retrait est refusé.

Mme Zimmer répond que l'UBM n'est pas dans une situation illégale au sens où certains peuvent l'entendre car cela a trait à la responsabilité de l'employeur en termes de santé et de sécurité au travail et il y a des éléments d'information qui échappent aux conseillers et qui sont gérés au niveau des services concernés.

Mme Dirik demande ce qu'il advient des cours que les étudiants concernés de L1 et de L2 sont supposés avoir avec ce personnel.

Elle relève par ailleurs que dans la charte proposée, il est mentionné la présentation aux instances d'un bilan de l'activité de la cellule de signalements.

Elle remarque que le dernier bilan présenté date du CA du 10 novembre 2023. Quid du bilan pour l'année de l'année 2024 ?

Mme Moreau-Lebert répond qu'elle n'est plus membre de la cellule de signalements. Mais d'après ses informations, elle confirme que la cellule a bien prévu de faire un bilan et de le présenter aux instances.

Concernant les cours de ce personnel en direction des étudiants concernés de L1 et de L2, M. le président explique qu'il y a eu une période où les cours n'ont pas été assurés et qu'ensuite un dispositif a été mis en place pour que les étudiants reçoivent ces enseignements.

M. Capdetrey remarque que cela représente un surcoût pour l'établissement.

Il demande si les TD sont assurés par des vacataires ?

M. le président répond que de façon générale, les dossiers de VSS entraînent un surcoût pour l'établissement de différentes manières.

Mme Jimenez revient sur la question des cours de ce personnel en direction des étudiants concernés de L1 et de L2. D'après le retour de ses camarades, le dispositif mis en place ne se passe pas tout à fait bien. Un chargé de cours a été recruté au début, puis il y a eu des répartitions dans différents groupes de TD. Puis finalement, il y a eu plusieurs problèmes autour de ces répartitions.

Plusieurs étudiants se sont trouvés sans TD. Certains d'entre eux n'ont pas passé leurs examens.

Concernant la charte proposée, elle indique partager les principes évoqués.

Elle estime qu'il s'agit de beaux principes mais que la politique sur les VSS ne peut pas être que des principes.

Elle indique ne pas avoir relevé dans le BI 2025 le détail de ce qui est prévu sur cette question spécifique de VSS.

Quelles sont les garanties de la mise en œuvre de ces beaux principes ?

A part cette charte, quid des moyens alloués à cette question ?

Elle indique son intention de s'abstenir sur le vote de cette charte car finalement en dernière instance, elle est garantie par la présidence d'université.

Les décisions suites aux recommandations de la cellule de signalements sont toujours prises par le président d'université.

Pour Le Poing Levé, il s'agit d'un véritable problème ; cela ne règle pas le souci évoqué lors de la mobilisation étudiante sur les VSS.

Quand le droit reproduit des schémas patriarcaux violents, la question est de savoir s'il faut le respecter ?

Mme Jimenez indique qu'elle-même et plusieurs autres étudiants ont été étonnés d'avoir vu la police nationale au nombre des participants de cette semaine sur les VSS .

86% des plaintes déposées pour violences sexuelles déposées sont classées sans suite.

Selon Mme Jimenez, la police est l'institution qui reproduit le plus les VSS dans cette société ; il lui paraît donc inacceptable de laisser une tribune à la police nationale qu'elle décrit comme « la plus violente » qui « ferme les yeux » pour les dépôts de plainte et qui « crève les yeux » des citoyens qui manifestent pour leurs droits.

Elle estime que la police nationale n'a rien à faire à l'université et dans la lutte contre les VSS.

Mme Moreau-Lebert partage le constat d'une difficulté en matière de traitement des plaintes déposées et des suites qui leur sont réservées et pas uniquement à l'université.

Les étudiantes ont 4 fois plus de chances d'être victimes d'agressions sexistes ou de viols que l'ensemble des femmes ; 10% seulement d'entre elles portent plaintes et sur ces 10%, seuls 8% des plaintes déposées aboutissent à une condamnation.

Mme Moreau-Lebert explique que c'est le fait de voir des plaintes non prises en compte qui l'a fait se tourner vers la délégation départementale d'aide aux victimes. C'est une cellule pluridisciplinaire composée de policiers, de psychologues, dédiée à cela. Ils connaissent ces problématiques et ont une écoute toute particulière.

La délégation départementale d'aide aux victimes reçoit de nombreux étudiants dont des étudiants de l'UBM qui ne saisissent pas tous la cellule de signalements de l'Université.

La délégation départementale d'aide aux victimes est au fait de ce qui se passent dans les universités.

Mme Moreau-Lebert explique que cette délégation départementale a rendu l'établissement attentif à certaines réalités.

L'Université avait dans l'idée qu'il ne fallait pas « assommer » les étudiants sur les VSS dès la semaine de rentrée.

La délégation départementale d'aide aux victimes a recommandé à l'Université de communiquer à ce sujet auprès des étudiants dès la 1^{ère} semaine de rentrée car c'est sur cette période que se déroulent les soirées d'intégration, souvent propices aux VSS.

Mme Moreau-Lebert souligne l'intérêt de « co-construire les actions », d'opérer un « un maillage le plus efficace possible. », de faire en sorte qu'il y ait le plus d'étudiants possibles qui soient pris en charge.

Elle indique être favorable au dépôt de plaintes car il faut que les auteurs de VSS soient punis.

Mme Jimenez observe que les auteurs de VSS dans leur grande majorité ne sont pas punis. lorsqu'ils sont punis, cela ne résout pas la situation car la prison reproduit les violences et pousse à la récidive.

Elle déclare trouver scandaleux cette invitation de la police nationale à l'Université.

Mme Moreau-Lebert déplore également que les auteurs de VSS ne soient pas suffisamment punis.

Elle précise que la CRIAVS a une très bonne connaissance de ces personnes. Ils peuvent aider l'Université à faire en sorte qu'il y ait le moins possible de VSS, en agissant en amont et dans un souci de prévention.

Elle réaffirme la volonté de l'établissement d'agir sur ces questions, pour faire cesser l'impunité à l'Université.

Elle explique avoir demandé des moyens, notamment pour des formations sur les VSS mais également pour lutter contre le racisme, les discriminations, l'homophobie, la transphobie etc. ;

Elle évoque également l'intérêt pour l'Université de nouer des collaborations avec les associations engagées sur ces questions, dont le Planning familial, le Clashes, le Girofar...

M. le président indique qu'il n'existe pas d'obligation juridique de présenter cette charte au vote du CA ; néanmoins il est demandé au CA de bien vouloir se prononcer sur ce document.

➤ En l'absence d'autres remarques, la charte proposée est soumise au vote du CA :

Membres présents : 20
Membres représentés : 15
Abstention(s) : 1
Blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 34
Pour : 34
Contre : 0

➤ ***Le CA approuve la charte contre les violences sexistes et sexuelles et toutes les formes de discriminations de l'Université Bordeaux Montaigne.***

Point n°14 - Legs avec charge consenti par Mme Andrée Gorceix en faveur de l'Université Bordeaux Montaigne :

Mme Mazenc présente ce point de l'ordre du jour.

Il s'agit pour le CA de se prononcer sur l'acceptation ou non d'un legs avec charge consenti par Mme Andrée Gorceix (née Verger) en faveur de l'Université Bordeaux Montaigne.

Ce legs répond au descriptif suivant :

Maître Sandrine MARTY-LANA O en charge de la succession de Madame Andrée Simone Raymonde Monique GORCEIX née VERGER, décédée en mars 2023, a informé l'établissement de la désignation par la défunte de l'Université Bordeaux-III comme légataire particulier avec charge.

Madame Andrée Simone Raymonde Monique GORCEIX née VERGER est la veuve de Monsieur Paul GORCEIX, décédé le 18 novembre 2007.

Monsieur Paul GORCEIX est un enseignant-chercheur de renom, germaniste et comparatiste nommé professeur des universités au sein de l'université Bordeaux-III en 1991 après un double cursus en littérature française et en germanistique aux universités de Poitiers, Vienne (Autriche), Francfort-sur-le-Main et Strasbourg.

Attaché culturel, lecteur, professeur invité en Allemagne, et couronné de titres pour ces activités, Monsieur Paul GORCEIX est devenu maître de conférences (1972), puis professeur des universités à l'université de Poitiers (1976) et à l'Université Bordeaux-III (1991), puis professeur émérite au sein de cette même université à partir de 1999.

Il a été élu membre étranger philologue de l'Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique du 11 janvier 2003 au 17 novembre 2007.

Madame Andrée Simone Raymonde Monique GORCEIX née VERGER a assisté son mari durant son parcours et l'a aidé notamment pour la retranscription de ses écrits, en procédant pour ce dernier à la réalisation de tapuscrits, durant toute leur vie commune (de 1957 à 2007).

Le legs consenti par Madame GORCEIX née VERGER et ses conditions attachées :

Les dispositions testamentaires rédigées par Madame GORCEIX née VERGER le 10 octobre 2016 prévoient que celle-ci « lègue l'appartement situé à Arcachon (33120), Résidence « Les Flots », 281 boulevard de la Plage (Bâtiment B, 3^{ème} étage) à l'Université Michel de Montaigne, Bordeaux-III. Le montant de la vente de cet appartement pourrait être transformé en bourse dont un étudiant de maîtrise - germaniste ou comparatiste - pourrait bénéficier ».

Suite aux opérations d'inventaire menées courant septembre 2023, la valeur de l'appartement a été estimée à 250 000€.

L'acceptation du legs présenterait pour l'Université :

- un total de dépenses (actes notariés et charges diverses) à supporter par l'établissement d'un montant évalué à 20 390,32 € ;

- un reste net de recettes pour l'Université (sauf à parfaire ou à diminuer, et sauf attente) d'un montant estimé de 229 609,68 € (ce montant pouvant évoluer en fonction du prix de vente de l'appartement).

En cas d'acceptation, l'Université serait exonérée de droits de mutation par décès au titre de l'article 1040 du code général des impôts et non tenue au passif de la succession.

La procédure d'acceptation ou de refus s'agissant d'un legs avec charge :

En application de l'article L.1121-2 du code général de la propriété des personnes publiques « les établissements publics de l'Etat acceptent et refusent librement les dons et legs qui leur sont faits sans charges, conditions ni affectations immobilières. Lorsque ces dons ou legs sont grevés de charges, de conditions ou d'affectation immobilière, l'acceptation ou le refus est autorisé par arrêté du ou des ministres de tutelle de l'établissement public ».

L'article L.712-3 -3° du code de l'éducation prévoit que le conseil d'administration de l'université approuve l'acceptation des legs consentis à l'endroit de l'établissement.

Au regard du legs avec charge consenti à l'Université par Madame GORCEIX née VERGER, la procédure requise est la suivante :

- une délibération du conseil d'administration de l'Université acceptant ou refusant le legs au regard des conditions qui s'y attachent ;

- Sur sollicitation du président d'université suivant la délibération du conseil d'administration, un arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche autorisant l'Université à accepter ou à refuser le legs (publié au Journal Officiel de la République Française).

En l'espèce, le legs consenti par Mme GORCEIX née VERGER prévoyant des conditions quant à l'utilisation des fonds transmis, son acceptation imposerait pour l'université l'obligation de les honorer.

➤ Il s'agirait ainsi d'utiliser les fonds résultant du legs pour l'objet suivant :

→ attribution de bourses annuelles à l'endroit d'étudiants germanistes et/ou comparatistes régulièrement inscrits en formation initiale à l'Université Bordeaux Montaigne (UBM) en formations de masters relevant du département d'études germaniques de l'UBM, dont notamment, au regard de l'offre de formations en masters existant à l'Université Bordeaux Montaigne pour ce département à la date du vote de la présente délibération :

- le master (M1 ; M2) mention " études germaniques - culture, traduction, enseignement" ;

- le master (M1 ; M2) mention "études germaniques " (double diplôme avec Potsdam) ;

- et à l'exclusion du master (M1 ; M2) mention "études anglophones et germanophones" conformément à l'interprétation retenue par le légataire universel du périmètre d'application des dispositions testamentaires rédigées par Madame GORCEIX le 10 octobre 2016 ».

Les modalités et suites envisageables en cas d'acceptation :

Dans l'hypothèse d'une acceptation de ce legs, puis de l'autorisation de l'acceptation de ce legs par le ministre de tutelle, il conviendrait de conférer un mandat de vente (par exemple au notaire en charge de la succession) afin que la cession de l'appartement puisse être opérée et les fonds liés à ce legs récupérés par l'Université.

Dans l'hypothèse d'une acceptation de ce legs / de l'autorisation de l'acceptation de ce legs par le ministre de tutelle / de vente de l'appartement, les conditions et modalités d'attribution des bourses financées par les fonds tirés de cette vente seront précisés par un règlement d'octroi de ces bourses qui sera soumis à une séance ultérieure du conseil d'administration de l'Université.

➤ Il est proposé au CA de l'Université d'accepter le legs consenti par Madame GORCEIX née VERGER, selon les termes suivants :

Le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne (université Bordeaux-III) accepte le legs en faveur de l'Université consenti par Madame GORCEIX née VERGER, constitué en l'espèce par l'argent tiré de la vente de son appartement situé à Arcachon (33120) [Résidence « Les Flots », 281 boulevard de la Plage (Bâtiment B, 3^{ème} étage)] et qui devra être distribué par l'Université sous forme de bourses annuelles à l'endroit d'étudiants germanistes et/ou comparatistes régulièrement inscrits en formation initiale à l'Université Bordeaux Montaigne (UBM) en formations de masters relevant du département d'études germaniques de l'UBM, dont notamment, au regard de l'offre de formations en masters existant à l'Université Bordeaux Montaigne pour ce département à la date du vote de la présente délibération :

- le master (M1 ; M2) mention " études germaniques - culture, traduction, enseignement" ;
- le master (M1 ; M2) mention "études germaniques " (double diplôme avec Potsdam) » ;
- et à l'exclusion du master (M1 ; M2) mention "études anglophones et germanophones" conformément à l'interprétation retenue par le légataire universel du périmètre d'application des dispositions testamentaires rédigées par Madame GORCEIX le 10 octobre 2016.

M. Larré interroge l'intérêt pour l'université d'accepter ce legs. Il indique ne pas savoir s'il faut voter pour ou contre l'acceptation de ce legs. Il demande s'il ne s'agit pas d'un cadeau empoisonné compte tenu du coût de ce legs pour l'établissement et de la charge de travail qu'il représente pour les services de l'université.

Mme Mazenc indique qu'il existe un aléa tenant au prix de vente réel de l'appartement ainsi qu'au montant réel des charges et recettes afférentes à ce legs, qui ne sont pas connus à la date du présent CA, s'agissant d'estimations prévisionnelles.

M. le président souligne l'intérêt pour l'université d'accepter ce legs : s'agissant d'un appartement situé à Arcachon en front de mer, qui ne va pas se dévaluer tout de suite, même dans l'hypothèse d'une diminution des prix de l'immobilier en 2025, il lui paraît raisonnable de penser que le montant des recettes tirées de la vente de cet appartement sera de toute façon bien supérieur au total des charges induites par l'acceptation de ce legs.

Mme Ta Quang demande si le versement des bourses aux étudiants concernés cessera avec l'épuisement des fonds tirés de ce legs.

Mme Mazenc répond que selon les informations recueillies auprès de Mme l'Agent Comptable de l'université, il serait possible de placer ces fonds sur un compte spécifique produisant des intérêts sur une durée indéfinie, et donc de financer les bourses précitées sur le très long terme.

Mme Sion-Jenkis observe qu'il s'agit d'une technique de placement semblable à celle observée par les fondations ; le capital n'est pas épuisé.

Mme Dirik exprime ses réserves concernant ce legs : s'il est accepté, il introduira de son point de vue un traitement inégalitaire des étudiants de l'université puisque seuls les étudiants relevant du périmètre d'application des bourses issues de ce legs pourront y prétendre. Elle demande comment ces bourses seront versées aux étudiants concernés ? sur quels critères ?

Elle évoque le rôle de la prise en charge sociale des étudiants précaires, qui relève des attributions de de l'Etat, des CROUS. Elle craint qu'en acceptant ce type de legs, l'Université va en quelque sorte créer un système parallèle à celui du CROUS ; ce n'est pas forcément le service public auquel elle est attachée.

En réponse à Mme Dirik, le président remarque que juridiquement s'agissant d'un legs, l'Université est tenue par les conditions fixées par la légatrice ; l'établissement n'a pas le choix de s'y soustraire.

Il ajoute que l'Université ne reçoit que très rarement ce type de proposition. Il estime que ce type de mesure est loin d'opérer une forme de « casse du service public » comme semble le redouter Mme Dirik ; que cela est plutôt positif dans un contexte de nécessité pour l'Université de diversification de ses ressources.

Mme Sion-Jenkis rappelle que la délibération proposée prévoit que les conditions et modalités d'attribution des bourses financées par les fonds tirés de la vente de l'appartement légué seront précisés

par un règlement d'octroi de ces bourses qui sera soumis à une séance ultérieure du conseil d'administration de l'Université.

A la date du présent CA, l'Université se situe sur une 1^{ère} étape, celle de décider de l'acceptation ou non de ce legs. S'il est accepté et autorisé par le MESR, l'Université verra par la suite pour la rédaction du règlement d'octroi des bourses.

M. Bessard-Banquy remarque que la création de bourses d'établissements n'a rien d'inhabituel ; il en existe un grand nombre, selon des formes plus ou moins exclusives.

M. Branchereau demande si l'université peut placer cet argent. Est-ce que les intérêts peuvent être utilisés pour des utilisations diverses ?

Mme Mazenc répond par la négative. L'utilisation des fonds est fléchée conformément aux dispositions testamentaires de la légatrice.

➤ La discussion étant achevée, la proposition d'acceptation du legs avec charge consenti par Mme Gorceix en faveur de l'Université Bordeaux Montaigne est soumise au vote des conseillers :

Membres présents : 20
Membres représentés : 15
Abstention(s) : 3
Blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 32
Pour : 29
Contre : 3

➤ ***Le CA accepte le legs avec charge consenti par Mme Gorceix en faveur de l'Université Bordeaux Montaigne.***

Point n°15 - Autorisation pour le président d'utiliser la messagerie institutionnelle de l'université afin de diffuser des appels aux dons en direction de la communauté universitaire de l'UBM :

M. le président demande au CA de l'autoriser à utiliser la messagerie institutionnelle de l'université afin de diffuser des appels aux dons en direction de la communauté universitaire de l'UBM.

Cette sollicitation fait suite à deux demandes d'appels aux dons :

- l'une émane de l'association AIME (Accueil et Insertion des Migrants et des Exilés) qui est un partenaire de longue date de l'Université (AIME prend le relai en offrant une alternative de qualité sous la forme de cours de français intensifs et gratuits. AIME accueille une centaine de personnes migrantes ou exilées chaque année et les accompagne dans les projets de reprise d'études et dans leur insertion sociale et professionnelle, notamment par l'enseignement du français) ;
- l'autre concerne une cagnotte en ligne pour un personnel de l'université atteint d'une maladie grave nécessitant un traitement en Italie.

➤ L'autorisation sollicitée est soumise au vote des conseillers :

Membres présents : 19
Membres représentés : 14
Abstention(s) : 0

Blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 33
Pour : 33
Contre : 0

➔ **Le CA autorise Monsieur le président de l'Université Bordeaux Montaigne (UBM) à utiliser la messagerie institutionnelle de l'université pour diffuser des appels aux dons en direction de la communauté universitaire de l'UBM.**

Point n°16 - Schéma directeur développement durable, responsabilité sociétale et environnementale (DDRSE) :

Mme Le Coz Thouvais présente le schéma DDRSE au moyen d'un document powerpoint.

Ce schéma est issu d'un travail de co-construction, à la suite de plusieurs ateliers, séminaires.

Elle explique que l'approbation du schéma DDRSE est nécessaire pour permettre à l'université de préparer une demande de labellisation DD & RSE et que la titularité du label DD & RSE est requise pour l'obtention de certains financements (dont notamment les financements régionaux).

M. le président : en CFVU, il y aura une présentation du volet « formation » de ce schéma.

➤ Le schéma proposé est soumis au vote des conseillers :

Membres présents : 19
Membres représentés : 14
Abstention(s) : 0
Blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 33
Pour : 33
Contre : 0

➔ **Le CA approuve le schéma DD & RSE.**

Point n°17 - Conventions internationales (pour information) :

→ Information est donné au CA de la signature des conventions internationales suivantes :

- Convention cadre de coopération internationale entre l'Université Bordeaux Montaigne (France) et Ewha Womans University (République de Corée) ;

- Convention d'application relative à la mobilité des étudiants entre l'Université Bordeaux Montaigne (France) et Ewha Womans University (République de Corée) ;

- Convention d'application relative à la mobilité des étudiants entre l'Université Bordeaux Montaigne (France) et Flagler College (St Augustine, Florida, États-Unis) ;

- Accord d'échanges d'étudiants entre l'Université Bordeaux Montaigne (France) et l'Université Ritsumeikan (Ritsumeikan University) (Japon) ;

- Convention cadre de coopération internationale entre l'Université Bordeaux Montaigne (France) et Flagler College (St Augustine, Florida, États-Unis) ;

- Convention cadre de coopération internationale entre l'Université Bordeaux Montaigne (France) et l'Université Ritsumeikan (Ritsumeikan University) (Japon).

Point n°18 - Questions diverses :

Mme Dirik réitère une demande des organisations étudiantes d'être autorisées à accéder à une liste de diffusion de l'Université pour pouvoir s'adresser à tous les étudiants.

Il s'agit de leur point de vue d'une demande qui répond à leur « devoir démocratique », de pouvoir communiquer en direction des étudiants de l'Université.

M. le président indique prendre note de cette demande. Il propose de reprendre date sur un temps de travail autour de cette demande.

M. Ricarrère-Caussade évoque l'annonce récente du report à la fin du mois de février 2025 du paiement des heures réalisées par les chargés d'enseignement vacataires (CEV) et les agents temporaires vacataires (ATV) (selon courrier DRH du 3 décembre 2024).

Il indique savoir que des composantes de l'Université travaillent sur ces questions pour permettre si la direction d'établissement change sa décision de permettre le paiement de ces heures avant cette échéance.

Mme Leroux répond que le report évoqué ne procède pas d'une décision de l'Université ; cela tient au calendrier de la paye, selon le dispositif de *paye à façon* passé avec la DGFIP.

Elle évoque une difficulté de communication ; des réunions ont eu lieu entre la DRH et les composantes pédagogiques pour partager l'information.

Elle explique qu'il a été convenu d'améliorer la communication entre les services centraux et les composantes, de fluidifier, de clarifier l'information entre les services centraux et les composantes.

Cela s'est joué en une semaine et ce n'était pas correct pour les collègues qui sont en bout de chaîne de gestion et qui se retrouvent dans la situation de devoir informer les chargés de cours assez tardivement.

M. Ricarrère-Caussade indique que ces collègues se retrouvent en première ligne à devoir répondre aux sollicitations des CEV et des ATV.

Mme Leroux précise que c'est pour cela qu'un courrier explicatif a été rédigé de manière concertée et que le flux des questions doit être dirigé vers la DRH.

M. Ricarrère-Caussade relève que l'argument évoqué dans le courrier explicatif de la DRH, c'est la question de contraintes liées au système de la paye. Ce qui est indiqué par les UFR, c'est une migration logicielle ?

Mme Leroux répond qu'il s'agit d'un cumul de contraintes.

Le changement d'outil de paye porte sur le passage de l'Université à un outil de paye appelé « GRH envoi paye ».

La décision a été prise de ne pas faire deux payes pour le mois de janvier car cela est matériellement impossible.

L'énergie a été portée sur le point de s'assurer que tout ce que l'établissement saisit dans GRH envoi paye est conforme, afin de pouvoir passer un maximum d'opérations néanmoins.

Elle assure que l'Université fera mieux lors du prochain train de paye.

M. le président indique qu'il s'agit d'un véritable problème et que l'Université a essayé de faire au mieux pour que cela ne soit pas le cas. Il ajoute que l'Université a mis en place des mesures pour améliorer la chaîne de paye.

L'ensemble des points de l'ordre du jour étant épuisé, la séance du CA est levée à 16h46.

Fait à Pessac, le 6 décembre 2024.

Le Président,

Signé

Alexandre PÉRAUD.